



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

« Evaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité »



RAPPORT FINAL

PRESENTÉ PAR:

DR KOMI GLIGBE, PHD (Consultant international)

DR THIERRY BANGUI (Consultant national)

07 novembre 2022

Fiche descriptive du projet et de l'évaluation

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



Titre du projet	Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité				
N° du projet	MPTF Gateway:	PBF-CAF-A9/00116887			
	Atlas:	Award N°00121087			
Durée du projet :	24 mois (juillet 2019 à juin 2021), avec prolongation de 6 mois, soit, 30 mois au total (23 juillet 2019 – 23 janvier 2022)				
Budget total du projet	5 100 000 \$	Source de financement		Agences bénéficiaires	
		Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)	\$ 4,500,000	PNUD	\$ 3,467,900
				ONU Femmes	\$ 1,032,100
		Autres sources de financement destinées au projet			
		PNUD	\$ 500 000	TRAC 1.1 (<i>for staffing</i>)	
	MINUSCA	\$ 100 000	SCPI Outreach		
Résumé du projet					
<p>Le « projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité » s'inscrit dans les processus de résolution des crises et conflits dont est confrontée la République Centrafricaine (RCA) depuis plus de deux décennies. Financé par le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire General des Nations Unies, il est conjointement exécuté par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA.</p> <p>L'objectif principal du projet est d'appuyer globalement la mise en place du processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) du 6 février 2019 afin de répondre aux demandes et attentes des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation. Il se base sur les demandes des victimes et populations telles qu'exprimés à travers les consultations du Forum de Bangui en 2015 et les études de perception sur la paix, justice et sécurité entre 2017 et 2018, initiés par The Harvard Humanitarian Initiative (HHI), ainsi que sur les priorités nationales telles qu'entérinés dans l'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) et des stratégies et politiques nationales relatives au secteur de la justice et de la justice transitionnelle.</p> <p>Couvrant Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa, les quatre résultats clés suivants sont attendus du projet : i) Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes ; ii) A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection ; iii) Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes ; iv) Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes.</p>					
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes				2	

SOMMAIRE

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET ET DE L'ÉVALUATION	II
SOMMAIRE	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES ENCADRÉS	IV
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	V
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VI
I. INTRODUCTION	1
1.1. CONTEXTE	1
1.2. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ÉVALUÉE	2
1.3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	4
1.4. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION	5
1.4.1. Le cadre méthodologique et la collecte des données	5
1.4.2. Des critères, questions, outils et techniques de l'évaluation	7
1.4.3. Analyse des données	7
1.4.4. Difficultés et limites de l'étude	8
II. ANALYSE DES LES RÉSULTATS OBTENUS	9
2.1. APERÇU DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET PAR RAPPORT AUX INDICATEURS D'EFFET ET DE PRODUIT	9
2.2. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AUX CRITERES D'EVALUATION DE PERTINENCE, COHERENCE, EFFICACITE, EFFICIENCE, DURABILITE/PERENNITE, SENSIBILITÉ AU CONFLIT, L'ASPECT CATALYTIQUE, LA SENSIBILITÉ TEMPORELLE DU PROJET, LA COLLABORATION INTER-AGENCES NATIONALES ET INTER-AGENCE INTERNATIONALES	9
2.2.1. Pertinence : très satisfaisante	10
2.2.2. Cohérence : très satisfaisante	14
2.2.3. Efficacité : modérément satisfaisante	17
2.2.4. Intégration du genre : satisfaisante	27
2.2.5. Efficience : modérément satisfaisant	28
2.2.6. Durabilité/appropriation : modérément insatisfaisante	32
2.2.7. Sensibilité au conflit : satisfaisante	33
2.2.8. Effets catalytiques : très satisfaisants	34
2.2.9. Sensibilité temporelle: très satisfaisante	36
2.2.10. Innovation: satisfaisante	36
2.3. DES DEFIS RELEVES	37
2.4. LES BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISSES	38
2.4.1. Les bonnes pratiques relevées	38
2.4.2. Les leçons apprises	39
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	40
3.1. CONCLUSION	40
3.2. RECOMMANDATIONS	40
ANNEXES	43
ANNEXE 1: LISTE BIBLIOGRAPHIQUE	43
ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE : ÉVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCÉDER À LA JUSTICE ET À LA VÉRITÉ .	47
ANNEXE 3: QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL : ÉVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCÉDER À LA JUSTICE ET À LA VÉRITÉ	54
ANNEXE 4: MATRICE D'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION	71

ANNEXE 5: LISTE DES PARTIES PRENANTES, PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX CONSULTÉS.....	78
ANNEXE 6: TDRS DE L'ÉVALUATION	100

Liste des tableaux

TABLEAU 1: RESULTATS STRATEGIQUES, PRODUITS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROJET.....	2
TABLEAU 2: ARCHITECTURE INITIALE DES PARTIES PRENANTES ET ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	4
TABLEAU 3: RÉPARTITION DES PARTIES PRENANTES, PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET DES BÉNÉFICIAIRES CONSULTÉS.....	6
TABLEAU 4: ÉCHELLE D'APPRECIATION DES RESULTATS DU PROJET	8
TABLEAU 5: PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AUX INDICATEURS D'EFFET/RESULTAT ET DE PRODUIT.....	9
TABLEAU 5: APPRECIATION D'ENSEMBLE DU PROJET AU REGARD DES CRITERES D'EVALUATION RETENUS	10
TABLEAU 6: CADRE DE L'ÉVALUATION DU GENRE DANS LA CONCEPTION DU PROJET : MARQUEUR ÉGALITÉ HOMME FEMMES	13
TABLEAU 7: PROJETS CLES PASSES ET RECENTS EN LIEN AVEC LE PROJET EVALUE	15
TABLEAU 8: APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS/EFFETS ANTICIPÉS ..	19
TABLEAU 9: PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AU <u>RÉSULTAT 1</u> EN LIEN AVEC LES INDICATEURS, PRODUITS, ET CIBLES ANTICIPÉS.....	22
TABLEAU 10: PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AU <u>RÉSULTAT 2</u> EN LIEN AVEC LES INDICATEURS, PRODUITS, ET CIBLES ANTICIPÉS.	24
TABLEAU 11: PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AU <u>RÉSULTAT 3</u> EN LIEN AVEC LES INDICATEURS, PRODUITS, ET CIBLES ANTICIPÉS.	25
TABLEAU 12: PERFORMANCE DU PROJET PAR RAPPORT AU <u>RÉSULTAT 4</u> EN LIEN AVEC LES INDICATEURS, PRODUITS, ET CIBLES ANTICIPÉS.	26
TABLEAU 13: CADRE DE L'ÉVALUATION DU GENRE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET DANS SES RÉSULTATS : ÉCHELLE D'EFFICACITE DES RESULTATS DE GENRE	28
TABLEAU 15: RÉPARTITION DES MONTANT UTILISÉS PAR POSTES DE DÉPENSES	29
TABLEAU 16 : RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES DES FONDS ALLOUÉS PAR LE PBF	30

Liste des figures

FIGURE 1 : RÉPARTITION INITIALE DU BUDGET DU PROJET	29
---	----

Liste des encadrés

ENCADRE 1: DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS NATIONAUX POUR LA DURABILITE.....	3
ENCADRE 2: EFFICACITE ET DURABILITE : DEUX VARIABLES CLES DE MESURE DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT	10
ENCADRE 3: APERÇU DE LA PERFORMANCE DU PROJET	17
ENCADRE 4: ÉCHELLE D'APPRECIATION DES RESULTATS DU PROJET (RAPPEL)	18

Liste des sigles et abréviations

ABA	Association du Barreau américain
AFJC	Association des Femmes Juristes Centrafricaines
APPR	Accord politique pour la paix et la réconciliation
CCDD/ UNSDCF	Cadre de coopération pour le développement durable/ United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
CCS	Comité Consultatif et de Suivi
CDP	Conférence des parties
CPI	Cours pénale internationale
CPS	Cour pénale spéciale
CVJRR	Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
DPO	Department of peace operations/ Département des opérations de maintien de la paix
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
GFP	Global Focal Point for the Rule of Law
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/ Comité d'aide au développement
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisation de la société civile
GEPAD	Genre paix et développement (ONG)
HCR/ HCDH	Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés/ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IDD	Initiative développement durable
HHI	Harvard Humanitarian Initiative
ICTJ	International Center for Transitional Justice
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en RCA
MISAC	Mission de l'Union Africaine pour la Centrafrique et l'Afrique Centrale
MISCA	Mission Internationale pour la Stabilisation de la Centrafrique
PAA	Programme d'action d'Accra
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRCP/RCPCA	Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix
PSJ	Politique sectorielle de la justice
RCA	République Centrafricaine
RONGDH	Réseau des ONG pour la promotion et le respect des Droits de l'Homme
SNU	Système des Nations unies
UMIRR	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
VNU	Volontaire des Nations Unies

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les crises récurrentes ont contribué à l'affaiblissement des capacités de l'État, à la destruction du tissu social et économique, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des populations tant en milieu rural qu'urbain. Le 6 février 2019, le Gouvernement et les 14 groupes armés qui contrôlaient la majorité du territoire ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) à Bangui, suite à une longue médiation de l'Union africaine. Cet accord est censé mettre un terme à la crise sans précédent que traverse le pays depuis l'émergence de la coalition Séléka. Dans ses annexes, l'APPR avait recommandé l'installation rapide de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en préparation depuis 2016. La mise en place de la Commission est une recommandation de la Stratégie nationale de réconciliation (2014) qui a été réitérée dans les actes du Forum de Bangui (2015) et dans les engagements de l'APPR.

Le « **Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** », objet de la présente évaluation, s'inscrit dans les efforts d'accompagnement du processus de résolution des crises et conflits dont est confrontée la République Centrafricaine (RCA) depuis plus de deux décennies. Intervenant à Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa, le projet est financé pour un budget de 4.500.000 USD du Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix. Il a été conjointement élaboré et mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'ONU Femmes et la MINUSCA. Le projet devrait aider d'une part à renforcer les capacités des acteurs étatiques (notamment les ministères de la Justice et de la Sécurité) en justice transitionnelle (au-delà de la CPS) et à la mise en œuvre de l'APPR et en répondant à la demande de justice et de vérité des victimes. Quant aux Organisations de la société civile (OSC), leurs capacités techniques devraient être renforcées pour leur permettre d'intervenir à titre de partenaires nationaux de mise en œuvre du projet.

L'objectif principal de l'évaluation est de faire le point sur les progrès réalisés par le projet après ses 30 mois de mise en œuvre (juillet 2019 à juin 2021/ 23 janvier 2022). Plus particulièrement, l'évaluation vise à apprécier la performance du projet au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés. En outre, l'évaluation vise à identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des effets et produits attendus, les bonnes pratiques et les leçons apprises et finalement, proposer des recommandations devant aider à renforcer et consolider ses résultats, la paix, la sécurité, la justice et l'État de droit en RCA en général.

La méthodologie de l'étude a consisté à la combinaison des approches quantitatives et qualitatives. En plus d'une analyse approfondie et l'utilisation des sources secondaires de données et d'informations, des consultations approfondies ont été menées avec des sources primaires d'informations telles que les agences onusiennes de mise en œuvre, les acteurs nationaux, les partenaires de mise en œuvre ainsi qu'avec les victimes et bénéficiaires finaux du projet. La consultation des parties prenantes, acteurs et bénéficiaires du projet se sont déroulées du 19 juillet au 5 août 2022, pour un total de 80 répondants consultés par le biais de 8 Focus Groupes, 40 entretiens individuels et 4 questionnaires individuels renseignés. Les résultats du projet sont évalués selon les critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Comité de l'aide au développement (l'OCDE/CAD) de *pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et durabilité/pérennité*, adoptés par le Système des Nations Unies (SNU). Sont également évalués, le niveau de la *sensibilité au conflit du projet, son aspect catalytique, sa sensibilité temporelle*, le niveau de *collaboration inter-agences nationales et inter-agence internationales* qu'il a déployé, et enfin, *les bonnes pratiques et leçons apprises* qui en découlent. L'échelle d'appréciation des résultats du projet par rapport aux critères de l'évaluation est déclinée de 6 à 0. Alors que le score 6 représente la performance

la plus élevée (*très satisfaisante*) par rapport à un critère donné, le score zéro désigne une performance nulle (*aucun progrès réalisé*), c'est-à-dire, le produit ou l'effet anticipé n'a pas du tout été initié pendant le cycle de vie du projet.

Des conclusions de l'évaluation, apparaît que la performance globale du projet est modérément satisfaisante. En ce qui concerne les critères d'évaluation, d'une part, une appréciation très positive se dégage au niveau de la pertinence, la cohérence, l'intégration du genre, la sensibilité au conflit, les effets catalytiques, la collaboration entre acteurs nationaux institutionnels et entre inter-agences internationales. D'autre part, le niveau d'efficience du projet et la durabilité de ses interventions sont relevés comme faibles. Or, ce sont ces deux aspects qui devraient consolider les acquis et produire des résultats de développement durables, conformément à la théorie de changement du projet. Cette conclusion est justifiée par la réduction importante voire l'arrêt des activités des cliniques juridiques et des centres d'écoute de même que le gap laissé par le chaînon manquant de l'architecture de la justice transitionnelle dans le pays durant le cycle de vie du projet, la CVJRR, notamment.

Le résumé des résultats du projet par rapport aux différents critères d'évaluation est présenté dans le tableau ci-après :

	QUESTION	Évaluation
1	Pertinence	Très satisfaisante
2	Cohérence	Très satisfaisante
3	Efficacité (objectifs atteints en termes d'effets/ théorie du changement)	Modérément satisfaisante
4	Intégration du genre	Satisfaisante
5	Efficience	Modérément satisfaisante
6	Durabilité/pérennité	Modérément insatisfaisante
7	Sensibilité au conflit	Satisfaisante
8	Effets catalytique	Très satisfaisante
9	Sensibilité temporelle	Modérément satisfaisante
10	Collaboration interagences internationale	Très satisfaisante
9	Collaboration interagences nationale	Satisfaisante

Ici, il est important d'accorder à chaque critère de l'évaluation, un poids relatif. Dans le cadre de l'évaluation finale des résultats de projet, les deux critères les plus importants sont ceux de l'*efficacité* (dans quelle mesure les objectifs prévus sont atteints) et de *durabilité* (dans quelle mesure les résultats obtenus seront pérennes). Les autres critères concourent à la réalisation de ces deux critères qu'on peut désigner de variables clés pour l'atteinte des objectifs (résultats anticipés) du projet.

Pertinence : très satisfaisante. Le projet est parfaitement conforme aux priorités nationales identifiées dans la Stratégie Nationale d'Aide Légale (SNAL 2017 – 2022), le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) de 2017-2021 (réitérées par l'APPR) et dans le Plan national pour le relèvement et la consolidation de la paix en RCA (RCPCA 2017-2021, Pilier I & 2). Le projet répond-il aux besoins des victimes et des populations centrafricaines en matière de justice transitionnelle à travers les campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme, la paix, la justice et la réparation ainsi qu'à travers les services d'aide psychosociale et légale par les centres d'écoute et les clinique juridiques mis en place. Le projet est également aligné au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021, au programme pays CPD du PNUD et à son Plan stratégique, au mandat de consolidation de la paix de l'ONU ainsi qu'aux Objectifs de développement durables (en particulier de l'ODD 16 et 5). De plus, la perspective du genre est bien intégrée au projet dès sa conception ainsi que la prise en compte significative des préoccupations relatives aux droits humains.

Cohérence : très satisfaisante : Le projet est parfaitement cohérent et aligné avec les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs de développement dans le pays. Il est intégré au cadre du portefeuille et programme d'appui à l'Etat de Droit et vise à en assurer la cohérence et l'approche intégrée à en lien avec la justice transitionnelle. L'équipe de pays des Nations-Unies et la MINUSCA travaillent en partenariat étroit dans le cadre de programmes conjoints dans le domaine de l'Etat de Droit en faveur du secteur de la justice ordinaire, de réforme du secteur de la sécurité et de la CPS, dans l'esprit du *Global Focal Point for the Rule of Law* (DPO, PNUD, ONUDC, HCR, HCDH, ONU Femmes). Il est en symbiose avec l'appui budgétaire de l'Union Européenne au secteur de la justice, ainsi que la mobilisation de ressources additionnelles en termes d'infrastructure et équipements pour le secteur de la justice et l'administration pénitentiaire par les États-Unis (INL). En outre, les projets similaires financés par le PBF auxquels est le projet évalué et dont il est très bien aligné sont le Projet d'appui à la Médiation et au Dialogue (Sep. 2017 à mars 2019) et le Projet d'Appui au processus de Réconciliation nationale pour une paix durable (déc. 2014 - déc. 2017).

Efficacité : modérément satisfaisante. Des avancées importantes ont été relevées en termes de renforcement des capacités des institutions étatiques (équipements, formations, leadership dans l'organisation des groupes thématiques, l'élaboration de textes clés¹, etc.), des OSC (qui ont assisté à travers les cliniques juridiques et les centres d'écoute, les victimes et les populations touchées dans leurs besoins de justice, de vérité et de réparation), d'études réalisées, de l'intégration du genre ainsi qu'en termes d'effets catalytiques et d'adaptation au contexte de conflit dans le pays. La performance du projet par rapport aux indicateurs d'effet/résultat anticipés (indicateurs le plus important à scruter en évaluation finale de projet et par rapport à sa de théorie du changement), le score moyen global du projet est estimé à 3,47. La performance du projet est plus satisfaisante au niveau des indicateurs de produits (4,41) que de ceux des effets/résultats.

Performance du projet par rapport aux indicateurs d'effets/résultats et de produits

Résultat/effet	Moyenne des scores des indicateurs d'effet/résultat	Moyenne des scores des indicateurs de produit
Résultat/effet 1	3,25	4,88
Résultat/effet 2	3	4,80
Résultat/effet 3	3	2,29
Résultat/effet 4	4,66	5,67
Total	3,47	4,41

En matière de la gestion axée sur les résultats, les produits représentent les résultats intermédiaires (les préalables) devant conduire aux effets de développement pérennes. Or, c'est l'effectivité des effets qui valide l'effectivité de la théorie de changement d'un projet. Ainsi, la sous-performance du projet justifie le caractère modéré des résultats globaux du projet à travers les indicateurs des 4 résultats principaux anticipés. Le caractère mitigé des résultats du projet est confirmé par les progrès réalisés au regard des indicateurs des résultats stratégiques (excepté le résultat 4 portant sur le genre), leurs produits et cibles à atteindre. Le fait que les résultats stratégiques soient mitigés est justifié par : i) Le caractère trop ambitieux du projet (4 effets avec 9 indicateurs d'effets et 11 produits avec 26 indicateurs de produits planifiés); ii) Les retards (compréhensifs) enregistrés dans le processus de mise en œuvre; iii) Les faibles capacités opérationnelles initiales des acteurs nationaux. Au regard des impératifs de la durée du projet et au contexte politique, sécuritaire et sanitaire du pays, l'obtention de résultats substantiels par rapport aux objectifs programmatiques semble un peu trop ambitieuse.

Intégration du genre : satisfaisant. L'intégration de la perspective genre, notamment, l'égalité des sexes a été intégrée de manière satisfaisante non seulement dans la conception du projet (avec le score 2 au

¹ Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), Loi portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR, Loi portant organisation de l'aide légale, les Drafts de leurs décrets d'application.

niveau des marqueurs égalité hommes-femmes), mais aussi parfaitement dans sa mise en œuvre et ses résultats (avec score 4, de l'échelle d'efficacité des résultats genre). Des résultats satisfaisants ont également été enregistrés les niveaux des produits et effets en matière d'égalité entre les sexes. Au regard de l'Échelle d'efficacité des résultats de genre (Gender Results Effectiveness Scale (*GRES*)) l'évaluation attribuée au projet, le score 4. La performance du projet démontre que les résultats traitent des besoins différenciés des hommes et des femmes et traite de la répartition équitable des avantages, ressources, statuts, droits, etc. Les dépenses totales de ONU Femme (responsable de l'exécution du Résultat 4 du projet), sont estimées à \$1,032,100, soit à 99,60 du montant total reçu par l'agence.

Efficiace : modérément satisfaisante. Les ressources humaines du projet ont été adéquatement réparties, depuis les agences onusiennes d'exécution jusqu'aux partenaires de mise en œuvre. Au niveau de la coordination, trois experts ont été recrutés à juste titre pour appuyer le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA d'une part et les partenaires de mise en œuvre dans leurs services aux victimes et à la population en matière d'accès à la justice, à la vérité, à la réparation et à la réconciliation, d'autre part. Cependant, la performance du projet en termes de gestion du temps non satisfaisante. La gestion des impératifs programmatiques par rapport à la *variable temps* dans un contexte politique et sécuritaire volatile ainsi que par rapport aux exigences de passations des marchés et de décaissement du PNUD (généralement logues) représente le principal défi du projet à attendre pleinement ses objectifs. Les retards observés au niveau de la partie nationale gouvernementale en termes d'opérationnalisation de la CVJRR et de promulgation des textes/décrets d'application de la Loi sur l'aide légale ont eu un impact négatif significatif sur les résultats du projet à la fin de son cycle de vie. De plus, les partenaires de mise en œuvre n'ont pas été en mesure de produire les rapports détaillés d'activités et de gestion des ressources humaines et financières de leurs interventions aux évaluateurs. Néanmoins, l'évaluation a relevé la qualité et les résultats très positifs de la collaboration instaurée par le projet.

Durabilité/appropriation : modérément non satisfaisant. La conception de l'intervention comprenait une stratégie de durabilité et de sortie appropriée. Le Ministère de la justice, les groupes de travail thématiques dont le ministère a le leadership, la CVJRR ainsi que les cliniques juridiques et les centres d'écoute représente en soit, l'architecture nationale d'appropriation et de pérennisation des acquis du projet. Le projet a beaucoup contribué à l'amélioration et au développement des capacités nationales en matière de justice transitionnelle. Parmi les acquis, il y a lieu de noter la Politique sectorielle de la justice développée de façon participative ainsi que l'étude menée sur les facteurs de blocage de l'accès des femmes à la justice. Le niveau d'appropriation nationale est, à l'heure actuelle, effectif mais insuffisant pour la pérennité des bénéfices du projet. Les pôles d'intervention clés (la CVJRR, les cliniques juridiques et les centres d'écoute) devant donner accès aux victimes et à la population à la justice et à la réparation restent être pérennisés. Six mois après la clôture du projet, la CVJRR n'avait pas encore de local, ni de matériel informatique, ni de personnel de soutien opérationnels, les centres d'écoute avaient fermé, les cliniques juridiques réduites au service minimum (à 1 seul parajuriste par clinique, donc non fonctionnelles), fautes de ressources. La viabilité des cliniques juridiques et des centres d'écoute apparaît incertaine.

Sensibilité au conflit : satisfaisante. En implantant le projet dans un pays en transition où la situation sécuritaire, politique et sociale est fragile, les promoteurs du projet (PBF, PNUD, ONU Femmes et Gouvernement de la RCA) sont conscients de son probable insuccès justement à cause du contexte. Cela représente un risque (calculé tout le moins) quant à l'obtention de résultats probants au bout du processus. Le risque de reprise des violences à grande échelle ou des tensions communautaires représente le second point dans l'analyse de risque du projet avant sa mise en œuvre. Si la probabilité de la survenue de ce risque est jugée moyenne, son impact sur le succès du projet est cependant estimé élevé par les promoteurs du projet. À cette hypothèse, il a été envisagé comme stratégie d'atténuation, la

poursuite des interventions prévues dans les zones sécurisées où l'autorité de l'État est redéployée. Cette stratégie a été mise en pratique par le personnel des cliniques juridique de l'AFJC ainsi que de l'ONG GEPAD pendant la recrudescence des violences et braquages dans certaines zones. Cela témoigne de la capacité d'adaptation des acteurs du projet au contexte de conflit. Le risque pris d'implanter les projets malgré le potentiels des menaces sécuritaires se présente donc comme un risque calculé.

Effets catalytiques : très satisfaisants. Le soutien du PBF dans le cadre de ce projet a été très catalytique. Il a permis dès le départ la mise en commun des équipes du PNUD, ONU Femme et MINUSCA et de leurs ressources pour en faire un projet conjoint. Le projet a été très catalytique par la mobilisations des ressources additionnelles venant de 9 sources de financements, d'un total de 1 349 600 USD, soit 30 % environ du budget initial mobilisé du projet.

Sensibilité temporelle: très satisfaisant. Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a été opportun a été une excellente opportunité pour tacler les causes profondes des conflits récurrents dans le pays et poser les bases d'une paix durable en RCA. C'est justement grâce à ce projet financé par le PBF que pour la première fois, depuis plusieurs décennies de conflits et de soubresauts des groupes armés, une Politique sectorielle robuste de la justice a été développées, une étude sur les facteurs de blocage de l'accès à la justices des femmes a été menée, une CVJRR, dans les cartons depuis 2016 a été créé. C'est le moment plus que jamais de consolider ces acquis pour assurer la paix durable et créer les conditions véritable de développement du pays.

Innovation : Satisfaisant. L'évaluation a identifié trois innovations principales apportées par le projet en RCA. Il s'agit notamment de : i) La mise en place de groupes thématiques de travail sur la mise en œuvre des orientations de la PSJ ; ii) La mise en place des cliniques juridiques et des centres d'écoute ; iii) L'implication des OSC nationales, des OSC locales, des relais communautaires, les autorités locales, les radios locales.

Pour résorber les défis auxquels le projet a été confronté tout le long de sa mise en œuvre, pérenniser ses acquis et poser les jalons des bonnes pratiques pour de futurs projets similaires, les recommandations suivantes sont formulées :

- i. **Faire en sorte que les projets de justice transitionnelle soit planifiés sur la base d'une programmation pluriannuelle de 3 ans, au minimum, à l'image du Cadre de coopération pour le développement durable (CCDD/UNSDCF).** Le temps généralement court des interventions PBF ne permet souvent pas de passer des produits aux effets de développement. En effet, le temps d'exécution du projet a dû être prolongé de juillet 2019 à juin 2021, prolongé à janvier 2022. Cela est habituellement d'usage que la plupart des projets initiés dans le cadre de la justice transitionnelle, font l'objet d'une extension sans coûts additionnels (*no cost extension*). Cela s'explique entre autres par le fait que les processus de consolidation de la paix sont généralement longs, potentiellement volatiles avec des niveaux de risque élevés en termes de temps, de ressources et de volonté politiques et franches de la part de toutes les parties prenantes nationales. Une programmation pluriannuelle aiderait à s'adapter aux soubresauts des contextes politiques et sécuritaires et sociaux des pays en transition de situation de conflit vers la paix. D'où la possibilité d'identifier dès le départ ou à mi-parcours, un partenaire avec un fonds ferme pour la continuation dans la stratégie Exit.
- ii. **Que la stratégie catalytique des projets de consolidation de la paix comporte clairement un résultat budgétisé de mobilisation de ressources dans le volet de la stratégie de sortie et de durabilité du projet.** Les ressources mobilisées ainsi que les interventions subséquentes devraient être planifiées sous forme de relais, de capitalisation, de consolidation et de continuation des acquis du projet en cours. Elles pourraient être programmés sous forme d'un nouveau projet, avec comme objectifs précis, la consolidation des avancés, des réponses aux manquements ou des mesures d'atténuation des défis relevés, ainsi que des interventions

renforcement des capacités socioéconomiques (formation, microprojets, microcrédit, etc.) des victimes les plus vulnérables. Pour le cas d'espèce, une telle stratégie/précaution aurait permis de continuer à soutenir déploiement complet et opérationnel de la CVJRR ainsi que le fonctionnement des cliniques juridiques et des centres d'écoute mise en place dans le cadre du projet et prévenir la rupture dans le service fourni aux victimes et aux populations en matière de vérité, justice, réparation et réconciliation.

- iii. **Adapter les procédures administratives, financières, comptables, de passation des marchés et de suivi-évaluation au contexte d'urgence opérationnelle de diligence (pour les projets à impact rapide) par le déploiement d'experts reliés en résidence auprès des partenaires nationaux clés de mise en œuvre.** Les procédures de passation des marchés et de décaissement du PNUD sont généralement très longs, complexes et ardues pour les partenaires nationaux aux capacités managériales faibles ou en reconstruction ou émergeant des conflits armés. Pour le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité, un expert national a été recruté à juste titre pour accompagner les partenaires de mise en œuvre pour les amener à être en phase avec les processus de Procurement du SNU. Il apparaît que cet appui n'est pas suffisant. Plus d'appui en ce sens aurait davantage renforcé leur capacités en termes de gestion, suivi et évaluation de projet. Par exemple, vu l'importance de la contribution des partenaires de mise en œuvre tels que le Ministère de la justice et l'AFJC dans le processus d'implantation du projet, l'appui en experts en résidence aurait pu être très bénéfique pour l'attente des résultats globaux du projet.
- iv. **Au moment où la CVJRR entre en jeu, au-delà des formations et atelier ponctuel, il serait très judicieux de lui apporter l'appui nécessaire continue (un expert en résidence par exemple) en termes de renforcement des capacités, gestion, suivi et évaluation des processus de justice transitionnelle.**
- v. **Procurer une capacité effective aux partenaires de mise en œuvre pour la collecte des données relatives à leurs interventions, leur gestion, stockages et dissémination des données selon les critères standards de qualité de pertinence, d'exactitude/précision, de crédibilité, d'actualité, d'accessibilité, d'interprétabilité/intelligibilité, de cohérence et de rentabilité.** Par exemple, la Coordination de l'AFJC (le plus important partenaire de mise en œuvre du projet d'après les ressources financières qui lui sont dédiées) devrait faire régulièrement (mensuellement au moins) le suivi des bénéficiaires sur la base de la fiche de consultation toute nouvellement adoptée pour vérifier la qualité du service offert. Au niveau des outils pour l'assistance judiciaire par les avocats, il n'existe pas de critères standardisés à l'usage de ces derniers. Ils ne sont pas eux-mêmes sûrs des cas qu'ils peuvent prendre ou refuser, certains pensant que le service est offert seulement aux femmes victimes de VBG (cf. informations partagées lors du séminaire). Il existe en outre une tendance à leur niveau à judiciariser de simples différends familiaux ou de voisinage où l'avocat conseille de porter plainte pour diffamation au Parquet et/ou oriente le plaignant vers le Commissariat pour enquête (PNUD, 2022b).
- vi. **Créer un cadre formel (plutôt que dispersé) pour la continuer la mise en place des interventions prévu par le projet, notamment pour :** i) Continuer l'appui aux interventions des cliniques juridiques et des centres d'écoute, donc de celui aux OSC partenaire du projet ; ii) Mettre à la disposition de la CVJRR, les ressources humaines, financières et techniques suffisantes pour l'amener à se déployer sur tout le territoire nation et mieux accomplir sa mission ; iii) Continuer l'appui aux acteurs du Ministère de la justice ressources humaines, financière et techniques appropriées pour garantir la durabilité des acquis du projet.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

1. Les crises récurrentes ont contribué à l'affaiblissement des capacités de l'État, à la destruction du tissu social et économique, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des populations tant en milieu rural qu'urbain. La mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, la politisation des forces de défense et de sécurité, la dégradation des infrastructures socio-économiques (routes, ponts, énergie, télécommunications), ajoutées à l'inégale répartition des ressources et des actions de développement dans le pays ont créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation fortement ressenti par les populations. La crise récente, la plus dévastatrice par l'ampleur des violences, est la résultante d'une accumulation de frustrations sur les plans politique, économique et social, liées au non-respect des accords et engagements précédents.

2. Le renversement de l'ancien Président François Bozizé en 2013 par la coalition Séléka² (alliance en Sango, la langue nationale) et la contre-attaque des milices anti-balaka avaient entraîné des abus et des règlements de comptes sur et entre les populations civiles. Plus de 3000 civils avaient été estimés tués entre janvier 2013 et octobre 2014, en plus d'un Centrafricain sur deux estimé avoir besoin d'assistance humanitaire (MINUSCA, 1014). De 2014 à 2018, l'UNICEF avait estimé à 13 327 le nombre d'enfants (dont 3577 filles) libérés des groupes armés. Rien qu'au premier trimestre 2019, près de 500 d'entre eux auraient été relâchés à la faveur du lancement du programme national de démobilisation. Le conflit centrafricain est aussi caractérisé par l'ampleur des violences sexuelles, selon l'institution onusienne. Entre 2014 et 2015, 13 7758 cas de violences sexuelles basées sur le genre ont été enregistrés dans le pays, dont 30% directement liées au conflit (PBF 2019). Selon la Mission de l'Union Africaine pour la Centrafrique et l'Afrique Centrale (MISAC), 58% des cas des violences sexuelles sont commis par les groupes armés, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi que les forces de maintien de la paix ; 21% des femmes disent avoir été spécifiquement témoin d'abus sexuels par des groupes armés (PNUD-MINUSCA, 2018 : 11), et 8% des femmes rapportent avoir été victimes de violences sexuelles commises par un personnel en uniforme. 100% des personnes survivantes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et 42% ont bénéficié d'une prise en charge médicale. Toutefois, le volet de prise en charge juridique et judiciaire demeure encore problématique, car seulement 23% de survivantes avaient eu accès à un accompagnement juridique.

3. Le 6 février 2019, le Gouvernement et les 14 groupes armés qui contrôlent la majorité du territoire ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) à Bangui, suite à une longue médiation de l'Union africaine. Cet accord est censé mettre un terme à la crise sans précédent que traverse le pays depuis l'émergence de la coalition Séléka. Dans ses annexes, l'APPR avait recommandé l'installation rapide de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en préparation depuis 2016. Cela se justifie davantage par le fait que, les enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité révèlent que 57% des personnes interrogées estiment nécessaire de "juger les responsables des crimes" et de lutter contre l'impunité³ pour parvenir à la paix et à la réconciliation en RCA (PNUD, MINUSCA et

² La Seleka est une alliance de groupes armés actifs dans le grand nord et composée à majorité de combattants musulmans

³ http://www.peacebuildingdata.org/kmaps/maps/bangui03/#/?indicator=10_5_1

Harvard Humanitarian Initiative, 2018). Avec la Cour pénale spéciale (CPS) et les juridictions ordinaires, la CVJRR est un maillon essentiel de l'architecture pour la justice transitionnelle et de gestion du passé pour la RCA.

4. Le « **Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** », objet de l'évaluation, s'inscrit dans les efforts d'accompagnement du processus de résolution des crises et conflits dont est confrontée la République Centrafricaine (RCA) depuis plus de deux décennies. Il vise à appuyer le processus et l'architecture de la justice transitionnelle en RCA et la mise en œuvre de l'APPR du 6 février 2019 ainsi qu'à répondre aux demandes et attentes des victimes et des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation. La présente évaluation s'inscrit donc dans les exigences du PNUD et du PBF en matière de suivi-évaluation et de redevabilité relatives à l'évaluation des projets à la fin de leur mise en œuvre.

1.2. Description de l'intervention évaluée

5. Le projet évalué a été élaboré conjointement par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ONU Femmes et la MINUSCA (Section Justice et Service Pénitentiaires ; Division des Droits de l'Homme) et financé par le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire Général (PBF). De façon plus spécifique, les quatre principaux résultats sont attendus du projet ainsi que leurs produits respectifs sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1: Résultats stratégiques, produits et indicateurs de performance du projet

Résultats/effets anticipés du projet	Produit(s)/ extants (spécifique/s)
Résultat 1 : Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes	1.1. Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains
	1.2. Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages
	1.3. Les options et modalités d'offre de réparations et d'établissement d'un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées
Résultat 2 : A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection	2.1. Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d'aide légale
	2.2. Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR
Résultat 3 : Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes	3.1 Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux
	3.2 Les leaders communautaires et les OSC (associations de victimes, ONG de défense des droits humains, Comités locaux de paix et de réconciliation) sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR
	3.3 Un appui technique et opérationnel est fourni pour la mise en place d'un cadre de collecte, de documentation, d'archivage et de protection des données
Résultat 4 : Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes	4.1 Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d'égalité de genre et DH des femmes
	4.2 Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes
	4.3 Une expertise et les données requises sur l'accès des femmes à la justice transitionnelle est disponible et fourni aux parties prenantes

6. **La théorie du changement pour le projet** avance l'hypothèse que :

« SI l'on remédie à l'héritage de violations passées, à la fragilité et au manque d'accès à la justice avec une architecture de justice transitionnelle et des approches et des services centrées sur les victimes et particulièrement les femmes, ALORS la demande de justice des Centrafricains sera satisfaite, la gestion du passé et la guérison sera promue, et la population pourra gagner une nouvelle confiance dans l'État et une paix durable en RCA ».

7. Couvrant Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa, le projet est financé pour un budget de 4.500.000 USD par le Fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix. Démarré en août 2019 pour une durée initiale de 24 mois, le projet a bénéficié d'une extension sans cout de 6 mois avec une date de clôture officielle au 21 Janvier 2022. Il est chapeauté par le portefeuille du Programme d'appui à l'Etat de Droit du PNUD visant à assurer la cohérence et l'approche intégrée à l'Etat de Droit, la justice et la justice transitionnelle, notamment. Il est donc distinct du Projet d'appui à la Cour Pénale Spéciale, financé par le PNUD (TRAC), la MINUSCA (FP), l'Union européenne (UE), les Pays-Bas, et les États Unis d'Amérique.

Encadré 1: Du renforcement des capacités des acteurs nationaux pour la durabilité

Le projet est conçu de manière que la collaboration et la concertation avec les partenaires nationaux favorise la prise de décision concertée et que l'action soit pilotée par la volonté nationale. Cela permettra de veiller à ce que les compétences manquantes soient acquises au terme de la 3^e phase du projet. Cette troisième phase, sera aussi l'opportunité d'évaluer les progrès entrepris et d'engager des efforts de mobilisation de ressources (directes) pour l'autonomisation des acteurs nationaux (ProDoc, 2019).

8. La pierre angulaire de la stratégie de mise en œuvre est d'abord basée sur le caractère conjoint du projet au niveau des PTF du pays (PNUD, ONU Femmes, MINUSCA). L'implication des acteurs nationaux étatiques et de la société civile, dès la conception du projet fait également partie des points marquants de sa stratégie de mise en œuvre. Enfin, le rôle des acteurs nationaux est décliné comme essentiel dans la définition des interventions, leur mise en œuvre, suivi et évaluation. Le projet est mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de la Justice et cible la population en général et les **bénéficiaires directs** suivants :

- i. Le Ministère de la Justice de la République Centrafricaine ;
- ii. La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ;
- iii. Les acteurs judiciaires des juridictions ordinaires et spéciales ;
- iv. Les Cliniques juridiques et centres d'écoutes ;
- v. Les organisations de la société civile, organisations de défense des droits humains et organisations féminines ;
- vi. Les victimes de violations des droits humains et les personnes vulnérables.

9. Quant aux **partenaires de mise en œuvre**, ils sont les suivants : Cabinet du Premier ministre ; Ministère de la Justice ; Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale ; Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de la Sécurité ; CVJRR ; Barreau de Centrafrique ; OSC (Genre paix et

développement, Réseau des ONG, Association des femmes juristes de Centrafrique, Initiative développement durable, Levier Plus). Il apparaît donc que certaines institutions sont à la fois bénéficiaires directs et partenaires de mise en œuvre.

10. D'une part, le projet vise à aider à renforcer les capacités des acteurs étatiques (notamment les ministères de la Justice et de la Sécurité) et qui bénéficiaient déjà d'appui qui leur permettent de réformer et restructurer leurs institutions de manière à pérenniser les acquis. D'autre part, les OSC intervenant dans sa mise en œuvre sont celles bénéficiant de capacités techniques initiales et en mesure d'entreprendre des activités dès que sont rendus disponibles des financements directs.

Tableau 2: Architecture initiale des parties prenantes et acteurs de mise en œuvre du projet

Agences/PTF bénéficiaires et d'implantation		Partenaires nationaux bénéficiaires et de mise en œuvre			
		Acteurs gouvernementaux institutionnels		Acteurs de la société civile (OSC, ONG) ⁴ et du secteur privé	
1	PNUD	1	Cabinet du Premier ministre	1	Réseau des ONG
2	ONU Femmes	2	Ministère de la Justice	2	ONG Levier Plus
3	MINUSCA	3	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	3	ONG GEPAD (Genre paix et développement)
		4	Ministère de l'Action humanitaire et de la Réconciliation nationale	4	Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC)
		5	Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)	5	IDD (Initiative développement durable)
				6	Barreau de Centrafrique

11. L'appui au réseautage des ONG nationales et organisations (féminines) de base, devraient contribuer en outre au renforcement de la société civile comme acteur clé dans le domaine de la justice, et ainsi à ce projet de société qu'est la justice transitionnelle.

1.3. Objectifs de l'évaluation

12. La présente évaluation finale a pour objectifs :

- i. Evaluer la performance globale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et durabilité (aspects programmatiques et opérationnels) ;

⁴ Il est à noter que les OSC énumérées ici ont été sélectionnées par concours après le démarrage du projet

- ii. Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des effets et produits attendus par le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ;
- iii. Evaluer dans quelle mesure le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a contribué réellement à consolider la paix et à répondre aux demandes de justice, paix et réconciliation des populations en RCA, ainsi qu'à atteindre les ODD, en particulier de l'ODD 16, notamment dans le cadre des programmes contribuant plus globalement à l'Etat de Droit en RCA ;
- iv. Evaluer si l'appui du Peacebuilding Fund à travers le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a contribué à la promotion et réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité à travers une attention particulière portée à la participation des femmes dans les processus de paix ;
- v. Evaluer si le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a été mis en œuvre selon une approche sensible au conflit ;
- vi. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ainsi que des innovations ;
- vii. Evaluer l'impact du COVID-19 – ainsi que du contexte politique et sécuritaires plus largement - sur la mise en œuvre du projet.

1.4. Méthodologie et limites de l'évaluation

1.4.1. Le cadre méthodologique et la collecte des données

13. Principalement, la méthodologie de l'étude a consisté à la combinaison des approches quantitatives et qualitatives.

14. Une analyse approfondie et l'utilisation ont été faites des **sources secondaires** de données et d'information telles que, mais sans s'y limiter, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021, le Programme pays du PNUD en RCA (CPD 2018/2021), l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en République Centrafricaine signé en Février 2019, la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) et de son plan d'action, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) et tous les documents pertinents liés aux projets, depuis le Document de projet (ProDoc), sa Théorie du changement, son cadre des résultats, et différents rapports de progrès. Les études et évaluations des projets sous le portefeuille de l'État de droit, dont fait partie le présent projet, ont aussi été exploités avec une attention particulière et ce, pour identifier le degré de cohérence et de complémentarité entre eux. La liste des documents consultés et exploités est présentée en Annexe 1.

15. En outre, des consultations approfondies ont été menées avec des **sources primaires** d'information telles que le bureau de pays du PBF, PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA (Section Justice et Service Pénitentiaires ; Division des Droits de l'Homme), les homologues gouvernementaux, les équipes de projet, le comité de pilotage, les Commissaires de la CVJRR, les représentants des ONG, OSC, associations des victimes, des femmes et de jeunes à Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa. La consultation des parties prenantes, acteurs et bénéficiaires du projet se sont déroulées du 19 juillet au 5 août 2022. Au total, 80 répondants issus des parties prenantes, partenaires de mise en œuvre ainsi que des bénéficiaires ont été consultés. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, et de la non disponibilité de base de données accessibles aux évaluateurs⁵ il n'a pas été procédé à un échantillonnage basé sur la sélection probabiliste de sondage⁶. Les entretiens sont donc réalisés au fur et à mesure de la disponibilité des répondants et des évaluateurs. Le tableau suivant présente des répondants consultés et par catégorie.

Tableau 3: Répartition des parties prenantes, partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires consultés

Parties prenantes et acteurs clés de coordination et de mise en œuvre		Organisations de la société civile (OSC) Partenaires de mise en œuvre		Bénéficiaires	
PNUD	5	Genre paix et développement (GEPAD)	2	Bangui	9
ONU Femmes	2	Réseau des ONG	3	Bangassou	2
MINUSCA	3	Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC)	14	Carnot	4
PBF	2	IDD (Initiative développement durable)	6	Bouar	1
Autres PTF	3	Levier Plus	1	Berberati	3
Ministère de la justice	3			Boda	3
Total	18	Total	26	Sibut	5
Autres acteurs				Nola	1
International Center for Transitional Justice (ICTJ)					
				1	Bossangoa
Cour Pénale Internationale (CPI)				1	
Harvard Humanitarian Initiative (HHI)				1	
Total				3	Total
GRAND TOTAL : 80				33	

16. Les consultations des acteurs sont déclinées en 8 Focus Groupes (38 personnes au total), 40 entretiens individuels face-à-face et 4 questionnaires individuels renseignés. L'échantillon des répondants est constitué de 50 femmes (62 %) et 31 hommes (38 %). Deux personnes ont été consultées à la fois en Focus Groupe puis individuellement.

⁵ Rappelons que les données statistiques complètes des bénéficiaires demandées auprès de certains partenaires par l'équipe d'évaluation lors des entretiens n'ont pas été fournies une semaine après la période des consultations. Cela témoigne de la faiblesse des capacités des partenaires de mise en œuvre en termes de suivi-évaluation de leurs activités.

⁶ La méthode de sondage traditionnel (taille et répartition aléatoire de l'échantillon, base de sondage, etc.) requiert de moyens conséquents en ressources financières, humaines et en temps.

1.4.2. Des critères, questions, outils et techniques de l'évaluation

17. Les résultats du projet sont évalués selon les critères d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développements économiques et du Comité de l'aide au développement (l'OCDE/CAD) de *pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et durabilité/pérennité*. À ces critères, sont ajoutés des critères du PBF et autres, notamment, la *sensibilité au conflit, l'aspect catalytique, la sensibilité temporelle du projet, la collaboration inter-agences nationales et inter-agence internationales, les bonnes pratiques et leçons apprises*. Chaque critère est ensuite décliné sous différentes questions d'évaluation. Le tout est enfin transcrit dans deux outils d'évaluation, un Guide d'entretien Focus Groupe (FG) et un Questionnaire individuel semi-structuré, notamment. Les deux outils d'évaluation sont présentés en Annexes 2 et 3, respectivement.

18. Compte tenu de la spécificité du projet, des questions d'évaluations spécifiques sont dédiées aux thématiques transversales comme le genre, les droits humains. Même si le thème du genre représente l'un des résultats stratégiques du projet (Résultats Effet 4) et contient une section spéciale qui lui est dédiée dans les outils de l'évaluation (Guide d'entretien Focus Groupe et Questionnaire individuel semi-structuré) au niveau du critère de l'efficacité, il est analysé de façon transversale par rapport à tous les autres résultats anticipés ainsi qu'au niveau des autres critères d'évaluation. Généralement, pour des questions de confidentialité, des points importants et sensibles émergent davantage des entretiens/questionnaires individuels que des discussions de groupe. D'où, l'importance de la combinaison des deux techniques d'évaluation (Discussions FG et entretiens individuels). Le Guide de FG ainsi que le questionnaire ont été administrés à tous les types de répondant. Les questions des deux outils de collecte de données (Guide et Questionnaire) sont adaptées lors des entrevues aux types de répondants (niveau de connaissance et d'implication dans le projet, niveau d'éducation, etc.). Il a été demandé à tous les répondants de répondre aux questions au mieux de leur connaissance et d'ignorer les questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise ou dont ils ne connaissent pas la réponse, en cochant « Ne sait pas ». La matrice de l'évaluation est présentée en Annexe 4.

1.4.3. Analyse des données

19. Les résultats du projet ont été analysés à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. L'évaluabilité du projet est basée sur le Cadre des résultats défini dans le Document de projet (ProDoc). Les quatre principaux résultats du projet, les changements ultimes de développement notamment, comprennent chacun des indicateurs spécifiques de mesure de performance, des produits (extrants/résultats intermédiaires) à réaliser, un cadre de référence (données de référence/*Baseline*) et des cibles précises quantifiées à atteindre à la fin du projet. Par conséquent, c'est le progrès accompli au regard de chaque résultat anticipé défini par les indicateurs, les produits ainsi que les cibles est mesuré.

20. Les faits factuels (résultats, produits, indicateurs, données de référence et cibles respectives quantifiées visées) concernent essentiellement l'aspect quantitatif de l'évaluation. L'appréciation d'éléments factuels est complétée par une analyse qualitative basée sur la théorie du changement du projet. Le niveau de satisfaction des parties prenantes, acteurs, victimes

bénéficiaires et population en générale quant aux résultats du projet, notamment, l'accès à la justice et à la vérité. Ainsi, la validation de la théorie du changement du projet passe non seulement par l'accès accru à la justice mais aussi à travers le gain de confiance de la population dans les mécanismes de justice, dans l'État et une paix durable en RCA. Enfin, les résultats du projet sont évalués par rapport aux critères et questions de l'évaluation à travers l'échelle d'évaluation (International Rescue Committee/OCDE, 2006) présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4: Échelle d'appréciation des résultats du projet

Évaluation	Justificatif	Score
Très satisfaisant	Le projet a pleinement atteint ses objectifs et <i>n'a pas connu de lacunes</i> par rapport au critère en question.	6
Satisfaisant	Des <i>insuffisances mineures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	5
Modérément satisfaisant	Des <i>insuffisances moyennes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	4
Modérément insatisfaisant	Des <i>insuffisances importantes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	3
Insatisfaisant	Des <i>insuffisances majeures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	2
Très insatisfaisant	Des <i>insuffisances graves</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	1
Aucun progrès réalisé ⁷	<i>Aucune activité initiée</i> en lien avec le produit ou l'effet anticipé	0

21. L'échelle d'appréciation des résultats du projet par rapport aux critères de l'évaluation est déclinée de 6 à 0. Alors que le score 6 représente la performance la plus élevée (*très satisfaisante/ Highly Satisfactory*) par rapport à un critère donné, le score 0 (zéro) désigne une performance nulle (*aucun progrès réalisé*), c'est-à-dire, le produit ou l'effet anticipé n'a pas du tout été initié pendant le cycle de vie du projet.

1.4.4. Difficultés et limites de l'étude

22. Les difficultés de l'étude viennent particulièrement des restrictions de déplacement de l'équipe d'évaluation, dues à rareté de carburant pendant la période des consultations et le très faible retour de questionnaires individuels renseignés, soit 4 sur 38 envoies, malgré quatre rappels. En effet, la crise du carburant a non seulement limité, voire rendu impossible les déplacements de l'équipe d'évaluation en province du pays. De plus, le faible nombre de questionnaires individuels remplis n'a pas permis une analyse quantitative des résultats d'enquête. L'analyse des résultats à ce niveau est donc essentiellement d'ordre qualitative. L'équipe de l'évaluation a ainsi tiré le maximum d'avantage dans entretiens en présentiel (face-à-face physique) à Bangui et ses environs et par téléphone en ce qui concerne les victimes bénéficiaires du projet. La liste des acteurs consultés est présentée en Annexe 5.

⁷ Niveau d'échelle ajouté par les évaluateurs

II. ANALYSE DES LES RÉSULTATS OBTENUS

23. Ce chapitre analyse les résultats du projets par rapport aux critères d'évaluation de pertinence, cohérence, efficacité, genre, efficience, durabilité, sensibilité au conflit, effets catalytiques, bonnes pratiques et leçons apprises.

2.1. Aperçu de la performance globale du projet par rapport aux indicateurs d'effet et de produit

24. La performance globale du projet est évaluée comme modérément satisfaisant. À la suite de l'évaluation de la performance du projet par rapport aux indicateurs d'effet/résultat anticipés (indicateurs le plus important à scruter en évaluation finale de projet et par rapport à sa de théorie du changement), le score global du projet est estimé à 3,47. La performance du projet est plus satisfaisante au niveau des indicateurs de produits (4,41) que de ceux des effets/résultats.

Tableau 5: Performance du projet par rapport aux indicateurs d'effet/résultat et de produit

Résultat/effet	Moyenne des scores des indicateurs d'effet/résultat	Moyenne des scores des indicateurs de produit
Résultat/effet 1	3,25	4,88
Résultat/effet 2	3	4,80
Résultat/effet 3	3	2,29
Résultat/effet 4	4,66	5,67
Total	3,47	4,41

25. Les détails ainsi que les justificatifs des différents scores sont présentés dans la section 2.2.3 relative aux résultats du projet par rapport au critère d'évaluation de l'*efficacité*, et qui analyse le degré selon lequel le projet a atteint ses objectifs anticipés.

2.2. Analyse de la performance du projet par rapport aux critères d'évaluation de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité/pérennité, sensibilité au conflit, l'aspect catalytique, la sensibilité temporelle du projet, la collaboration inter-agences nationales et inter-agence internationales

26. D'une part, une appréciation très positive se dégage au niveau de la pertinence, la cohérence, l'intégration du genre, la sensibilité au conflit, les effets catalytiques, la collaboration entre acteurs nationaux institutionnels et entre inter-agences internationales. D'autre part, le niveau d'efficience du projet et son la durabilité de ses interventions sont relevés comme faibles. Or, ce sont ces deux aspects qui devraient consolider les acquis et produire des résultats de développement durables, conformément à la théorie de changement du projet. Cette

analyse est largement justifiée par le rentent voire l'arrêt des actions des cliniques juridiques et des centres d'écoute de même que le gap laissé par le chaînon manquant de l'architecture de la justice transitionnelle dans le pays durant le cycle de vie du projet, la CVJRR, notamment.

Encadré 2: Efficacité et durabilité : deux variables clés de mesure des résultats de développement

En évaluation des résultats de développement (*Outcome evaluation*), il est important de réserver aux différents scores des critères d'évaluation, un poids relatif. La moyenne des scores de tous les critères peut être trompeuse, car ne reflétant pas les nuances de la théorie du changement du projet. Dans le cadre de l'évaluation finale des résultats de projet, les deux critères les plus importants sont ceux de l'*efficacité* (dans quelle mesure les objectifs prévus sont atteints) et de *durabilité* (dans quelle mesure les résultats obtenus seront pérennes). Les autres critères concourent à la réalisation de ces deux critères qu'on peut désigner de variables clés pour l'atteinte des objectifs (résultats anticipés) du projet. De plus, c'est au niveau du critère d'*efficacité* que se mesure la performance des indicateurs d'effet et de produit définis dans le Cadre des résultats.

27. Le tableau suivant résume la performance du projet au regard des critères d'évaluation OCDE/PNUD/PBF.

Tableau 6: Appréciation d'ensemble du projet au regard des critères d'évaluation retenus

	QUESTION	Évaluation
1	Pertinence	Très satisfaisante
2	Cohérence	Très satisfaisante
3	Efficacité (objectifs atteints en termes d'effets/ théorie du changement)	Modérément satisfaisante
4	Intégration du genre	Satisfaisante
5	Efficience	Modérément satisfaisante
6	Durabilité/pérennité	Modérément insatisfaisante
7	Sensibilité au conflit	Satisfaisante
8	Effets catalytique	Très satisfaisante
9	Sensibilité temporelle	Modérément satisfaisante
10	Collaboration interagences internationale	Très satisfaisante
9	Collaboration interagences nationale	Satisfaisante

28. Les sections suivantes présente l'analyse détaillée des résultats du projet par rapport aux différents critères d'évaluation retenus.

2.2.1. Pertinence : très satisfaisante

29. **La pertinence du projet est déterminée comme très satisfaisant.**

Dans quelle mesure le projet est-il conforme i) aux priorités nationales en matière d'accès à la justice en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) au Plan stratégique du PNUD, iv) au mandat de consolidation de la paix de l'ONU, v) et aux ODD (en particulier de l'ODD 16) ?

30. **L'analyse des documents du projet révèle que le projet est parfaitement conforme aux priorités nationales en matière d'accès à la justice en RCA.** D'abord, le Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité est élaboré pour répondre aux besoins immédiats de soutien à la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR) signé le 06 Février 2019 par les parties prenantes au conflit. Expressément, l'APPR avait recommandé l'accélération du processus de mise en place de la CVJRR initié depuis 2016 en vue de procurer un cadre approprié de justice transitionnelle, de réconciliation nationale et de cohésion sociale dans le pays. Cette volonté est clairement exprimée dans les passages suivants : « L'Accord rejette l'impunité et l'amnistie en reconnaissant les conséquences douloureuses des crimes graves sur l'ensemble des citoyens centrafricains. Pour cela, il appelle à mettre en place assez rapidement une Commission pour la Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et la création d'un programme de soutien et de réparation en faveur des victimes » (RCA, 2019: p. 7).

31. Les préoccupations principales de l'APPR sont clairement intégrées à la théorie du changement du projet et qui stipule que « **SI** l'on remédie à l'héritage de violations passées, à la fragilité et au manque d'accès à la justice avec une architecture de justice transitionnelle et des approches et des services centrées sur les victimes et particulièrement les femmes, **ALORS** la demande de justice des Centrafricains sera satisfaite, la gestion du passé et la guérison sera promue, et la population pourra gagner une nouvelle confiance dans l'État et une paix durable en RCA ». Le projet adresse cette priorité nationale contenue dans l'APPR à travers, entre autres, son résultat 3 (Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes).

32. Le projet est en outre parfaitement aligné sur les priorités du Gouvernement identifiées dans le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) de 2017-2021 réitérées par l'APPR : « L'Accord met les besoins du peuple centrafricain au centre des préoccupations et prévoit d'adresser leurs priorités socio-économiques, notamment à travers les projets prioritaires inscrits sur le Plan national pour le relèvement et la consolidation de la paix en RCA (RCPCA)» (RCA 2019, p. 9). En effet, dans son Pilier I relatif à la restauration de la paix, la sécurité et la réconciliation, le PNRCP 2017-2021 visait à « *Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées* (Objectif I.4) ». Quant au Pilier 2, avait trait au renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population. Le RCPCA avait envisagé de nombreuses interventions en faveur de l'adoption et exécutions de réformes de la sécurité et de la justice ainsi que de la mise en place et opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale et de la CVJRR en vue de renforcer l'Etat de droit, la lutte contre l'impunité en matière de crimes de droit international et de promouvoir et protéger les droits humains en RCA.

33. De plus, l'appui du projet à l'élaboration de la PSJ 2020-2024 et de son plan d'action, une autre recommandation du PNRCP 2017-2021 le place également parmi les solutions aux défis et aux priorités nationales du pays. Le RCPCA avait justement préconisé dans ses objectifs généraux et priorités pour le secteur de la justice qu'« *À court et moyen termes, la mise en œuvre du plan de développement d'une justice indépendante, impartiale et équitable sera initiée*».

Parmi les actions prioritaires réaffirmées lors de la revue annuelle du RCPCA, se trouve la nécessité du renforcement de l'accès à la justice par la mise en œuvre du système d'aide légale, et par des campagnes de sensibilisation (RCA, 2020, Politique sectorielle de la justice, p. xv). Ce sont ces priorités qui sont intégrées à la PSJ en son Axe 3 – Renforcement de la demande de justice et de l'accès de tous à la justice (Résultat 8 : Une aide légale de qualité est accessible), Axe 5 – Respect des droits humains et mise en œuvre de la justice transitionnelle (Résultat 14 : La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation CVJRR est effective et ses activités sont initiées ; Résultat 16 : La sensibilisation, la promotion et le monitoring des droits humains en alignement avec la politique nationale sur les droits humains sont améliorés).

34. Enfin, en ce qui concerne sa prise en compte des priorités nationales, le projet répond-il aux besoins des victimes et aux populations centrafricaines à travers les campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme, la paix, la justice et la réparation ainsi qu'à travers les services d'aide psychosociale et légale par les centres d'écoute et les clinique juridiques mis en place.

35. **Le projet est également aligné au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021, au programme pays CPD du PNUD et à son Plan stratégique, au mandat de consolidation de la paix de l'ONU ainsi qu'aux Objectifs de développement durables (en particulier de l'ODD 16 et 5).** En effet, la pertinence élevée du projet se démarque également par son inscription dans le cadre programmatique du Système des Nations Unies (SNU) en RCA. D'abord, Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité est très bien aligné au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux cadre programmatique de l'UNDAF 2018-2021, notamment : i) au résultat stratégique 1 (*La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées*) spécifiquement à l'Effet 1.1 (*D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains*) d'une part, et à l'Effet 1.2 (*D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et à la bonne gouvernance*) d'autre part.

36. Le projet est également parfaitement aligné sur le programme pays du PNUD en RCA (CPD 2018/2021), à son Résultat 1 sur la Gouvernance, la consolidation de la paix et l'état de droit. Alors que le produit 1.1. avance que *La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour pénale spéciale*, le produit 1.2. vise à ce que *Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées sont habilités à obtenir un accès universel aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités productives et bénéficier de moyens de subsistance durables*. Le projet s'inscrit aussi dans le Plan stratégique 2018-2021 relativement dans trois des six solutions planifiées, notamment, la GOUVERNANCE pour des sociétés en paix, justes et inclusives (Solution 2), la Prévention des crises et renforcement de la RÉSILIENCE (Solution 3), et l'Autonomisation des femmes et égalité des GENRES (Solution 6)⁸.

⁸ <https://www.undp.org/fr/africa/priorit%C3%A9s>

37. Enfin, au regard des textes internationaux, on note que le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité s'inscrit dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 la paix, les femmes et la sécurité. Il contribue en outre à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus) et l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits humains?

38. **La perspective du genre est bien intégrée au projet dès sa conception ainsi que la prise en compte significative des préoccupations relatives aux droits humains.** Le tableau ci-après présente la grille du *Marqueur Égalité Homme Femmes* du PNUD/PBF a été utilisée pour évaluer le niveau d'intégration du genre dans la conception du projet.

Tableau 7: Cadre de l'évaluation du genre dans la conception du projet : Marqueur Égalité Homme Femmes

Score	Description
0	Il n'est attendu aucune contribution observable des extrants (output) à l'égalité entre les sexes
1	L'extrant contribuera un tant soit peu à l'égalité entre les sexes, mais pas significativement
2	L'égalité entre les sexes est un objectif significatif de l'extrant
3	Le Bureau pays du PNUD considère que l'égalité entre les sexes est l'objectif premier de l'extrant

Source : PNUD/PBF

39. Le score 2 (*l'égalité entre les sexes est un objectif significatif de l'extrant*) attribué au projet dès sa conception est jugé amplement justifié. Non seulement le 4^{ème} résultat du projet est spécifiquement dédié au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de l'architecture de la justice transitionnelle pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, il est aussi indiqué dans le ProDoc que l'approche genre devrait être intégrée de façon transversale dans la mise en œuvre des activités relatives aux trois autres résultats du projet. Par exemple, l'inclusion de l'approche genre et des droits humains des femmes en appui à l'a CVJRR a été prévue dans le volet des activités du PNUD sous le résultat 3 (par exemple les modules de formation), avec l'appui en expertise des staff d'ONU Femmes (ProDoc, 2019, p. 26).

40. **La protection des droits humains est au cœur du projet à travers l'instauration de la justice transitionnelle.** L'objectif principal (*Appuyer le processus et l'architecture de la justice transitionnelle ainsi que répondre aux demandes et attentes des victimes et des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation*), la théorie de changement (*remédier à l'héritage de violations passées, à la fragilité et au manque d'accès à la justice avec une architecture de justice transitionnelle*) ainsi que les quatre résultats du projet s'inscrivent parfaitement dans l'esprit et la lettre du principe 9 de la « Note d'orientation sur l'approche

des Nations Unies en matière de justice transitionnelle » du Secrétaire générale de l'organisation qui recommande de « faire en sorte que les processus et mécanismes de la justice transitionnelle prennent en compte les causes profondes des conflits et les régimes de répression et qu'ils abordent les violations de tous les droits, y compris des droits économiques, sociaux et culturels » (Nations Unies, 2010, p. 1).

La théorie du changement du projet était-elle pertinente ? a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire les résultats souhaités ? Dans quelle mesure était-elle fondée sur des évidences et reste encore valable ? sinon pourquoi ?

41. **La théorie du changement du projet est pertinente mais aurait gagné à être mieux développée.** Telle que libellée, elle décline simplement l'objectif ultime du projet sans l'étayer par la cartographie des acteurs et le schéma d'ensemble des interactions devant exister entre eux pour provoquer le résultat de développement recherché.

42. **La théorie du changement est restée pertinente tout le long de la mise œuvre du projet. Les acteurs d'implantation du projet (PNUD, ONU Femme, MUNISCA, et partenaires de mise en œuvre) ont su s'adapter de manière appropriée aux évolutions politiques, institutionnels, et sécuritaire du pays.** Alors que le personnel des partenaires de mise en œuvre ont dû se replier momentanément de certaines zones suite aux incidents sécuritaires dont il est confronté, ou rencontrer discrètement certaines bénéficiaires (surtout musulmanes) dans leurs milieux de vie plutôt que dans les centres d'écoute et dans les cliniques juridiques, les agences de mise en œuvre (PNUD, ONU Femme, MUNISCA) et le PBF ont bien œuvré pour prolonger le temps de mise en œuvre de six mois suite aux retards affichés à cause du contexte institutionnel, politique, sécuritaire et sanitaire (celui du COVID-19).

43. **La pertinence du projet est restée valide après la fin de son cycle de vie et au-delà.** Cela est d'autant plus évident dans la mesure où les activités de la CVJRR n'ont commencé qu'après sa clôture, et que les décrets d'application de la Loi sur l'aide légale restent à être promulgués et mise en œuvre.

2.2.2. Cohérence : très satisfaisante

Dans quelles mesures le projet a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA, et dans quelle mesure le projet a-t-il donc été conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ?

Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet sont-alignés sur d'autres projets financés par le PBF ?

44. **Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité est parfaitement cohérent et aligné avec les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs de développement dans le pays.** Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à

la vérité est intégré au cadre du portefeuille et programme d'appui à l'Etat de Droit et vise à en assurer la cohérence et l'approche intégrée à en lien avec la justice transitionnelle.

Tableau 8: Projets clés passés et récents en lien avec le projet évalué

	Titre du projet	Coût d'exécution	Période de mise en oeuvre	Source de financement	Agence de mise en oeuvre
1	Projet d'appui au processus électoral en République centrafricaine" (PAPEC)	45 114 495\$	2019-2022	PNUD : 18 045 798 \$ Gouvernement de la RCA : 22 557 248 \$ UE : 16 692 363 \$ Autres (?): 53%, soit 23 910 682	Ministères i. de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Adm. du territoire ; ii. de la Justice, Garde des Sceaux, chargé de la réforme judiciaire et des \$DH ; MINUSCA
2	Renforcer les coalitions de la paix: prévenir les atrocités et favoriser l'inclusion sociale	Non disponible ⁹	2017-2020 (30 mois)	USA (bureau DRL : Democracy, Human Rights and Labor)	ONG internationale Search for Common Ground ; Partenaires locaux à Bangui et Bambari
3	Projet NENGO : Rrestaurer la dignité des victimes de violences sexuelles et violences basées sur le genre en Centrafrique	Non disponible	2020 - 2023	AFD, Fondation Dr. Denis Mukwege, Fondation Panzi RDC, Fondation Pierre Fabre et Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie	Fondation Dr. Denis Mukwege, Fondation Panzi RDC, Fondation Pierre Fabre et Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie
4	Projet d'appui à la Médiation et au Dialogue	2 417 451 \$	Sep. 2017 à mars 2019	PBF	PNUD, MINUSCA
5	Projet d'Appui au processus de Réconciliation nationale pour une paix durable	4.230.425 \$	Déc. 2014 à déc. 2017	PBF : 3.627.200 \$ PNUD (TRAC, BPPS, 603.225 \$	PNUD, MINUSCA, UNFPA
6	Projet conjoint d'Appui à la Cour Pénale Spéciale	19 421 052 \$	Août 2016 à déc. 2019	MINUSCA : 473 956 \$ UNV : 648 188 \$ MPTF : 1 862 543 \$ PNUD : 2 988 764 \$ UE : 2 173 736 \$ USA : 1 173 315 \$ PAYS BAS : 1 817 000 \$ France : 283 550 \$	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire, Ministère de la Justice et des droits humains, MINUSCA, ONU Femmes, VNU
7	Projet conjoint d'Appui à la Lutte contre les Violations des Droits de l'Homme et à la Relance de la Justice en Centrafrique	25.631.096 \$	2014-2019	INL : 18.302.040 \$ PNUD : 4.484.726 \$ Danemark : 1.797.780 \$ Japon/TOE : 818.550 \$ HCR : 128.000 \$ ONU Femmes : 100.000 \$	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, Ministère de la Justice et des droits humains, PNUD, MINUSCA, ONU Femmes

45. Comme décliné dans le tableau ci-dessus, l'équipe de pays des Nations-Unies et la MINUSCA travaillent en partenariat étroit dans le cadre de programmes conjoints dans le domaine de l'État de Droit en faveur du secteur de la justice ordinaire, de réforme du secteur

⁹ https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2020/09/SFCG_Rapport-Evaluation_mi_parours_RENFORCER-LES_COALITIONS_DE_LA_PAIX_PREVENIR_LES_ATROCITES_ET_FAVORISER_LINCLUSION_SOCIALE_EN_REPUBLIQUE_CENTRAFRICAINE_Version_finale_FR.pdf

de la sécurité et de la Cour pénale spéciale (CPS), dans l'esprit du *Global Focal Point for the Rule of Law* (DPO, PNUD, ONUDC, HCR, HCDH, ONU Femmes). Il est en symbiose avec l'appui budgétaire de l'Union Européenne au secteur de la justice, ainsi que la mobilisation de ressources additionnelles en termes d'infrastructure et équipements pour le secteur de la justice et l'administration pénitentiaire par les États-Unis (INL).

46. Spécifiquement, les projets similaires financés par le PBF auxquels le projet évalué est très bien aligné sont le Projet d'appui à la Médiation et au Dialogue (Sep. 2017 à mars 2019) et le Projet d'Appui au processus de Réconciliation nationale pour une paix durable (déc. 2014 - déc. 2017). La spécificité du projet évalué par rapports aux autres projets similaires vient particulière du fait que, bien qu'étant tous dédiés au portefeuille commun de l'État de droit, il complète les manquements des autres projets (qui se sont davantage concentré sur le renforcement institutionnel, le *hard*, pour prendre en intégrant l'appui et des aides directs aux victimes et aux populations, l'aspect *soft*, notamment. Si les interventions du projet sont complémentaires de celles mises en œuvre dans le cadre du projet d'appui au redéploiement des FSI, de manière à renforcer la chaîne pénale et la restauration de l'État de Droit, il contribue donc au à la restauration de l'État de droit de de façon plus inclusive et plus large.

47. **Le caractère conjoint du projet entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA a créé une excellente synergie d'actions en matière des droits humains, la justice, de lutte contre l'impunité, et de la paix en RCA. Cela fait partie des bonnes pratiques relevées dans le cadre de ce projet.** Les agences d'exécution, sous le leadership du PNUD, coordonnent les différentes interventions en synergie avec d'autres programmes, notamment d'appui à la CPS, au renforcement de l'Etat de droit et des forces de sécurité. La même approche conjointe est désignée le soutien à la CVJRR, les partenariats et accords avec les différentes institutions étatiques ou non-étatiques étant déjà en place. Cela aligne bien le projet sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement relative à l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et responsabilité mutuelle ainsi qu'aux principes du Programme d'action d'Accra (OCDE, 2008), le cadre d'amélioration résultant de la revue de la Déclaration de Paris. Le fait que le projet soit placé sous le leadership du Ministère de la justice de même que l'implication des OSC comme partenaires de mise en œuvre lui procurent les conditions d'appropriation nationale. En tant que la traduction dans les faits des actions phares recommandées par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 06 février 2019, le projet est sur les priorités nationales. Sa mise en œuvre conjointe lui assure non seulement l'alignement sur les priorités nationales mais aussi l'harmonisation des interventions des PTF en matière de justice transitionnelle. Le cadre global de collaboration entre PTs et acteurs nationaux implique une responsabilité mutuelle entre les uns et les autres.

48. **Le fait que ONU Femmes soit associé comme partie prenante clé du projet, depuis sa conception jusqu'à sa mise en oeuvre, suivi et évaluation garantit sa cohérence et son harmonisation avec les autres programmes et projets en termes d'égalité entre les sexes.** Par exemple, la participation de ONU Femmes à d'autres projets conjoints (Projet conjoint d'Appui à la Cour Pénale Spéciale, entre autres) aux côtés du PNUD et de la MINUSCA (qui

dispose d'une section un d'un mandat clé sur le genre)¹⁰ et des acteurs nationaux démontre l'importance de la prise en compte des préoccupations genre de façon cohérente l'architecture de la justice transitionnelle en particulier et dans les processus de restauration et de consolidation de la paix.

2.2.3. Efficacité : modérément satisfaisante

49. Cette section du rapport traite de la performance du projet par rapport à ses quatre résultats stratégiques, produits et cibles anticipés.

Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ? Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré de manière substantielle le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité du projet ?

Appréciation de la performance d'efficacité du projet par rapport aux 4 résultats stratégiques

Encadré 3: Aperçu de la performance du projet

Les progrès réalisés au regard du cadre des résultats du projet révèle en général qu'il y a moins de progrès réalisés au niveau des indicateurs clés (effet) qu'au niveau des indicateurs relatifs aux produits (extrants). En matière de la gestion axée sur les résultats, les produits représentent les résultats intermédiaires (les préalables) devant conduire aux effets de développement pérennes. Or, c'est l'effectivité des effets qui valide l'effectivité de la théorie de changement d'un projet. Ainsi, la sous-performance du projet justifie le caractère modéré des résultats globaux du projet. Le fait que les résultats stratégiques soient mitigés est justifié par :

- i. Le caractère trop ambitieux des cibles visées (11 effets clés et 26 produits planifiés);*
- ii. Les retards (compréhensifs) enregistrés dans le processus de mise en œuvre*
- iii. Les faibles capacités opérationnelles initiales des acteurs nationaux.*

Au regard des impératifs de la durée du projet et au contexte politique, sécuritaire et sanitaire du pays, l'obtention de résultats substantiels par rapport aux objectifs programmatiques semble un peu trop ambitieuse.

50. **Globalement, l'évaluation détermine les résultats globaux réalisés par le projet comme modérément satisfaisant.** Des avancées importantes ont été relevées en termes de renforcement des capacités des institutions étatiques (équipements, formations, leadership dans

¹⁰ Le mandat de la section Genre est défini par la résolution 2552 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui au paragraphe 44 demande à la MINUSCA de « tenir pleinement compte des questions de genre dans tous les aspects de son mandat et d'aider les autorités de la République centrafricaine à garantir la participation, la contribution et la représentation pleines, égales et véritables des femmes, y compris les rescapées de violences sexuelles, dans tous les domaines et à tous les niveaux, y compris dans le processus politique et le processus de réconciliation et dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, les activités de stabilisation, la justice transitionnelle, les travaux de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, la réforme du secteur de la sécurité et les activités de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et les préparatifs des élections de 2020 et 2021, notamment en mettant à disposition des conseillers et conseillères pour les questions de genre » (<https://minusca.unmissions.org/section-genre>)

l'organisation des groupes thématiques, l'élaboration de textes clés¹¹, etc.), des organisations de la société civile (qui ont assisté à travers les cliniques juridiques et les centres d'écoute, les victimes et les populations touchées dans leurs besoins de justice, de vérité et de réparation), d'études réalisées, de l'intégration du genre ainsi qu'en termes d'effets catalytiques et d'adaptation au contexte de conflit dans le pays. Cependant, une part importante des objectifs du projet devant être réalisée n'a pas été mise en œuvre. Entre autres, la Loi portant organisation de l'aide légale en a été adoptée le 14 janvier 2020, ses textes d'application devant opérationnaliser sa mise en œuvre n'ont pas été promulgués à ce jour. En outre, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR), créée le 05 avril 2020 et « chargée d'enquêter, d'établir la vérité et situer les responsabilités des graves événements nationaux depuis 1959, date de la disparition du Président Fondateur Barthélémy BOGANDA, jusqu'au 31 décembre 2019 » (Article 1) n'était pas fonctionnelle à la clôture du projet le 31 janvier 2022¹². Spécifiquement, conformément aux recommandations de l'APPR, la CVJRR avait pour mission de faire la lumière sur les événements traversés ces dernières décennies par le pays durant la crise, et proposer des options au regard de la justice (ProDoc, 2019, p. 11).

Encadré 4: Échelle d'appréciation des résultats du projet (Rappel)

Évaluation	Justificatif	Score
Très satisfaisant	Le projet a pleinement atteint ses objectifs et <i>n'a pas connu de lacunes</i> par rapport au critère en question.	6
Satisfaisant	Des <i>insuffisances mineures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	5
Modérément satisfaisant	Des <i>insuffisances moyennes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	4
Modérément insatisfaisant	Des <i>insuffisances importantes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	3
Non satisfaisant	Des <i>insuffisances majeures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	2
Très insatisfaisant	Des <i>insuffisances graves</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.	1
Aucun progrès réalisé	<i>Aucune activité initiée</i> en lien avec le produit ou l'effet anticipé	0

51. Les sections suivantes analysent la performance du projet par rapport à l'Échelle des d'appréciation des résultats retenue et présentée dans l'encadré ci-dessus.

52. Le tableau suivant présente les progrès obtenus ainsi que les défis pour une meilleure performance du projet.

¹¹ Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), Loi portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR, Loi portant organisation de l'aide légale, les Drafts de leurs décrets d'application.

¹² Par exemple, entre autres, n'ont pas eu lieu les activités du projet telles que : i) l'Indicateur 1 b du Résultat 1 portant l'Existence d'un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS, ii) l'Indicateur 3 c : Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l'administration de la justice et la réduction de l'impunité (avec a cible 10), ainsi que l'Indicateur 3.1.1 Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région (soit, formations comme cible en 2020). En grande partie, la CVJRR n'était pas fonctionnelle en raison des retards pris pour les prestations de serment des commissaires ainsi que pour les décrets relatifs à leurs indemnités et enfin, de disponibilisation d'un siège en son sein par l'Etat

Tableau 9: Appréciation de la performance du projet par rapport aux résultats/effets anticipés

N°	Résultats anticipés	Progrès réalisés	Score
1	Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes	<ul style="list-style-type: none"> i. Avancées importantes (renforcement des capacités, politique sectorielle de la justice élaborée, la CVJRR créée, loi sur l'aide légale disponible, ...) ii. Appropriation nationale lente (à cause des calendriers électoraux et la crise du COVID-19) et difficile (à cause du contexte sécuritaire délétère persistant) iii. Stratégie de consolidation des acquis et de pérennisation non encore résolument en place (en bonne voie mais très lentement) iv. Consultations, investigations, audiences, enregistrement des témoignages des victimes, système de protection des témoins non encore enclenchés, la CVJRR n'étant pas fonctionnelle en fin de projet, le 31 janvier 2022)¹³ 	3,25
2	A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection	<ul style="list-style-type: none"> v. Réel début d'accès des victimes et de la population à la justice et à la vérité à travers la campagne de sensibilisation, l'accompagnement des 9 centres d'écoute et des 9 cliniques juridiques du projet dans les zones cibles; vi. Faible capacité voire, absence de capacités constatées des OSC de mise en œuvre à maintenir le cap (service restreint, voire interrompu dès la fin du projet); vii. Viabilité incertaine des cliniques juridique et des centres d'écoute (manque de ressources pour poursuivre la travail). viii. Consultations, investigations, audiences, enregistrement des témoignages des victimes, système de protection des témoins non encore enclenchés, la CVJRR n'étant pas fonctionnelle en fin de projet, le 31 janvier 2022) 	3
	Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la CVJRR et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes	<ul style="list-style-type: none"> ix. Partiellement réalisé à travers 2 sondages (sur 3 de prévus), une <i>Étude sur les options et les modalités de réparations en RCA</i>, étude sur <i>Les violences basées sur le genre et les facteurs de blocage à l'accès des femmes à la justice en RCA</i> ; x. Viabilité incertaine des cliniques juridiques et des centres d'écoute xi. Audiences, enregistrement des témoignages des victimes, système de protection des témoins non encore enclenchés, la CVJRR n'étant pas fonctionnelle en fin de projet, le 31 janvier 2022)¹⁴ 	3
4	Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes.	<ul style="list-style-type: none"> xii. Résultat satisfaisant; xiii. Viabilité incertaine des cliniques juridiques et des centres d'écoute; xiv. Consultations, investigations, audiences, enregistrement des témoignages des victimes, système de protection des témoins non encore enclenchés, la CVJRR n'étant pas fonctionnelle en fin de projet, le 31 janvier 2022). 	4,66

¹³ L'opérationnalisation de la CVJRR devrait contribuer de façon importante à la réalisation des quatre résultats du projet. Une synergie devrait nécessairement être enclenchée entre le travail des partenaires de mise en œuvre et les autres OSC, les mécanismes de justice formelle et la CVJRR, le vis-à-vis gouvernemental par excellence des victimes et des populations. En outre, parmi les activités du Résultat 1, se trouvent l'appui à la coordination entre les institutions du secteur pour une complémentarité et établissement de capacités et mécanismes de coordination fonctionnels entre la CVJRR – CPS – juridictions ordinaires, à travers l'appui technique direct (ProDoc 2019, p. 16).

¹⁴ Néanmoins, dans le cadre de l'exécution de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ), la complémentarité entre les mécanismes et l'offre de justice, via l'appui à 8 audiences foraines, sont renforcées pour une meilleure réponse à la demande de justice des populations (PBF, Rapport annuel 2021, p.3).

53. Le caractère mitigé des résultats du projet est confirmé par les progrès réalisés au regard des indicateurs des résultats stratégiques (excepté le résultat 4 portant sur le genre), leurs produits et cibles respectives prévues à atteindre. Les sections suivantes présentent, les domaines où le projet a enregistré ses meilleures performances ainsi que les défis rencontrés au niveau des 4 résultats stratégiques du projet.

Résultat 1 : Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes

54. Les domaines où le projet a enregistré ses meilleures performances, conformément aux résultats anticipés au regard du Résultat 1 sont i) la mise en place Existence d'un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS ; ii) l'élaboration de la PSJ 2020-2024 et de son plan d'action, iii) la Loi sur Loi n° 20-005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l'aide légale en RCA ; iv) la Loi N°20.009 du 07 avril 2020, portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR; v) la réalisation de deux sondages d'opinion (sur 3 de prévus); vi) la connaissance accrue de la population quant aux mécanismes de justice transitionnelle; vii) une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée.

55. Un cadre collaboratif efficace a été mise en place dans le cadre du processus d'élaboration de la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) 2020-2024, à travers différents groupes thématiques, et l'organisation du Comité de Pilotage présidé par le Ministre de la Justice en mai 2022 et qui s'est focalisé sur des approches centrées sur les personnes et victimes, et la complémentarité entre les mécanismes de justice (juridiction spéciale et ordinaire et CVJRR). Quant à la Loi N°20.009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) – élaboré avec l'appui du projet, elle permet justement d'opérationnaliser les mécanismes de justice transitionnelle dans le pays et surtout d'apporter l'appui nécessaire aux victimes et aux populations en matière d'accès à la vérité, la justice, la réparation et la réconciliation.

56. La Loi sur l'Aide légale marque un pas important vers la mise en place d'un système effectif d'aide légale et d'accès à la justice en RCA. Adoptée en octobre 2019, elle prévoit des organes de gestion d'aide légale et en provinces visant à assurer un accès effectif des populations à la justice, y compris des cliniques juridiques et des bureaux d'assistance judiciaire au sein des tribunaux et cours d'appel et des mécanismes visant à assurer des procès équitables dans un délai raisonnable par ces juridictions. Cette loi donnera l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Aide Légale (SNAL 2017 – 2022). Celle-ci vise également à faciliter l'accès à la Cour Pénale Spéciale (CPS) et à la CVJRR – par l'instauration, notamment, d'un mécanisme mixte entre le ministère de la Justice, le Barreau centrafricain et les organisations de la société civile qui fournissent des services aux populations dans les zones où l'État ne peut pas encore s'acquitter de cette obligation.

57. La PSJ 2020-2024 et de son plan d'action auxquels le projet a contribué à l'élaboration ambitieuse dans ses axes 3, le renforcement de la demande de justice et de l'accès de tous à la

justice (Résultat 8 : Une aide légale de qualité est accessible) et 5, le respect des droits humains et la mise en œuvre de la justice transitionnelle (Résultat 14 : La CVJRR est effective et ses activités sont initiées ; Résultat 16 : La sensibilisation, la promotion et le monitoring des droits humains en alignement avec la politique nationale sur les droits humains sont améliorés). Le projet a donc contribué de manière significative à la mise en place de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA.

58. Le 6^{ème} sondage de perception de perception sur la paix, la justice et la sécurité, le 2^{ème} du genre auquel le projet a contribué, montre une forte demande de la population pour la justice, confirmant la pertinence du projet et son alignement avec les besoins des centrafricains (HHI/PNUD/MINUSCA, 2021). Il conforte les efforts entrepris en matière de mise en place et opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle et de renforcement du système judiciaire. À ce niveau, il apparaît que 57% des personnes sondées veulent que les responsables des violences soient jugés et condamnés et 70% estiment que l'établissement de la vérité contribue à la consolidation de la paix. Ces derniers voient en cela, un pilier fondamental pour l'établissement d'une paix durable (HHI/PNUD/MINUSCA, 2021). Alors que 88% de la population se considère comme victime des différents épisodes violents, les attentes vis-à-vis des mécanismes de justice transitionnelle sont particulièrement élevées. Seulement 25% des Centrafricains (es) estiment qu'il est possible d'avoir la paix si les responsables des violences de 2002-2003 restent impunis ; et seulement 22% estime possible d'avoir la paix si les responsables des violences depuis 2013 restent impunis. De manière similaire, en ce qui concerne la Cour Pénale Spéciale (CPS), alors que 45% des centrafricains jugent sa contribution importante pour la consolidation de la paix. De plus, alors que 47% des personnes interrogées estiment avoir confiance aux juridictions ordinaires, ils sont 40% à déclarer avoir confiance dans la CVJRR.

59. Il est à noter également que 71%¹⁵ parmi les personnes interrogées ont estimé avoir une bonne connaissance de la CVJRR, même si celle-ci n'était pas encore opérationnel. Cela peut s'expliquer par le fait que la population centrafricaine réclamait sa mise en place depuis belle lurette, depuis 2013. La publication de son décret présidentiel de création ne peut le 7 avril 2020, de la nomination officiels des commissaires le 30 décembre 2020 ainsi que de leur prestation de serment le 2 Juillet 2021 a certainement contribué à l'intérêt des population envers elle. Le 7^{ème} sondage de perception sur la paix, la justice et la sécurité déjà planifié dans le cadre du projet (retardé pour le moment à cause de l'insécurité), prévoit mesurer l'état actuel de la demande de la population pour la justice, la confiance dans la CVJRR et la CPS, et la disponibilité des victimes et témoins à collaborer avec la CVJRR et CPS respectivement.

60. Enfin, l'étude comparative sur les options de réparation des victimes, réalisée selon une approche participative et inclusive auprès de nombreuses associations de victimes, déplacés et retournés ainsi que d'autorités nationales, a été présentée lors de la retraite de la CVJRR.

61. Les progrès réalisés par rapport aux Résultats 1, leurs indicateurs, produits et cibles respectifs sont présenté dans les tableaux ci-après.

¹⁵ Au lieu des 35% anticipé

Tableau 10: Performance du projet par rapport au Résultat 1 en lien avec les indicateurs, produits, et cibles anticipés.

Produit(s)/ extants (spécifique/s)	Indicateurs de performance	Progrès réalisés			
		Référence	Cible	Performance	Score (o à 6)
	1 a : Confiance accrue de la population dans la justice formelle	50% 58% H 42% F	58% 66% H 50% F	47% 54% H 41% F (2020)	2 2 3
	1 b : Existence d'un mécanisme de coordination/ complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS	0	1	1	6
1.1. Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains	1.1.1 La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée	0	1	1	6
	1.1.2 Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel	0	1	1	6
	1.1.3 Nombre d'initiatives de communication organisées sur la justice transitionnelle et les réformes (campagnes, dialogues)	0	4	4+	6
	1.1.4 La justice transitionnelle et ses mécanismes sont connus des populations	0%	35% (H/F)	71%	6
	1.1.5. Nombre d'activités de monitoring judiciaire appuyées (Cible : 1 par assise criminelle (minimum 3 par an))	0	7 (minimum 3 par an)	8 (audiences foraines)	6
1.2. Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages	1.2.1 Nombre de sondages mises en œuvre	4	7	6 (2 sondages sur 3)	4
1.3. Les options et modalités d'offre de réparations et d'établissement d'un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées	1.3.1 Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée	0	1	1 (version non publiée)	5
	1.3.2 1 stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR	0	1	1	0

62. Cependant, il est important de relever que l'un des deux indicateurs clés du résultat 1 a enregistré une faible performance relativement au progrès anticipé en matière de la Confiance accrue de la population dans la justice formelle, de même qu'un résultat nul au niveau du produit anticipé 1.3.2. portant sur l'élaboration d'une 1 stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le gouvernement centrafricain. En effet, une régression a été constaté dans ce domaine au cours de la période de mise en œuvre du projet en lien avec la Confiance accrue de la population dans la justice formelle. Alors que 50% des membres de la population dans la justice formelle avaient confiance dans la justice formelle avant le début du projet, et que le projet envisageait faire augmenter ce taux à 58% à la fin de son cycle de vie, une chute a plutôt été relevée, ramenant

le niveau de confiance en deçà de du niveau initial, soit à 47 %. De plus, alors que la baisse de confiance dans la justice formelle est plus élevée chez les hommes, soit, de 50 % à 54 %, la tendance à la baisse est plus faible chez les femmes, soit, de 42% à 41% (PBF, Rapport annuel 2021). Aussi, l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible fait part des produits non réalisés par le projet.

Résultat 2 : A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection

63. La performance du projet au niveau du Résulta 2 est globalement similaire, davantage plus faible par rapport à celle relative au Résultat 1.

64. Le principal domaine où le projet a enregistré ses meilleures performances par rapport au Résultat 2 représentent l'accès des victimes et de la population à la justice et à la vérité à travers les campagnes de sensibilisation, de counseling et d'accompagnement psychosocial et juridique des 9 centres d'écoute et des 9 cliniques juridiques mis en place par le projet dans les zones cibles.

65. Le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ont appuyé la mise en œuvre et l'opérationnalisation de neuf cliniques juridiques (PNUD & MINUSCA Femmes) ainsi que de 9 Centres d'écoute (ONU Femmes) qui ont offert des services d'appui psychosocial, d'orientation juridique et d'assistance judiciaire aux populations. Les organisation de la société civile, partenaires de mise en œuvre contractés par le projet, notamment, l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJC), Genre paix et développement (GEPAD), Initiative développement durable (IDD), Levier Plus, Réseau des ONG pour la promotion et le respect des Droits de l'Homme (RONGDH), ont été les chevilles ouvrière dans les processus de plaidoyer et d'aide aux bénéficiaires finaux du projet, les victime et les population notamment. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre des mécanismes prévus par la loi n°20.005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l'aide légale en Centrafrique. Spécifiquement, de 2020, à 2021, un total de 17579 personnes dont 14594 femmes (83%) ont bénéficié des services des cliniques juridiques, d'après les données du rapport de fin d'année 2021 de PBF. De même, 24 formations ont été réalisées dans 8 localités auprès de 420 leaders communautaires (dont 190 femmes, 45%) quant à l'accès à la justice. Les officiers juristes ont enregistré 1037 affaires civiles et 617 affaires pénales qui sont orientées 174 cas à la gendarmerie, 426 cas à la police, 67 aux parquets, 71 dossiers liés aux cas de pension alimentaire, garde d'enfant, problème foncier, succession, orientés aux Tribunaux. De toutes les cliniques, 4131 médiations programmées, 1616 médiations réussies, 367 médiations non abouties.

66. Les progrès réalisés par rapport aux Résultats 2, leurs indicateurs, produits et cibles respectifs sont présenté dans les tableaux ci-après.

Tableau 11: Performance du projet par rapport au Résultat 2 en lien avec les indicateurs, produits, et cibles anticipés.

Produit(s)/ extants (spécifique/s)	Indicateurs de performance	Progrès réalisés			
		Référence	Cible	Performance	Score (o à 6)
	2 a Nombre de personnes ayant eu accès à l'aide légale et informés sur leur accès à la justice	17309 4296 H 13013 F	27 000 H 20 000 F	23 000 6000 H 17 000 F (début 2021)	3 3 4
	2 b Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection	Non déterminé	Non déterminé	Non disponible	2
2.1. Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d'aide légale	2.1.1 Nombre de cliniques d'aides légale opérationnelles	3	8	9	6
	2.1.2 Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l'aide légale	10972	21000	19 307 (En fin avril 2021)	5
	2.1.3 Nombre de MoU/LoA/RPA signés avec des OSC intervenant dans le secteur	Non déterminé	Non déterminé	5 (OSC, partenaires de mise en œuvre)	5
2.2. Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR	2.2.1 Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T	Non déterminé	Non déterminé	Non disponible	2
	2.2.2 Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l'expertise dans la CPS et l'appui des organisations de la société civile	0	1	1 ¹⁶	6

67. À ce niveau, quatre des cinq produits ont enregistré des résultats plus que satisfaisants. Les données disponibles ne nous permettent pas de déterminer le 2 b Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection (indicateur d'effet 2b), ni le nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T (indicateur de produit 2.2.1).

Résultat 3 : Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes.

68. Le principal domaine de progrès intéressant enregistré par rapport au Résultat 3 en lien avec ses indicateurs clés représente niveau de connaissance de la population quant à l'existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe), ainsi que ceux des produits 3.1.1. (13 formations sur 12 anticipées de Commissaires et délégués de régions réalisées), 3.2.2.b (4 Guides sur 2 anticipés de prise en charge des femmes et des enfants). Un pourcentage de 71 de la population a justement affirmé en avoir la connaissance, selon de 6^{ème}

¹⁶ Loi n°20.005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l'aide légale en Centrafrique

sondage de perception de perception sur la paix, la justice et la sécurité cité plus haut. Quant à l'indicateur clé portant sur l'effectivité de la mise en place et de l'opérationnalité de la CVJRR, il apparaît que ses objectifs sont à moitié réalisés. La Commission a en effet été mise en place mais n'était pas encore opérationnelle au 31 janvier 2022, date de clôture du projet. Les progrès réalisés par rapport aux Résultats 3, leurs indicateurs, produits et cibles respectifs sont présentés dans les tableaux ci-après.

Tableau 12: Performance du projet par rapport au Résultat 3 en lien avec les indicateurs, produits, et cibles anticipés.

Produit(s)/ extants (spécifique/s)	Indicateurs de performance	Progrès réalisés			
		Référence	Cible	Performance	Score (0 à 6)
	3a : La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle	0	1	0,5 (partiel)	3
	3 b : Taux de la population étant informée de l'existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe)	0	50% H/F	71%	6
	3 c : Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l'administration de la justice et la réduction de l'impunité	0	10	0	0
3.1. Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux	3.1.1 Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région	0	12	13	6
	3.1.2 La stratégie d'intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés,	0	1	Ébauche disponible	2
3.2. Les leaders communautaires et les OSC (associations de victimes, ONG de défense des droits humains, Comités locaux de paix et de réconciliation) sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR	3.2.1 : 1 mécanisme de concertation CVJRR / société civile instauré et effectif	0	12	0	0
	3.2.2 Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants	0	4 formations	Ébauche disponible	2
3.3. Un appui technique et opérationnel est fourni pour la mise en place d'un cadre de collecte, de documentation, d'archivage et de protection des données	3.3.1 Un progiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel	0	1	0	0
	3.3.2 Un cadre réglementaire pour la sauvegarde et l'utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus	0	1	0	0

69. De plus, les résultats du projet indiquent également qu'aucun progrès n'a été enregistré par le projet par rapport à son indicateurs clé de performance relatif i) aux 12 recommandations prévues et devant être formulées par la CVJRR sur l'administration de la justice et la réduction de l'impunité dans le cadre de ses activités; ii) au progiciel de collecte et de sauvegarde fonctionnel et, iii) au cadre réglementaire prévu pour la sauvegarde et l'utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus.

Résultat 4 : Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes.

70. Les aspects relatifs au genre représentent le principale le domaine ou le projet a enregistré les meilleures performances, conformément aux indicateurs des performance du cadre des résultats du ProDoc. Deux (02) indicateurs stratégiques sur 3 ainsi que les indicateurs de tous les six produits ont enregistré des scores allant de 4 (satisfaisant) à 6 (très satisfaisant).

71. Les progrès réalisés par rapport aux Résultats 4, leurs indicateurs, produits et cibles respectifs sont présenté dans les tableaux ci-après.

Tableau 13: Performance du projet par rapport au Résultat 4 en lien avec les indicateurs, produits, et cibles anticipés.

Produit(s)/ extants (spécifique/s)	Indicateurs de performance	Progrès réalisés			
		Référence	Cible	Perfor- mance	Score (o à 6)
	4.a. % des femmes dans l'architecture de justice, justice transitionnelle et CVJR	A déterminer	+30%	+45%	6
	4.b. Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle.	42%	50%	41%	2
	4.c. Indicateur 4.3 Connaissance des facteurs de blocage et options de remédier aux obstacles de l'accès des femmes à la justice	Non	Oui	Oui	6
4.1. Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d'égalité de genre et DH des femmes	4.1.1. : Nombres des acteurs de justice, formées sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG	0	500	430	6
	4.1.2. : % de participation de nombre des femmes, membres de la CVJRR	N/A	50%	45%	4
4.2. Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes	4.2.1. : Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial	À déterminer	1100	3592	6
	4.2.2. : Nombre des organisations féminines de la société civile impliquées	5	10	10	6
4.3. Une expertise et les données requises sur l'accès des femmes à la justice transitionnelle est disponible et fourni aux parties prenantes	Disponibilité d'étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes	0	1	1	6
	4.2.2. : connaissance des facteurs des facteurs de et options de remédier aux obstacles de à l'accès des femmes à la justice.	Non	Oui	Oui	6

Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?

72. **Le système de suivi-évaluation des agences de mise en œuvre adéquat.** Le ProDoc contient un excellent Cadre des résultats, des indicateurs précis, objectivement vérifiables, des situations de références et des cibles temporelles quantifiées correspondantes. Des missions de suivi-évaluation sont régulièrement menées par les équipes du PNUD, ONU Femme et de la MINUSCA auprès des partenaires de mise en œuvre et au niveau des cliniques juridiques et centres d'écoute afin d'évaluer leurs capacités techniques et la qualité des services rendus aux populations. Cela contribue à un meilleur suivi des progrès, renforcement des capacités et de mesures d'atténuation aux défis rencontrés par les partenaires de mise en œuvre.

73. Cependant, des carences sont relevées quant à la qualité des données administratives, financières, comptable, et de gestion des registres des partenaires locaux et des bénéficiaires, produites par les partenaires de mise en œuvre. Par exemple, il n'existe pas de système d'archivage par dossier/bénéficiaire au bureau de l'AFJC, le plus grand partenaire de mise en œuvre du projet en termes de ressources alloués et des zones couvertes. Toutes les fiches sont classées par service, soit dans des cantines, soit dans des armoires ou des tiroirs. Il est impossible de retracer l'appui donné par l'AFJC par dossier, contrairement au Projet NENGO, un projet similaire au projet évalué. En fonction du projet (celui du PNUD/ONU Femme/MINUSCA versus Projet NENGO), la prise en charge, la qualité de service offert et le traitement des données diffèrent.

74. Une standardisation des processus de collecte, de gestion et de dissémination des données sur le terrain est nécessaire pour faciliter le système de suivi-évaluation du projet.

2.2.4. Intégration du genre : satisfaisante

Dans quelle mesure les niveaux des produits et résultats du projet ont-ils généré des résultats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

75. **L'intégration de la perspective genre, notamment, l'égalité des sexes a été intégrée de manière satisfaisante non seulement dans la conception du projet (avec le score 2 au niveau des marqueurs égalité hommes-femmes), mais aussi parfaitement dans sa mise en œuvre et ses résultats (avec score 4, de l'échelle d'efficacité des résultats genre).** Des résultats satisfaisants ont également été enregistrés les niveaux des produits et effets en matière d'égalité entre les sexes. Cependant, les questions d'autonomisation des femmes par le renforcement de leur capacités socio-économique n'ont pas été traitées par le projet de façon spécifique. Au regard de l'Échelle d'efficacité des résultats de genre (Gender Results Effectiveness Scale (*GRES*)) l'évaluation attribuée au projet, le score 4. Comme présenté dans le tableau suivant, la performance du projet démontre que les résultats traitent des besoins différenciés des hommes et des femmes et traitent de la répartition équitable des avantages, ressources, statuts, droits, etc.

Tableau 14: Cadre de l'évaluation du genre dans le processus de mise en œuvre du projet et dans ses résultats : Échelle d'efficacité des résultats de genre

Score	Échelle	Description
1	Négatif (« gender negative »)	Le résultat a eu des répercussions négatives sur l'égalité entre les hommes et les femmes
2	Neutre (Gender blind)	Le résultat ne prend pas en compte le genre
3	Sexo-spécifique (gender targeted)	Le nombre de femmes, d'hommes ou de groupes marginalisés fait l'objet d'une attention particulière
4	Sensible au genre (Gender responsive)	Le résultat traite des besoins différenciés des hommes et des femmes et traite de la répartition équitable des avantages, ressources, statuts, droits, etc.)
5	Transformatif (gender transformative)	Le résultat contribue à changer les normes, les valeurs culturelles, les structures de pouvoir et les bases de l'inégalité des sexes et discriminations

Source : PNUD/ONU Femmes¹⁷

76. Le projet a entièrement intégré l'égalité des sexes dans sa mise en œuvre. Les victimes de violences basées sur le genre hommes comme femmes ont été assistés de manière équitable. Le plaidoyer mené à travers le projet a permis de rendre sensible au genre les mécanismes de la justice transitionnelle. Cela s'est fait ressentir à travers des actions concrètes comme le recrutement et nomination des membres de la CVJRR. Il a notamment permis d'apporter une réponse holistique aux victimes de violence sexuelle basées sur le genre à travers les cliniques juridiques et les centres d'écoute. Par exemple, de janvier 2020 à octobre 2021, 420 personnes (190 femmes et 230 hommes) ont été formées sur les approches genre ainsi qu'à la Violence basée sur le genre (VBG) par les cliniques juridiques (PBF, 2022). De plus, 17 799 personnes, dont 14 784 femmes (83%), ont eu accès à l'aide légale et sont informés sur l'accès à la justice. (Indicateur 2.1 : Nombre de personnes ayant eu accès à l'aide légale et informés sur leur accès à la justice). Spécifiquement, durant la période de mars 2020 à janvier 2022, les services psychosociaux des cliniques juridiques de Bangassou, Boda, Sibut, et Bossangoa, entre autres, ont enregistré 2968 victimes, parmi lesquels, on note, 200 cas d'hommes (dont 40 garçons) et 2868 cas femmes (dont 933 filles) ayant bénéficié de soutien psychosocial, décliné selon la typologie des incidents enregistrés dans le tableau ci-dessous indiqué. **Le caractère non discriminatoire des bénéficiaires au regards du sexe, même si l'aide à eux fournie est sexo-spécifique (exemple des kit de dignité et sanitaires aux femmes et aux filles), démontre du niveau satisfaisant des résultats genre enregistrés par le projet.**

77. Des études (dont l'étude sur *Les violences basées sur le genre et les facteurs de blocage à l'accès des femmes à la justice*, et celle sur *les options et les modalités de réparations*) ont été élaborées et ont permis de veiller aux problèmes que rencontrent les victimes hommes et femmes pour accéder à la justice.

2.2.5. Efficience : modérément satisfaisant

78. **Globalement, le niveau d'efficience du projet est estimé modérément satisfaisant.**

¹⁷ UNDP, 2015: "Evaluation of UNDP Contribution to Gender Equality and Women's Empowerment", by Chandi Kadirgamar, Ana Rosa Soares & al. (<https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/7076>)

Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?

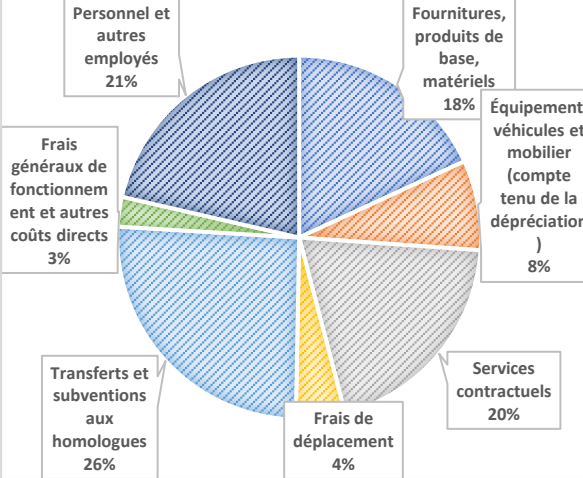
79. Une question importante relative à l'efficacité est de savoir si les ressources (humaines, financières et en temps) sont gérées de façon optimale (selon le principe du *value for money*) pour obtenir les résultats de développement dans un cadre temporel raisonnable.

Appréciation de la performance d'efficacité du projet par rapport aux Ressources humaines

80. Les ressources humaines du projet ont été adéquatement réparties, depuis les agences onusiennes d'exécution jusqu'aux partenaires de mise en œuvre. Au niveau de la coordination, trois experts ont été recrutés à juste titre pour appuyer le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA d'une part et les partenaires de mise en œuvre dans leurs services aux victimes et à la population en matière d'accès à la justice, à la vérité, et la réparation, d'autre part.

Appréciation de la performance d'efficacité du projet par rapport à la gestion des Ressources financières

81. Le PNUD, agence de coordination du projet, dispose d'un cadre de gestion des ressources financière dans les standards internationaux.

Figure 1 : Répartition initiale du budget du projet	Tableau 15: Répartition des montant utilisés par postes de dépenses																																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Compte</th> <th>Dépenses</th> <th>% dépensé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Budget approuvé</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Transferts et subventions</td> <td>19914,92</td> <td>0,50%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Fournitures, produits de base, matériels</td> <td>64319,38</td> <td>1,63%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Voyage (frais de déplacement)</td> <td>165370,4</td> <td>4,20%</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Equipment, véhicules, mobilier, et dépréciation (amortissement)</td> <td>198479,3</td> <td>0,50%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Coûts indirects</td> <td>258307,6</td> <td>6,55%</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Dépenses services contractuels</td> <td>889795,4</td> <td>22,57%</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Personnel & frais de personnel</td> <td>956977,4</td> <td>24,28%</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Frais généraux/opérations</td> <td>1388646</td> <td>35,23%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>3941810</td> <td>87,60%</td> </tr> </tbody> </table>		Compte	Dépenses	% dépensé	1	Budget approuvé			2	Transferts et subventions	19914,92	0,50%	3	Fournitures, produits de base, matériels	64319,38	1,63%	4	Voyage (frais de déplacement)	165370,4	4,20%	5	Equipment, véhicules, mobilier, et dépréciation (amortissement)	198479,3	0,50%		Coûts indirects	258307,6	6,55%	6	Dépenses services contractuels	889795,4	22,57%	7	Personnel & frais de personnel	956977,4	24,28%	8	Frais généraux/opérations	1388646	35,23%		TOTAL	3941810	87,60%
	Compte	Dépenses	% dépensé																																										
1	Budget approuvé																																												
2	Transferts et subventions	19914,92	0,50%																																										
3	Fournitures, produits de base, matériels	64319,38	1,63%																																										
4	Voyage (frais de déplacement)	165370,4	4,20%																																										
5	Equipment, véhicules, mobilier, et dépréciation (amortissement)	198479,3	0,50%																																										
	Coûts indirects	258307,6	6,55%																																										
6	Dépenses services contractuels	889795,4	22,57%																																										
7	Personnel & frais de personnel	956977,4	24,28%																																										
8	Frais généraux/opérations	1388646	35,23%																																										
	TOTAL	3941810	87,60%																																										
Source : Prodoc, p. 35	Source : Plateforme du Fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD (Multi-Partner Trust Fund Office Gateway)																																												

82. Les désignations ainsi que la répartition des postes de dépenses diffèrent légèrement par rapport aux postes de dépenses planifiés dans le ProDoc (7 items) par rapport à celles relatives

aux dépenses, rapportés dans la Plateforme du Fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD (Multi-Partner Trust Fund Office Gateway)¹⁸. À ce jour, des \$4,500,000 alloués par le PBF au projet, 87,60%, soit un total de \$3,941,810 ont été dépensés. Alors que les dépenses du PNUD sont évaluées à 84 % des fonds qui lui sont alloués, ceux de ONU Femmes sont estimées à 99,60, soit, la presque totalité des \$1,032,100 reçus par l'agence.

Tableau 16 : Récapitulatif des dépenses des fonds alloués par le PBF

Agence	Référence	Budget approuvé	Transferts	Dépenses	% dépensé
PNUD	MULTIREF	\$ 3,467,900	\$ 3,467,900	\$ 2,913,869	84.00 %
ONU Femmes	116967	\$ 1,032,100	\$ 1,032,100	\$ 1,027,941	99.60 %
Total		\$ 4,500,000	\$ 4,500,000	\$ 3,941,810	87,60 %

Source : Plateforme du Fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD

83. Une plainte récurrente reçue auprès de ses partenaires consiste à la lenteur de ses processus de décaissements et au retards fréquents des paiements aux prestataires. Autant le PNUD dispose d'un cadre long de passation de marchés et de décaissement, autant les partenaires de mise en œuvre du projet manquent de capacités optimales de gestion administrative, financière, comptables et d'audit. En effet, des problèmes importants de gestions/procédures administratives, financière et comptable et (ainsi que le manque de suivi des bases de données opérationnelles (selon les standards) au niveau des partenaires de mise en œuvre ont été relevé par l'équipe de l'évaluation.

Appréciation de la performance d'efficacité du projet par rapport à la gestion du Temps : modérément insatisfaisant

Dans quelles mesures les résultats du projet ont été réalisés dans les temps initialement anticipé ?

84. **La performance du projet en termes de gestion du temps non satisfaisant.** La gestion des impératifs programmatiques par rapport à la *variable temps* dans un contexte politique et sécuritaire volatile ainsi que par rapport aux exigences de passations des marchés et de décaissement du PNUD (généralement logues) représente le principal défi du projet à attendre pleinement ses objectifs. Ces contraintes expliquent largement les différents retards enregistrés le long de la mise en œuvre du projet ainsi que son extension. La problématique des retards dans la mise en œuvre concerne tous les trois niveaux de la chaîne d'implantation du projet. L'extension du projet a entraîné une reprogrammation des fonds pour : i) la continuité des services offerts par les centres d'écoute sous le Produit 4.2. avec une extension du contrat sur 6 mois avec les ONG partenaires d'ONU Femmes , et ii) La prolongation de la contribution à 50% pour les salaires des deux staffs substantifs d'ONU Femmes travaillant dans le cadre du projet.

¹⁸ <https://mptf.undp.org/project/00116887> (consulté le 9 octobre 2022)

85. D'abord, les retards au niveau du PNUD ont trait à la lenteur du processus de décaissement aux prestataires, aux partenaires de mise en œuvre et dans la commande du matériel destiné à accompagner ces derniers dans cadre du renforcement de leurs capacités opérationnelle. Par exemple, le matériel d'informatique (photocopieuses, imprimantes et leurs cartouches, etc.) destiné à la CVJRR et à l'AFJC ne leur est livré qu'en juillet, six mois après la clôture du projet.

86. Par ailleurs, les partenaires de mise en œuvre ne produisent pas souvent à temps les pièces justificatives comptables ni les rapports d'activités à temps pour un meilleurs suivi-contrôle en temps réelle des interventions. Difficilement s'adaptent-ils aux procédures administratives, financières comptables et de redditions des comptes du PNUD. Dans cette optique, seuls trois partenaires de mise en œuvre sur les cinq, Levier Plus, GEPAD et IDD notamment, ont pu produire aux évaluateurs du projet, un rapport d'activités pouvant permettre à ceux-ci de mieux trianguler les données des rapports de progrès des agences onusiennes d'implantation. De plus, les données statistiques transmises aux évaluateurs par des trois partenaires d'implantation gagneraient à être plus détaillés. Tout ce qui précède démontre une certaine faiblesse des organisations partenaires de mise en œuvre en matière de gestion de bases de données pour les besoins de suivi-évaluation du projet.

87. **Enfin, les retards observés au niveau de la partie nationale gouvernementale en termes d'opérationnalisation de la CVJRR et de promulgation des textes/décrets d'application de la Loi sur l'aide légale ont eu un impact négatif significatif sur les résultats du projet à la fin de son cycle de vie.** D'une part, à la fin du projet, la CVJRR n'est fonctionnelle. Alors que la Loi n° 20-009 portant création, organisation et fonctionnement de la CVJRR fut votée le 7 avril 2020, le décret présidentiel entérinant la désignation des membres de la Commission fut signé 8 mois plus tard, le 30 décembre 2020. Les 11 Commissaires prêtèrent serment six mois plus tard le 2 Juillet 2021, leurs salaires pris assuré sur budget de l'État en décembre 2021, un ans avant la fin du projet. Par ailleurs, la Commission n'a reçu un local de fonction qu'en juillet 2022, six mois après la fin du projet. Le projet des trois décrets d'application de la Loi de l'aide juridique (i. Décret portant organisation et fonctionnement du comité national d'aide légale en Centrafrique ; ii. Décret portant nomination des membres du comité national d'aide légale ; iii. Décret fixant le barème de rétribution forfaitaire de l'Etat pour les auxiliaires de justice prêtant concours au bénéficiaire de l'assistance judiciaire) préparés depuis le début de l'année est toujours en attente de signature.

88. Les retards observés au niveau des parties prenantes nationales gouvernementales peut s'expliquer, entres autres, par : i) soit par le manque de volonté politique; ii) soit par les différentes échéances électorales; iii) soit par les menaces sécuritaires et les violences socio-politiques; iv) soit par les trois motifs, ensemble, à des degrés divers; v) l'impact du COVID. Par exemple, la concentration des partenaires nationaux sur l'organisation des élections durant 2020, et surtout les violences et le contexte politico-sécuritaire extrêmement volatile autour dès début décembre 2020 et continuant jusqu'à aujourd'hui en juin 2021. L'impact du COVID a également joué un rôle dans les retards observés dans la mesure où les autorités gouvernementales ont réorienté l'action gouvernementale vers l'urgence de la lutte contre la pandémie.

Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?

89. **La qualité et les résultats très positifs de collaboration instaurée par le projet fait partie des meilleures bonnes pratiques en matière de gestion de projet de développement.** Les partenariats mis en place au niveau des agences des agences d'implantation du projet (PNUD, ONU Femmes MINUSCA) entre elles d'une part, avec le Ministère de la justice d'autre part, ainsi qu'avec les OSC partenaires de mise en œuvre (les plus proches des victimes et de la population) ont été particulièrement efficaces. Des réunions régulières de coordination sont souvent organisées entre les agences d'exécution du projet pour faire un bilan régulier sur la mise en œuvre du projet. Les interventions du projet sont discutées lors des réunions des groupes thématiques de la PSJ, permettant d'assurer leur pertinence et la cohérence avec les priorités nationales et de développer des synergies avec d'autres partenaires.

2.2.6. Durabilité/appropriation : modérément insatisfaisante

90. **La durabilité du projet est jugée modérément non satisfaisant.**

La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale et locale, l'utilisation des capacités nationales...) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?

91. **La conception de l'intervention comprenait une stratégie de durabilité et de sortie appropriée. Le Ministère de la justice, les groupes de travail thématiques dont le ministère a le leadership, la CVJRR ainsi que les cliniques juridiques et les centres d'écoute représente en soit, l'architecture nationale d'appropriation et de pérennisation des acquis du projet.** Le projet a beaucoup contribué à l'amélioration et au développement des capacités nationales en matière de justice transitionnelle. De nombreux appuis financiers, techniques et matériels ainsi que de nombreuses formations thématiques ont été déployés par le projet pour renforcer les capacités des acteurs nationaux à être à même garantir la durabilité des interventions et capitaliser sur les acquis. Cependant, le contexte politico-sécuritaire et sanitaire n'a pas permis à ces derniers de s'exercer, bâtir le capital humain et technique suffisant et gagner en expérience en matière de justice transitionnelle avant la fin du projet. De plus, les ressources techniques et financiers semblent manquer à tous les niveaux (gouvernement et OSC) pour opérationnaliser la stratégie de durabilité du projet.

Quelle est la force de l'engagement du Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?

92. **Le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales est à l'heure actuelle, est effectif mais insuffisant pour la pérennité des bénéfices du projet.** Parmi les acquis, il y a lieu de noter la Politique sectorielle de la justice développée de façon participative ainsi que l'étude menée sur les facteurs de blocage de l'accès des femmes à la justice. La question principale généralement posée en termes de durabilité des projet est de savoir si le projet a

contribué à construire des capacités nationales suffisantes de sorte que les acteurs nationaux puissent consolider les acquis et continuer adéquatement les actions implantées, si les partenaires techniques et financiers extérieurs se retirent à la fin du projet. À cette question, la réponse issue de l'évaluation est négative. D'une part, les réunions des groupes thématiques dont le ministère de la justice a le leadership institutionnel s'estompent progressivement depuis la fin du projet. Cela démontre d'une certaine manière, la faible capacité de coordination et de planification du gouvernement. La CVJRR n'est pas encore équipée en personnel d'appuis et d'experts spécialisés pour l'accompagner dans ses tâches. Elle n'est pas non plus encore déployée sous forme d'antennes à l'intérieur du pays.

93. La viabilité des cliniques juridiques et des centres d'écoute apparaît incertaine, dans l'état actuel des choses. Les cliniques juridiques sont réduites au services minimum (inopérantes) et les centres d'écoutes fermées depuis la fin du projet, faute de moyens. Cela démontre que les OSC partenaires ne disposent pas des ressources nécessaires pour continuer à rendre les services pour lesquels elles ont été contractées alors que le gros du travail de la CVJRR avec laquelle elles doivent collaborer, être en synergie n'a pas encore véritablement commencé.

94. Enfin, la faible capacité de coordination et de planification du GoCAR avait été identifiée comme un risque élevé à impact élevé également comme facteur de risque au succès du projet. À ce risque, il a été proposé comme solution, la mise à disposition d'expertise supplémentaire, dans les limites et cadres du projet. Ce besoin se révèle plus que critique aujourd'hui, alors que le projet est clôturé sans que les capacités optimales, facteurs de succès et de durabilité n'ont pas développées, ni au niveau du gouvernement, ni au niveau des OSC partenaires de mise en œuvre. D'où la recommandation de mise à disposition de ces derniers (Ministère de la justice, CVJRR, et l'AFJC), d'experts en résidence pour les accompagner à poursuivre les objectifs du projet, consolider et capitaliser les acquis. Cette proposition s'aligne parfaitement sur l'analyse de risque initiale du projet relative à la possibilité de non-aboutissement des divers processus de mise en œuvre de l'accord de paix et les mécanismes subséquents. À ce niveau justement, la stratégie d'atténuation du projet a proposé de procéder au « Rassemblement de la communauté internationale pour encourager du progrès, à travers les mécanismes disponibles » (ProDoc, 2019, p. 32).

2.2.7. Sensibilité au conflit : satisfaisante

95. **En implantant le projet dans un pays en transition où la situation sécuritaire, politique et sociale est fragile, les promoteurs du projet (PBF, PNUD, ONU Femmes et Gouvernement de la RCA) sont conscients de son probable insuccès justement à cause du contexte. Cela représente un risque (calculé tout le moins) quant à l'obtention de résultats probants au bout du processus.** Les projets relatifs à la justice transitionnelle sont en soit des projet évoluant en contexte de conflits ou en contexte potentiellement volatile en termes de pesanteurs politico-sécuritaires et sociaux. Effectivement, les évolutions politico-sécuritaires et sanitaires ont affecté la RCA en 2020 et 2021. Il s'agit notamment de la recrudescence des conflits armés avant et après le premier tour des élections présidentielle et législatives, ainsi que la crise sanitaire liée à la COVID19. En effet, les élections présidentielles et législatives de Décembre 2020 ont été entachées de controverse liée au processus électoral. Cela a inclus

l'annulation de la candidature de l'ancien président François Bozizé, celui qui avait pris le pouvoir en 2003 et évincé en 2013 et qui continue d'avoir des partisans significatifs. Le rejet de sa candidature avait engendré des offensives et de l'obstruction par des groupes armés. L'actuel Président du pays, Faustin-Archange Touadéra a été à nouveau nommé en janvier 2021, mais le conflit constant et un manque de dialogue inclusif continuent d'être une grave menace pour le règlement à long terme du conflit. » (IJR¹⁹, 2021).

96. En 2021, un rapport du Secrétaire Général l'ONU adressé au Conseil de Sécurité écrit également à ce propos : « La République Centrafricaine (RCA) continue d'être assaillie par des cycles de violence qui transcendent les divisions ethniques, religieuses et communautaires. L'Organisation des Nations Unies (ONU) estime maintenant que 2.8 millions de personnes (plus de la moitié de la population) requiert de l'assistance humanitaire²⁰. Tous ces facteurs ont eu un impact entravant sur la mise en œuvre du projet. Cette perspective fait d'ailleurs partie de l'analyse de risque au niveau de la conception même du projet.

97. Le risque de reprise des violences à grande échelle ou des tensions communautaires représente le second point dans l'analyse de risque du projet avant sa mise en œuvre. Si la probabilité de la survenu de ce risque est jugé moyen, son impact sur le succès du projet est cependant estimé élevé par les promoteurs du projet. À cette hypothèse, est envisagé comme stratégie d'atténuation, la poursuite des interventions prévues dans les zones sécurisées où l'autorité de l'État est redéployée. Cette stratégie a été mise en pratique par officier des cliniques juridique de l'AFJC ainsi que de l'ONG GEPAD pendant la recrudescence des violences et braquages dans certaines zones. Cela témoigne de la capacité d'adaptation des acteurs du projet au contexte de conflit. Le risque prise d'implanter les projets malgré le potentiels des menaces sécuritaires se présente donc comme un risque calculé.

2.2.8. Effets catalytiques : très satisfaisants

98. **Le soutien du PBF dans le cadre de ce projet a été très catalytique.** Il a permis dès le départ la mise en commun des équipes du PNUD, ONU Femme et MINUSCA et de leurs ressources pour en faire un projet conjoint.

Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?
--

99. Le projet a été très catalytique par la mobilisations des ressources additionnelles d'un total de 1 349 600 USD, soit 30 % environ du budget initial mobilisé du projet. Ces contribution financière additionnelles se répartissent comme suit :

- i. **200 000 USD** pour l'appui à la CVJRR à partir de juin 2022, apport de la MINUSCA DDH/OHCHR (MoU avec le PNUD sur Fonds Programmatiques) ;

¹⁹ Institute For Justice and Reconciliation

²⁰ Conseil de Sécurité de l'ONU, RCA : Rapport du Secrétaire Général, 16 février 2021, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2021_146.pdf

- ii. **300 000 USD** pour l'approche intégrée des NU pour la justice transitionnelle, dont 108 000 pour la CVJRR, et le reste pour les cliniques juridiques, à partir de juin 2022. Cet appui financier a été apporté par Global Focal Point for Rule of Law au siège du PNUD ;
- iii. **100 000 USD**, apport additionnel de la MINUSCA (SCIPI) pour les études de perception ;
- iv. **100 000 USD** pour le recrutement d'une équipe d'experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et sur les violences sexuelles liées au conflit ;
- v. **235 000 USD**, apport des Etats-Unis d'Amérique;
- vi. **200 000 USD/an**, apport de la Suisse à travers la mise à disposition d'abord d'une Expert Junior (P2) de l'expert pool suisse (2019 – 2021), puis d'un Officier professionnel junior (JPO) en justice transitionnelle à partir de janvier 2022 ;
- vii. **139 000 USD**, appui budgétaire de l'Union Européenne au secteur de la Justice pour la mise en place des mécanismes de l'aide légale ;
- viii. **30 000 USD**, apport de ONU Femmes pour la réalisation d'une étude sur les lois discriminatoires à l'accès des femmes à la justice.
- ix. **44 600 USD**, apport de ONU SIDA dans le cadre de l'enveloppe pays pour contribuer aux efforts du projet.

Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?

100. Si l'équipe du projet a déployé des efforts manifestement très productifs en matière de mobilisation de ressources additionnelles au profit des activités du projet, les données disponibles ne révèlent pas l'existence ou la création de plateformes extensives pour la consolidation de la paix.

Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de consolidation de la paix, d'appui au processus de justice transitionnelle et aux mécanismes afférents ainsi que d'accès à la justice pour les populations, y compris les plus vulnérables?

101. Les résultats actuels du projet se présentent comme la mise en place des conditions préalables pour le déploiement durables de l'appui aux victimes et à la population de la RCA en matière d'accès à la vérité, la justice, la réparation et la réconciliation. Les orientations programmatiques pertinentes et réalistes consistent en :

- i. La continuité de l'appui aux interventions des cliniques juridiques et des centres d'écoute, donc de celui aux OSC partenaire du projet
- ii. La mise à disposition de la CVJRR des ressources humaines, financière et techniques suffisantes pour l'amener à se déployer sur tout le territoire national et mieux accomplir sa mission ;

- iii. La continuité de l'appui aux acteurs du Ministère de la justice ressources humaines, financière et techniques appropriées pour garantir la durabilité des acquis du projet.

2.2.9. Sensibilité temporelle: très satisfaisante

102. Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a été opportun a été une excellente opportunité pour tacler les causes profondes des conflits récurrents dans le pays et poser les bases d'une paix durable en RCA. C'est justement grâce à ce projet financé par le PBF que pour la première fois, depuis plusieurs décennies de conflits et de soubresauts des groupes armés, une Politique sectorielle robuste de la justice a été développées, une étude sur les facteurs de blocage de l'accès à la justices des femmes a été menée, une CVJRR, dans les cartons depuis 2016 a été créé. C'est le moment plus que jamais de consolider ces acquis pour assurer la paix durable et créer les conditions véritable de développement du pays.

2.2.10. Innovation: satisfaisante

103. L'évaluation a identifié trois innovations principales apportées par le projet en RCA. Il s'agit notamment de :

- i. **La mise en place de groupes thématiques de travail sur la mise en œuvre des orientations de la PSJ.** Constitués des principaux acteurs du secteur, provenant à la fois des parties prenantes nationales (gouvernement et OSC) et des PTF, ces groupes ont instauré par leurs interventions, les conditions idéales pour la pertinence, la cohérence, ainsi l'appropriation des intervention. La pertinence de leurs travaux a ainsi inspiré le Ministère de la sécurité publique qui souhaite suivre le même modèle de dialogue et de participation.
- ii. **La mise en place des cliniques juridiques et des centres d'écoute.** L'implantation de ces structures dans les localités, les campagnes de sensibilisation et les services directs qu'elles livrent aux victimes et à la population, avec l'implication des OSC locales a apporté la confiance aux victimes et à la population. Elles ont constaté que désormais, des actions concrètes sont déployées pour répondre à leurs besoins de justice, de vérité et de droit. Cela s'est bien justifié à travers l'affluence constatée au niveau de ces structures²¹.
- iii. **L'implication des OSC nationales, des OSC locales, des relais communautaires, les autorités locales, les radios locales.** Étant des organismes de proximité, connaissant davantage les réalités socioculturelles des milieux, ces acteurs ont apporté des solutions alternatives souples et adaptées aux besoins des victimes et populations en termes d'accès à la justice, la vérité et la réparation. Les services livrés à ce niveau viennent en complémentarité avec ceux des institutions étatiques traditionnelles du secteur, remplissent le vide laissé par les insuffisances

²¹ Par exemple, 19 307 personnes ont eu accès à l'aide légale par le biais du projet en fin avril 2021, sur le total des 21000 personnes anticipé (91,93%).

de ces dernières ou le manque de confiance dont elles font l'objet au sein de la population.

2.3. Des défis relevés

104. Les défis relevés sont les suivants :

- i. Le retard dans l'opérationnalisation de la CVJRR et la non signature des décrets d'application de la loi sur l'aide légale démontrent d'un manque de volonté politique.
- ii. L'absence des agences bancaires dans les localités d'intervention cause des difficultés de transfert de fonds des sièges des OSC partenaires de mise en œuvre à leurs staffs de terrain. L'alternatif étant de passer par Orange Money, cependant les opérateurs locaux d'Orange Money n'ont pas une grande capacité financière pour satisfaire les retraits de sommes importantes.
- iii. La pandémie à COVID 19 et l'avènement de la coalition des patriotes pour le changement (CPC) a négativement impacté sur la mise en œuvre des activités en raison de limitation des déplacements et de regroupement de masse pour le premier cas (Covid) et l'aggravation de l'insécurité pour le second cas (CPC).
- iv. La faible participation de la partie nationale aux réunions des groupes thématiques de la PSJ ne permettrait pas l'appropriation de cet important outil par les acteurs nationaux et ne pourrait pas faciliter la bonne application des orientations de ladite PSJ.
- v. La faible contribution financière de l'Etat centrafricain dans la mise en œuvre de la PSJ donne l'impression que la partie nationale attend presque tout des PTF, cela est de nature à compromettre la pérennité des acquis du projet.
- vi. Quand bien même une étude détaillée sur les options de réparation est réalisée, la concrétisation du volet « réparation » de la CVJRR reste un défi, en raison du fait que l'Etat centrafricain n'a quasiment pas de ressources et que les partenaires au développement ne semblent pas être disposés à payer pour les crimes et délits commis par des forces du mal ou criminels.
- vii. L'inflation des prix due d'une part au blocage de l'axe Bangui-Douala au moment fort de l'avènement de la CPC et, d'autre part, à limitation des déplacements en raison de Covid 19 a perturbé la programmation des partenaires de mise en œuvre.
- viii. Certains partenaires, bénéficiaires du projet, déplorent de ne pas être associés, par le PNUD, dans l'expression de leurs besoins et le choix des solutions.
- ix. La faible capacité de rapportage, d'archivage et de gestion financière des OSC de mise en œuvre pose un réel problème de professionnalisation de celles-ci.
- x. L'indisponibilité des tribunaux et notamment des juges dans les localités où règne l'insécurité limite l'accès des victimes et populations à la justice, en ce qui concerne les nécessaires réponses judiciaires.

- xi. La lenteur de paiement des partenaires de mise en œuvre, par le PNUD, ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités. Les partenaires qui ont des fonds propres se voyaient obliger de préfinancer les activités, en attendant la régularisation de contrepartie à posteriori.
- xii. L'absence d'accompagnement socio-économique des victimes vulnérables ne crée pas une dynamique pour la plupart qui sont des victimes de déni de ressources.

2.4. Les bonnes pratiques et leçons apprises

2.4.1. Les bonnes pratiques relevées

105. De l'évaluation du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité, il se dégage les bonnes pratiques :

- i. La mise en place de groupes thématiques de travail sur la mise en œuvre des orientations de la PSJ. Ces groupes, réunissant la partie nationale (représentants ministériels, maires, chefs de groupes/quartiers, OSC, etc.) et les PTF, constituent ainsi des organes participatifs de gestion de la PSJ. Le Ministère de la sécurité publique souhaite d'ailleurs dupliquer cette approche dans son secteur.
- ii. L'organisation des retraites stratégiques mobilisant des commissaires et experts de 7 autres pays et le voyage des commissaires de la CVJRR en Afrique du Sud sont de nature à permettre à la jeune Commission de s'inspirer de l'expérience des autres.
- iii. La prise en charge des salaires des commissaires de la CVJRR et la mise à disposition de la Commission d'un siège par l'Etat centrafricain démontrent de l'intérêt et de l'engagement de l'Etat pour la justice transitionnelle.
- iv. La mise en œuvre du projet par des OSC nationales, lesquelles s'appuient sur des OSC locales, les relais communautaires, les autorités locales, les radios locales, etc. sont un facteur facilitant l'exécution des activités car cela a permis de briser les réticences, le sentiment de honte ou de peur de certaines victimes. Cette approche a par ailleurs permis de contourner les risques liés à l'insécurité pour les acteurs locaux.
- v. La vulgarisation des produits du projet à travers la production d'études que sont 1) « *Les violences basées sur le genre et les facteurs de blocage à l'accès des femmes à la justice en République Centrafricaine* » et 2) « *Étude sur les options et les modalités de réparations en RCA* » sont de nature d'une part à permettre une meilleure compréhension des enjeux par le grand public et d'autre part à donner un outil de travail aux acteurs de la justice transitionnelle et ordinaire.
- vi. L'adoption de la loi sur l'aide légale permettant la gratuité de frais judiciaires pour les victimes démunies.
- vii. Le travail en synergie du gouvernement, du PNUD, de l'ONU Femmes et de la MINUSCA en faveur des victimes.

- viii. La mise en place des cliniques juridiques et des centres d'écoute permet un accompagnement adéquat des victimes qui ignorent, pour la plupart, leurs droits. Des accompagnements qui vont des appuis psycho-sociaux, à la médiation, au recours à la police ou à la gendarmerie, ainsi qu'à la justice, si nécessaire. Les cliniques juridiques ont permis d'avoir la présence des avocats qui travaillent dans des localités en dehors de Bangui.
- ix. Le plaidoyer ayant permis l'intégration du principe de quota des femmes dans la composition des commissaires de la CVJRR, d'où une forte représentation des femmes parmi les commissaires (5 sur 11).
- x. L'appui du projet à la tenue des sessions des cours criminelles et des audiences foraines a permis de rendre visible la justice formelle aux populations. Dans ce contexte, les audiences foraines sont intervenues dans les ressorts de cliniques juridiques pour avoir un réel impact judiciaire dans la région. Par exemple, les dossiers des sessions criminelles pour les dossiers de VSBG étaient assurés aussi pro bono par l'AFJC depuis 2017. Le projet a donc capitalisé sur ce savoir-faire, donnant l'opportunité à l'AFJC, appuyée par l'Association du Barreau américain (ABA), de servir d'exemple et de partager son expérience avec l'UMIRR pour l'aide légale des victimes de VSBG.

2.4.2. Les leçons apprises

106. Les leçons apprises identifiées par l'évaluation sont les suivantes :
- i. Dans un pays, comme la RCA, où la question de la sécurité est problématique. La réalisation de projets sur le territoire requiert l'adoption de stratégies pouvant réduire les risques, notamment ceux liés à l'insécurité. A cet effet, la mise en œuvre du projet d'appui aux victimes par des OSC nationales, lesquelles s'appuient sur des OSC locales, les relais communautaires, les autorités locales, les radios locales, etc. ont permis de contourner des risques et ont aidé les victimes à briser les réticences, la peur ou la honte.
 - ii. La mise en œuvre du projet a permis d'apprendre que les PTF peuvent contribuer à casser la léthargie de la partie nationale sur certaines questions d'intérêt national. En effet, le plaidoyer des PTF auprès du gouvernement a abouti à la prise en charge de la CVJRR (paiement des salaires des commissaires, loyer du siège, etc.) par l'Etat centrafricain, même s'il faut déplorer le fait que cette prise en charge est tardive.
 - iii. L'expression de besoins par la partie nationale (en l'occurrence en matière de la justice formelle et transitionnelle) et le travail en synergie de celle-ci avec les PTF (qui appuient) pour apporter des solutions auxdits besoins sont une excellente stratégie de partenariat, en lieu et place de besoins exprimés par d'autres (ou d'un tiers) au profit d'un pays bénéficiaire.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.1. Conclusion

107. Le « Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité » se révèle très pertinent en essayant d'apporter des solutions aux graves crises politiques et sécuritaire dont fait face la RCA depuis plusieurs décennies. Si d'importantes avancées ont été enregistrées, beaucoup de chemin reste à faire. Les progrès réalisés par le projet au regard du cadre des résultats du projet révèle en général qu'il y a moins de progrès réalisés au niveau des indicateurs clés (effet) qu'au niveau des indicateurs relatifs aux produits (extrants). En matière de la gestion axée sur les résultats, les produits représentent les résultats intermédiaires (les préalables) devant conduire aux effets de développement pérennes. Or, c'est l'effectivité des effets qui valide l'effectivité de la théorie de changement d'un projet. Ainsi, la sous-performance du projet justifie le caractère modéré des résultats globaux du projet.

108. Le fait que les résultats stratégiques soient mitigés est justifié par : i) Le caractère trop ambitieux des cibles visées (9 effets clés et 26 produits planifiés); ii) Les retards (compréhensifs) enregistrés dans le processus de mise en œuvre, retards dus au contexte de transition du pays; iii) Les faibles capacités opérationnelles initiales des acteurs nationaux, gouvernement et OSC.

3.2. Recommandations

109. Pour résorber les défis auxquels le projet a été confronté tout le long de sa mise en œuvre, pérenniser ses acquis et poser les jalons des bonnes pratiques pour de futurs projets similaires, les recommandations suivantes sont formulées :

- vii. **Faire en sorte que les projets de justice transitionnelle soit planifiés sur la base d'une programmation pluriannuelle de 3 ans, au minimum, à l'image du Cadre de coopération pour le développement durable (CCDD/UNSDCF).** Le temps généralement court des interventions PBF ne permet souvent pas de passer des produits aux effets de développement. En effet, le temps d'exécution du projet a dû être prolongé de juillet 2019 à juin 2021, prolongé à janvier 2022. Cela est habituellement d'usage que la plupart des projets initiés dans le cadre de la justice transitionnelle, font l'objet d'une extension sans coûts additionnels (*no cost extension*). Cela s'explique entre autres par le fait que les processus de consolidation de la paix sont généralement longs, potentiellement volatiles avec des niveaux de risque élevés en termes de temps, de ressources et de volonté politiques et franches de la part de toutes les parties prenantes nationales. Une programmation pluriannuelle aiderait à s'adapter aux soubresauts des contextes politiques et sécuritaires et sociaux des pays en transition de situation de conflit vers la paix. D'où la possibilité d'identifier dès le départ ou à mi-parcours, un partenaire avec un fonds ferme pour la continuation dans la stratégie Exit.
- viii. **Que la stratégie catalytique des projets de consolidation de la paix comporte clairement un résultat budgétisé de mobilisation de ressources dans le volet de la stratégie de sortie et de durabilité du projet.** Les ressources mobilisées ainsi que les interventions subséquentes devraient être planifiées sous forme de relais, de

capitalisation, de consolidation et de continuation des acquis du projet en cours. Elles pourraient être programmés sous forme d'un nouveau projet, avec comme objectifs précis, la consolidation des avancés, des réponses aux manquements ou des mesures d'atténuation des défis relevés, ainsi que des interventions renforcement des capacités socioéconomiques (formation, microprojets, microcrédit, etc.) des victimes les plus vulnérables. Pour le cas d'espèce, une telle stratégie/précaution aurait permis de continuer à soutenir déploiement complet et opérationnel de la CVJRR ainsi que le fonctionnement des cliniques juridiques et des centres d'écoute mise en place dans le cadre du projet et prévenir la rupture dans le service fourni aux victimes et aux populations en matière de vérité, justice, réparation et réconciliation.

- ix. Adapter les procédures administratives, financières, comptables, de passation des marchés et de suivi-évaluation au contexte d'urgence opérationnelle de diligence (pour les projets à impact rapide) par le déploiement d'experts reliés en résidence auprès des partenaires nationaux clés de mise en œuvre.** Les procédures de passation des marchés et de décaissement du PNUD sont généralement très longs, complexes et ardues pour les partenaires nationaux aux capacités managériales faibles ou en reconstruction ou émergeant des conflits armés. Pour le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité, un expert national a été recruté à juste titre pour accompagner les partenaires de mise en œuvre pour les amener à être en phase avec les processus de Procurement du SNU. Il apparaît que cet appui n'est pas suffisant. Plus d'appui en ce sens aurait davantage renforcé leur capacités en termes de gestion, suivi et évaluation de projet. Par exemple, vu l'importance de la contribution des partenaires de mise en œuvre tels que le Ministère de la justice et l'AFJC dans le processus d'implantation du projet, l'appui en experts en résidence aurait pu être très bénéfique pour l'attente des résultats globaux du projet.
- x. Au moment où la CVJRR entre en jeu, au-delà des formations et atelier ponctuel, il serait très judicieux de lui apporter l'appui nécessaire continue (un expert en résidence par exemple) en termes de renforcement des capacités, gestion, suivi et évaluation des processus de justice transitionnelle.**
- xi. Procurer une capacité effective aux partenaires de mise en œuvre pour la collecte des données relatives à leurs interventions, leur gestion, stockages et dissémination des données selon les critères standards de qualité de pertinence, d'exactitude/précision, de crédibilité, d'actualité, d'accessibilité, d'interprétabilité/intelligibilité, de cohérence et de rentabilité.** Par exemple, la Coordination de l'AFJC (le plus important partenaire de mise en œuvre du projet d'après les ressources financières qui lui sont dédiées) devrait faire régulièrement (mensuellement au moins) le suivi des bénéficiaires sur la base de la fiche de consultation toute nouvellement adoptée pour vérifier la qualité du service offert. Au niveau des outils pour l'assistance judiciaire par les avocats, il n'existe pas de critères standardisés à l'usage de ces derniers. Ils ne sont pas eux-mêmes sûrs des cas qu'ils peuvent prendre ou refuser, certains pensant que le service est offert seulement aux femmes victimes de VBG (cf. informations partagées lors du séminaire). Il existe en outre une tendance à leur niveau à judiciariser de simples différends familiaux ou de voisinage (ex. des dossiers où les faits concernaient des insultes entre membres de la même famille) où l'avocat conseille de porter plainte pour diffamation au Parquet et/ou oriente le plaignant vers le Commissariat pour enquête (PNUD, 2022b). L'AFJC ainsi

que les autres partenaires de mise en œuvre devraient partager un tableau récapitulatif des dossiers prioritaires/ critères d'intervention et d'éligibilité pour l'assistance judiciaire.

xii. Créer un cadre formel (plutôt que dispersé) pour la continuer la mise en place des interventions prévu par le projet, notamment pour :

- iv. Continuer l'appui aux interventions des cliniques juridiques et des centres d'écoute, donc de celui aux OSC partenaire du projet ;
- v. Mettre à la disposition de la CVJRR, les ressources humaines, financières et techniques suffisantes pour l'amener à se déployer sur tout le territoire nation et mieux accomplir sa mission ;
- vi. Continuer l'appui aux acteurs du Ministère de la justice ressources humaines, financière et techniques appropriées pour garantir la durabilité des acquis du projet.

ANNEXES

Annexe 1: Liste bibliographique

1. ARBOUR, Louise, 2007, «Economic and social justice for societies in transition», *International Journal of Law and Politics*, vol. 40 n° 1 (automne 2007). Voir aussi A/HRC/12/18, par. 3 et 59-65
2. CVJRR, *Stratégie d'intervention 2022-2024*
3. CVJRR, *Plan d'action Investigations & Recherche 2022-2025*
4. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, *Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies*, 29 avril 2005
5. GEPAD, Rapport final de partenariat sur le projet d'appui aux victimes et aux populations pour accéder à la JVRR. ONG GEPAD (Genre, Paix et Développement), janvier 2022
6. Hayner, P., 2011, *Unspeakable Truths: Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*, deuxième édition (New York, Routledge, 2011), p. 77.
7. HCDH/UNHR, 2014, « JUSTICE TRANSITIONNELLE ET DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS », Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), 72 p.
(https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HR-PUB-13-05_fr.pdf , consulté le 12 août 2022)
8. HHI/PNUD/MINUCA, 2021, Sondage sur la paix, la justice et la sécurité. Publié en août 2021 et réalisé avec la Harvard Humanitarian Initiative (HHI) -
http://www.peacebuildingdata.org/sites/m/pdf/CAR_Poll6_ENG.pdf
9. IJR, 2021, NOTE DE SYNTHÈSE : Assurant le succès de la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation de la République Centrafricaine, Institute for Justice and Reconciliation, N° 35, juillet 2025
10. IOM, 2019, "QUICK IMPACT PROJECTS: SUPPORTING REINTEGRATION FOR BURUNDIAN RETURNEES AND HOST COMMUNITIES THROUGH INFRASTRUCTURE REHABILITATION",
(https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/latest_pdf_files_2019_qips_overview_-_en.pdf, consulté le 06 août 2022),
11. IRC/OCDE, 2006, *Evaluation Joint Guidelines for Use in ICR and in the OECD-World Bank*, International Rescue Committee/OCDE
(<https://www.oecd.org/dac/evaluation/35353699.pdf>)
12. MINUSCA, 2014, "RCA: Ban nommé un membre de la commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme" (<https://minusca.unmissions.org/rca-ban-nomme-un-membre-de-la-commission-denqu%C3%AAte-sur-les-violations-des-droits-de-lhomme>)
13. PBF, 2021. Rapport annuel de progrès de projet PBF 2021
14. PBF/PNUD, 2020, Évaluation finale du *Projet d'Appui à la Restauration de l'Etat et au Relèvement économique à Bambari, en République Centrafricaine*, mai 2020, 97 p.
15. PBF, 2020, Rapport annuel de progrès de projet PBF 2020

16. PBF, 2019, Rapport annuel de progrès de projet PBF 2019
17. PBF, 2019, ProDoc : « **Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** », 50 p
18. Nations unies, 2010, *Note d'orientation sur l'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle.*
19. OCDE, 2008, Programme d'action d'accra : 1) Appropriation pays partenaire; 2) Alignement donneurs-partenaires; 3) Harmonisation donneurs-donneurs; 4) Gestion axée sur les résultats; 5) Responsabilité mutuelle.
20. OCDE, 2005, Déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide au développement Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle.
21. ONU, 2021, Conseil de Sécurité de l'ONU, RCA : Rapport du Secrétaire Général, 16 février 2021, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2021_146.pdf
22. ONU, 2004, « Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit» (S/2004/616)
23. PNUAD, 2017, *NOTE D'ORIENTATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AUX PNUAD : THÉORIE DU CHANGEMENT.* Groupe des Nations Unies pour le Développement, juin 2017
24. PNUD, 2022, Évaluation du "projet d'appui au processus électoral en République centrafricaine" (PAPEC, Cycle 2019-2022). Rapport initial, 4 mars 2022, 47 p.
25. PNUD, 2022b, *RAPPORT FINAL DE MISSION D'APPUI AUX CLINIQUES JURIDIQUES DE L'AFJC (avril 2022).*
26. PNUD, *Budget du projet PBF par résultat, produit et activité*
27. Rapport de suivi et évaluation PNUD des activités des cliniques juridiques de Sibut, Boda, Bossangoa, Bangassou, février-mars 2022
28. PNUD, Mission d'appui aux cliniques juridiques de l'AFJC, *Rapport final*, avril 2022
29. PNUD/IEO, 2021, Guide d'évaluation du PNUD. Version révisée: juin 2021. Bureau indépendant d'évaluation/ Programme des Nations Unies pour le développement, 102 p (<http://www.undp.org/evaluation>)
30. PNUD/ONU Femmes/MINUSCA, Rapport d'étude. *Les violences basées sur le genre et les facteurs de blocage à l'accès des femmes à la justice en République centrafricaines*, novembre 2021, 81 p
31. PNUD/ONU Femmes/MINUSCA, *Étude sur les options et les modalités de réparations en République Centrafricaine*, VERSION FINALE NON PUBLIEE, juillet 2021
32. PNUD, 2021, PNUD, Portefeuille de projets en appui à l'Etat de Droit, *Rapport annuel de progrès 2021*
33. PNUD/HHI²²/BHW²³/MINUSCA/, 2020, *Sondage : Paix, justice et sécurité. RAPPORT 5* – Novembre 2020, (Données de Février 2020), 36 p.

²² Havards Humanitarian Initiative

²³ Brigham and Women's Physician Organization

34. PNUD/HHI²⁴/MINUSCA/, 2020, *Sondage : Paix, justice et sécurité. RAPPORT 5 – Novembre 2020, RAPPORT 6* – JUIN 2021, (Données de décembre 2020), 27 p.
35. PNUD-MINUSMA, 2018, RCA, *Sondage Paix Justice et Sécurité*, PNUD-MINUSCA, Oct. 2018
36. PNUD, MINUSCA et Harvard Humanitarian Initiative, 2018, "Enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité". Ces quatre sondages ont été organisés de 2017 à 2018 en RCA ainsi que dans un camp de réfugiés au Cameroun, en partenariat avec ONU Femmes, le HCRHCDH, l'équipe d'experts du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle en situation de conflit, le PBF
37. PNUD, 2018, Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021
38. RCA, *Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021*
39. RCA, Politique Sectorielle de la Justice, 2020-2024
40. RCA, Loi n° 20-009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en République Centrafricaine
41. RCA, Loi n° 20-005 portant organisation de l'aide légale en République Centrafricaine
42. RCA, Stratégie Nationale d'Aide Légale (SNAL 2017 – 2022)
43. RCA, 2019, Politique d'évaluation révisée du PNUD, 2019
44. RCA, Projet de décret (validé) portant organisation et fonctionnement du Comité National de l'aide légale ;
45. RCA, Projet de décret (validé) portant nomination des membres du Comité National de l'aide légale ;
46. Réseau des ONG des Droits de l'Homme, Rapport final de partenariat sur le projet d'appui aux victimes et aux populations pour accéder à la JVR, avril 2022
47. Projet de décret (validé) fixant le montant des indemnités dues aux pourvoyeurs de l'aide légale.
48. SNU, Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) 2018-2021
49. United Nations Evaluation Group (UNEG), *Standards for Evaluation in the UN System*, April 2005
50. United Nations Evaluation Group (UNEG), *Ethical Guidelines for Evaluation*, UNEG, March 2008 (<http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.)
51. United Nations Evaluation Group (UNEG), *Code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies* (<http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>)
52. UN/PBF, 2022, "GOOD PRACTICE NOTE UN Sustainable Development Group CONFLICT SENSITIVITY, PEACEBUILDING AND SUSTAINING PEACE", UN Sustainable Development Group,

²⁴ Havards Humanitarian Initiative

https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/goodpracticesnote.cs-pb-sp.220510.v6.final_web-compressed.pdf, consulté le 06 août 2022),

53. USAID, 2010, Lessons Learned DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION PROGRAMMING. USAID Office of Transition Initiatives, (https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADY373.pdf), 14 p.
54. Vétérinaires Sans Frontières Germany (VSFG), "Planning In Conflict - Experiences Sensitive. Programming Approach 'Do No Harm' in Pastoralist Settings", <http://www.vsf.org> P.O. Box 25653 – 00603 Nairobi – Kenya, Financement de la Commission européenne (<http://vsf-international.org/wp-content/uploads/2015/01/planning-in-conflict-cover-Do-No-Harm.pdf>) (consulté le 06 août 2022)
55. Vogel, Isabel, "Review of use of "Theory of Change" in International Development". Avril 2012. DFID, p. 4) UK Government, Department for International Development (DFID)

Annexe 2: Guide d'entretien Focus Groupe : Evaluation finale du Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

« Evaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité »

GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE

Préparé par : *Komi GLIGBE, Ph.D : Consultant international*
Thierry BANGUI : Consultant national

Juillet 2022

UNE FOIS REMPLI, CE DOCUMENT EST **STRICTEMENT CONFIDENTIEL**. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE QUESTIONNAIRE SERVIRONT UNIQUEMENT COMME SOURCE DE DONNÉES À LA PRÉSENTE ÉTUDE.

A/ CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Contexte : Dans leur mission d'appui au Gouvernement de la RCA pour la consolidation de la paix, le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ont élaboré un projet conjoint visant à appuyer le processus et l'architecture de la justice transitionnelle en RCA et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) ainsi qu'à répondre à la demande de justice et de vérité des victimes. Il a été prévu du projet, un alignement sur i) la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ); ii) Les ODD 16 et 5; iii) la Résolution du Conseil de Sécurité (RCS) 1625 (Femmes, paix et sécurité); iv) Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021 et sur le programme pays du PNUD en RCA (CPD 2018/2021). L'objectif principal du projet faisant l'objet de l'évaluation est d'appuyer globalement la mise en place du processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre de l'APPR afin de répondre aux demandes et attentes des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation. Couvrant à Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa, le projet est financé pour un budget de 4.500.000 USD par le Fonds du Secrétaire General pour la consolidation de la paix. Démarré en août 2019 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 30 mois, il a clôturé officiellement au 21 Janvier 2022. La présente évaluation s'inscrit dans les exigences du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix en matière de suivi-évaluation et de redevabilité relatives à l'évaluation des projets à la fin de leur mise en œuvre.

Rappelons que ce projet, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix (Peacebuilding Fund – PBF), s’inscrit dans la cadre du portefeuille et programme d’appui à l’Etat de Droit du PNUD, vise à assurer la cohérence et l’approche intégrée à l’Etat de Droit, la justice et la justice transitionnelle, notamment, est très du projet d’appui à la Cour Pénale Spéciale, financé par le PNUD (TRAC), la MINUSCA (FP), l’UE, les Pays-Bas, et les États Unis d’Amérique.

L’objectif de la présente étude est d’évaluer les résultats escomptés (effet et produit) du projet selon les critères d’évaluation de l’OCDE/CAD de *pertinence, cohérence, efficacité (incluant l’efficacité genre), efficience, et durabilité/pérennité*. Ainsi, les parties prenantes, acteurs et bénéficiaires directs et indirects du projet sont invitées à en mesurer ses résultats et à proposer des recommandations.

En règle générale, les critères seront mesurés par rapport à l’échelle d’évaluation (IRC)²⁵ suivante :

- Très satisfaisant : Le projet a pleinement atteint ses objectifs et *n’a pas connu de lacunes* par rapport au critère en question.
- Satisfaisant : Des *insuffisances mineures* ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.
- Modérément satisfaisant : Des *insuffisances moyennes* ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.
- Modérément non satisfaisant : Des *insuffisances importantes* ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.
- Non satisfaisant : Des *insuffisances majeures* ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.
- Largement non satisfaisant : Des *insuffisances graves* ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question.

=====

B/ ÉVALUATION FINALE DU PROJET D’APPUI AU PROCESSUS DE VÉRITÉ JUSTICE ET RÉCONCILIATION NATIONALE

Déclaration de confidentialité : Vos réponses à ce questionnaire seront CONFIDENTIELLES. Les informations que vous fournissez dans ce questionnaire seront exclusivement utilisées pour déterminer la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité du « **projet d’appui**

²⁵ International Rescue Committee: *Evaluation Joint Guidelines for Use in ICR and in the OECD-World Bank*

aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité », mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et MUNUSCA. Vous pouvez ignorer toute question avec laquelle vous ne vous sentez pas à l'aise.

Description du groupe interviewé :

Institution/s :

Nombre de femmes /___/

Nombre d'hommes /___/

Échelle de notation

1. Très satisfaisant /___/ 2. Satisfaisant /___/ 3. Modérément satisfaisant /___/

4. Modérément non satisfaisant /___/ 5. Largement non satisfaisant /___/ 6. Ne sait pas /___/

Cohérence (Compatibilité du programme à l'intérieur (complémentarité interne) et avec d'autres programmes dans le pays (complémentarité externe). Des liens existent-ils entre les projets mis en œuvre, les extrants produits et les résultats ? Une approche de programmation intégrée (par exemple, la pauvreté et l'environnement, l'adaptation au changement climatique et les moyens de subsistance durables) et démontrant les synergies entre les différentes interventions a-t-elle été mise en œuvre ?).

QUESTION	Note	COMMENTAIRES
1. Dans quelles mesures le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA, et dans quelle mesure le projet a-t-il donc été conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ?		
2. Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité sont-alignés sur d'autres projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) ?		

Efficacité (Niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention de développement et du niveau d'efficacité opérationnelle)

QUESTION	Note	COMMENTAIRES
1. Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ?		
2. Y a-t-il eu des effets positifs inattendus ?		
3. Y a-t-il eu des effets négatifs inattendus ?		

4. Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?		
5. Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?		
6. De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?		
7. Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre dans sa conception ?		
8. Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre au cours de sa mise en oeuvre ?		
9. Y-a-t-il eu des difficultés/contraintes quant à l'intégration du genre (égalité des sexes et autonomisation des femmes) au cours de la mise en œuvre du projet ?		
10. Dans quelle mesure les niveaux des produits et résultats du projet ont-ils généré des résultats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?		

QUESTION	NOTE	COMMENTS
<p>Efficience (Rapport entre les résultats obtenus et les ressources mises en oeuvre pour atteindre ces résultats. On peut être efficace sans être efficient, et vice versa. Dans quelle mesure les ressources / intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont été bien gérés et transformés en résultats de façon optimale). Par exemple, une personne atteignant les objectifs qui lui sont fixés, mais en utilisant plus de ressources que prévu (RH, budget, temps) est efficace mais pas efficiente)</p>		
1. Dans quelle mesure les ressources / intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont été bien gérés et transformés en résultats de façon optimale)		
2. En termes de Ressources humaines		
3. En termes de fonds		
4. Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?		
5. En termes de temps		
6. Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?		
7. Dans quelles mesures l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les		

parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?		
8. Dans quelles mesures le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre à la fois par le PNUD et par les agences des Nations Unies, la MINUSCA et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités, et l'approche conjointe a-t-elle été efficace ?		

QUESTION	NOTE	COMMENTAIRES
Durabilité & Appropriation (Probabilité que les bénéfices de l'intervention se poursuivent à long terme)		
1. Dans quelle mesure le Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet se sont engagés à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?		
2. Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir la pérennité et l'appropriation des efforts et des résultats ?		
3. Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?		
4. Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?		
5. Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?		
6. Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?		
7. Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?		

QUESTION	NOTE	COMMENTS
Collaboration inter-agences nationales et inter-agence internationales, bonnes pratique		
1. Dans quelle mesure le projet a contribué à la collaboration inter-agences nationales ?		
2. Dans quelle mesure le projet a contribué à la collaboration inter-agences internationales (PTF) ?		

QUESTION	NOTE	COMMENTS
Aspects catalytiques, Bonnes pratiques & Leçons apprises		
1. Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?		
2. Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?		
3. Quelles sont les principales bonnes pratiques de la conception et de la mise en œuvre du projet ?		
4. Quelles sont les principales leçons apprises de la conception et de la mise en œuvre du projet ?		

Autre commentaire/recommandations ? _____

=====

 **Merci pour votre temps et d'avoir contribué aux efforts de renforcement du processus de vérité, justice et réconciliation nationale en République Centrafricaine**

Annexe 3: Questionnaire individuel : Evaluation finale du Projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

«Evaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité»

Préparé par *Komi GLIGBE, Ph.D :* *Consultant international*
Thierry BANGUI *Consultant national*

Juillet 2022

UNE FOIS REMPLI, CE DOCUMENT EST **STRICTEMENT CONFIDENTIEL**. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE QUESTIONNAIRE SERVIRONT UNIQUEMENT COMME SOURCE DE DONNÉES À LA PRÉSENTE ÉTUDE.

A/ CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Contexte : Dans leur mission d'appui au Gouvernement de la RCA pour la consolidation de la paix, le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ont élaboré un projet conjoint visant à appuyer le processus et l'architecture de la justice transitionnelle en RCA et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) ainsi qu'à répondre à la demande de justice et de vérité des victimes. Il a été prévu du projet, un alignement sur i) la Politique Sectorielle de la Justice (PSJ); ii) Les ODD 16 et 5; iii) la Résolution du Conseil de Sécurité (RCS) 1625 (Femmes, paix et sécurité); iv) Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021 et sur le programme pays du PNUD en RCA (CPD 2018/2021). L'objectif principal du projet faisant l'objet de l'évaluation est d'appuyer globalement la mise en place du processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre de l'APPR afin de répondre aux demandes et attentes des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation. Couvrant à Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa, le projet est financé pour un budget de 4.500.000 USD par le Fonds du Secrétaire General pour la consolidation de la paix. Démarré en août 2019 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 30 mois, il a clôturé officiellement au 21 Janvier 2022. La présente évaluation s'inscrit dans les exigences du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix en matière de suivi-évaluation et de redevabilité relatives à l'évaluation des projets à la fin de leur mise en œuvre.

Rappelons que ce projet, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix (Peacebuilding Fund – PBF), s'inscrit dans la cadre du portefeuille et programme d'appui à l'Etat de Droit du PNUD, vise à assurer la cohérence et l'approche intégrée à l'Etat de Droit, la justice et la justice transitionnelle,

notamment, est très du projet d'appui à la Cour Pénale Spéciale, financé par le PNUD (TRAC), la MINUSCA (FP), l'UE, les Pays-Bas, et les États Unis d'Amérique.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer les résultats escomptés (effet et produit) du projet selon les critères d'évaluation de l'OCDE/CAD de *pertinence, cohérence, efficacité (incluant l'efficacité genre), efficience, et durabilité/pérennité*. Ainsi, les parties prenantes, acteurs et bénéficiaires directs et indirects du projet sont invitées à en mesurer ses résultats et à proposer des recommandations.

En règle générale, les critères seront mesurés par rapport à l'**échelle d'évaluation (IRC)**²⁶ suivante :

- | | |
|-------------------------------|--|
| Très satisfaisant : | Le projet a pleinement atteint ses objectifs et <i>n'a pas connu de lacunes</i> par rapport au critère en question. |
| Satisfaisant : | Des <i>insuffisances mineures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question. |
| Modérément satisfaisant : | Des <i>insuffisances moyennes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question. |
| Modérément non satisfaisant : | Des <i>insuffisances importantes</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question. |
| Non satisfaisant : | Des <i>insuffisances majeures</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question. |
| Largement non satisfaisant : | Des <i>insuffisances graves</i> ont été constatées dans la réalisation des objectifs du projet, par rapport au critère en question. |

B/ ÉVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU PROCESSUS DE VÉRITÉ JUSTICE ET RÉCONCILIATION NATIONALE

Déclaration de confidentialité : Vos réponses à ce questionnaire seront CONFIDENTIELLES. Les informations que vous fournissez dans ce questionnaire seront exclusivement utilisées pour déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du « **projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** », mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et MUNUSCA. Vous pouvez ignorer toute question avec laquelle vous ne vous sentez pas à l'aise.

=====

²⁶ International Rescue Committee: *Evaluation Joint Guidelines for Use in ICR and in the OECD-World Bank*

Questionnaire N° _____ Date _____

Prière répondre questions suivante au mieux de votre connaissance du projet. Si vous ne saisissez pas bien le sens d'une question, passez-la et aller à la question suivante.

1. Données démographiques

Sexe : 1.1. Masculin /__ / 1.2. Féminin /__ /

Groupe d'âge : 1.4. 15 – 30 ans /__ / 1.5. 31-40 ans /__ / 1.6. 41-50 ans /__ /

1.7. 51 ans et + /__ /

Type de répondant (cocher la bonne case):

1	Gouvernement central, ministère, agence gouvernementale	
2	Institution républicaines (Conseil économique et social, Commission nationale des droits humains, CVJRR, barreau)	
3	Collectivité locales (communes)	
4	Autorité traditionnelle	
5	Autorité religieuse	
6	Organisation de la société civile, ONG	
7	Parti politique	
8	Média public	
9	Media privé	
10	Fonds pour la consolidation de la paix	
11	PNUD	
12	ONU Femmes	
13	MINUSCA	
14	Autre Partenaire technique et financier (PTF)	
15	Victime	
16	Autre, précisez :	

2. Niveau de connaissance du projet

2.1. Comment pouvez-vous évaluer vos connaissances du projet « **projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité** » ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /

4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

2.2. Comment l'expliquez-vous ?

3. Pertinence (Dans quelle mesure les objectifs du projet et sa stratégie de mise en œuvre sont cohérents avec les besoins des populations et avec les priorités nationales)

3.1. Dans quelle mesure le projet est-il conforme i) aux priorités nationales en matière d'accès à la justice en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) au Plan stratégique du PNUD, iv) au mandat de consolidation de la paix de l'ONU, v) et aux ODD (en particulier de l'ODD 16) ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.2. Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des victimes et aux populations centrafricaines ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.3. Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.4. Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix en RCA lors de la conception du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.5. La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.6. Les groupes cibles/bénéficiaires ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.7. La théorie du changement du projet était-elle pertinente ? a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire les résultats souhaités ? Dans quelle mesure était-elle fondée sur des évidences et reste encore valable ? sinon pourquoi ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.8. Dans quelles mesures le projet a-t-il répondu aux lacunes de consolidation de la paix en RCA?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.9. Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits humains ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

3.10. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, aux changements institutionnels, etc. en RCA ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

4. Cohérence (Compatibilité du programme à l'intérieur (complémentarité interne) et avec d'autres programmes dans le pays (complémentarité externe). Des liens existent-ils entre les projets mis en œuvre, les extrants produits et les résultats ? Une approche de programmation intégrée (par exemple, la pauvreté et l'environnement, l'adaptation au changement climatique et les moyens de subsistance durables) et démontrant les synergies entre les différentes interventions a-t-elle été mise en œuvre ?).

4.1. Dans quelles mesures le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA, et dans quelle mesure le projet a-t-il donc été conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

4.2. Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité sont-alignés sur d'autres projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

5. Efficacité (Niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention de développement et du niveau d'efficacité opérationnelle)

5.1. Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.2. Y a-t-il eu des effets inattendus ?

1. Oui /__/ 2. Non /__/ 3. Ne sait pas /__/

Si oui, lesquels ? _____

5.3. Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.4. Dans quelles mesures la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

5.5. Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

5.6. Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?

- a. _____

- b. _____

- c. _____

5.7. Si oui, pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ?

5.8. Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?

5.9. Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des effets/résultats prévus ?

- a. _____

b.

c.

5.10. Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser cet impact dans d'autres projets similaires ?

5.11. Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/

4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.12. Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?

a.

b.

c.

5.13. Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?

1. Oui /__/ 2. Non /__/ 3. Ne sait pas /__/

Si oui, lesquels ?

5.14. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux besoins des mandants (hommes, femmes, autres groupes) ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/

4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ /6. Ne sait pas /__ /
Comment l'expliquez-vous ? _____

5.15. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée à l'évolution des priorités des partenaires ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ /6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

Sur les droits humains

5.16. De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ /6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.17. Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes et autres les groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ /6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

Genre et égalité entre les sexes

5.18. Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre dans sa conception ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ /6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.19. Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre au cours de sa mise en oeuvre ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.20. Y-a-t-il eu des difficultés/contraintes quant à l'intégration du genre (égalité des sexes et autonomisation des femmes) au cours de la mise en œuvre du projet ?

1. Oui /__/ 2. Non /__/ 3. Ne sait pas /__/

Si oui, lesquels ? _____

5.20. Quels efforts ont été déployés pour régler ces difficultés ?

5.20. Dans quelle mesure les niveaux des produits et résultats du projet ont-ils généré des résultats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

5.21. Quelles **recommandations** feriez-vous pour une meilleure intégration du genre dans les projets futures (s'il y a lieu) ? _____

6. Efficience (Rapport entre les résultats obtenus et les ressources mises en œuvre pour atteindre ces résultats. On peut être efficace sans être efficient, et vice versa. Dans quelle mesure les ressources / intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont été bien gérés et transformés en résultats de façon optimale). Par exemple, une personne atteignant les objectifs qui lui sont fixés, mais en utilisant plus de ressources que prévu (**RH, budget, temps**) est efficace mais pas efficiente)

6.1. En termes de **Ressources humaines**:

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ? _____

6.2. En termes de fonds

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.3. En termes de temps

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.4. Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.5. Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance Dans quelles mesures le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats obtenus ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.6. Dans quelles mesures ces données mises à jour ont-elles été utilisées pour la gestion du projet ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.7. Dans quelles mesures l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

6.8. Dans quelles mesures le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre à la fois par le PNUD et par les agences des Nations Unies, la MINUSCA et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités, et l'approche conjointe a-t-elle été efficace ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

7. Durabilité & Appropriation (Probabilité que les bénéfices de l'intervention se poursuivent à long terme)

7.1 La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale et locale, l'utilisation des capacités nationales...) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?

1. Oui /__/ 2. Non /__/ 3. Ne sait pas /__/

Si oui, lesquels ?

7.2. Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de reddition en place sont fonctionnels ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

7.3. Dans quelle mesure le Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet se sont engagés à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?

1. Très satisfaisant /__/ 2. Satisfaisant /__/ 3. Modérément satisfaisant /__/
4. Modérément non satisfaisant /__/ 5. Largement non satisfaisant /__/6. Ne sait pas /__/

Comment l'expliquez-vous ?

7.4. Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir la pérennité et l'appropriation des efforts et des résultats ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.5. Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ?

7.6. Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ?

7.7. Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ?

7.8 Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.8. Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.9. Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.11. Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.12. Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

7.13. Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ? _____

7.14. Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

7.15. Dans quelle mesure les hommes, les femmes et les personnes vulnérables ciblés bénéficieront-ils des interventions du projet sur le long terme ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /
4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

8 . Aspects Catalytiques :

8.1. Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ?

8.2. Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?

1. Oui /__ / 2. Non /__ / 3. Ne sait pas /__ /

Si oui, lesquels ?

8.3. Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de consolidation de la paix, d'appui au processus de justice transitionnelle et aux mécanismes afférents ainsi que d'accès à la justice pour les populations, y compris les plus vulnérables?

9. Collaboration inter-agences nationales et inter-agence internationales

7.4. Dans quelle mesure le projet a contribué à la **collaboration inter-agences nationales** ?

1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /

4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

7.4. Dans quelle mesure le projet a contribué à la **collaboration inter-agences**

internationales (PTF) ? 1. Très satisfaisant /__ / 2. Satisfaisant /__ / 3. Modérément satisfaisant /__ /

4. Modérément non satisfaisant /__ / 5. Largement non satisfaisant /__ / 6. Ne sait pas /__ /

Comment l'expliquez-vous ? _____

10. Bonnes pratiques, leçons apprises

10.1. Quelles sont les principales **bonnes pratiques** de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

10.2. Quelles sont les principales **leçons apprises** de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

11. Autres commentaires et recommandations ?

Nom, tél et courriel du répondant (pour suivi de la part de l'équipe d'évaluateurs uniquement):

 **Merci pour votre temps et d'avoir contribué aux efforts de renforcement du processus de vérité, justice et réconciliation nationale en République Centrafricaine**

Annexe 4: Matrice d'ensemble de l'Évaluation

Matrice de l'évaluation

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
Pertinence	Dans quelle mesure les objectifs du projet et sa stratégie de mise en œuvre sont cohérents avec les besoins des populations et avec les priorités nationales	1	Dans quelle mesure le projet est-il conforme i) aux priorités nationales en matière d'accès à la justice en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) au Plan stratégique du PNUD, iv) au mandat de consolidation de la paix de l'ONU, v) et aux ODD (en particulier de l'ODD 16)	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodoc, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc. Sources primaires : Représentants du PNUD, Ministère Justice, MINUSCA, CVJRR, Société Civile, CPS, ONU Femmes, PBF, Victimes et autres membres de la population et autres personnes pertinentes avec connaissance du sujet, du contexte et du projet.	Revue de documents	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par rapport à chaque critère d'évaluation.	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		2	Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des victimes et aux populations centrafricaines ?		Discussions Focus groupe via un Guide		
		3	Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?		Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré		
		4	Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix en RCA lors de la conception du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ?		Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué		
		5	La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet ?				
		6	Les groupes cibles/bénéficiaires ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?				
		7	La théorie du changement du projet était-elle pertinente ? a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire les résultats souhaités ? Dans quelle mesure était-elle fondée sur des évidences et reste encore valable ? sinon pourquoi ?				
		8	Dans quelles mesures le projet a-t-il répondu aux lacunes de consolidation de la paix en RCA ?				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
		9	Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits humains ?				
		10	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, aux changements institutionnels, etc. en RCA ?				
Cohérence	Existe-t-il de compatibilité/ complémentarité interne et avec d'autres programmes dans le pays (complémentarité externe). Une approche de programmation intégrée et démontrant les synergies entre les différentes interventions a-t-elle été mise en œuvre ?	11	Dans quelles mesures le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA, et dans quelle mesure le projet a-t-il donc été conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ?	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodoc, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc. Sources primaires : Représentants du PNUD, Ministère Justice, MINUSCA, CVJRR, Société Civile, CPS, ONU Femmes, PBF, Victimes et autres membres de la population et autres personnes pertinentes avec connaissance du sujet, du contexte et du projet.	Revue de documents Discussions Focus groupe via un Guide Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par rapport à chaque critère d'évaluation.	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		12	Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité sont-alignés sur d'autres projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) ?				
Efficacité	Quel est le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention de développement et du niveau	13	Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ?				
		14	Y a-t-il eu des effets inattendus ? Positifs ? Négatifs ? Si oui, lesquels ?				
		15	Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
	d'efficacité opérationnelle	16	Dans quelles mesures la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?				
		17	Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?				
		18	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?				
		19	Si oui, pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ?				
Efficacité (suite)		20	Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodod, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc.	Revue de documents Discussions Focus groupe via un Guide Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par rapport à chaque critère d'évaluation.	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		21	Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des effets/résultats prévus ?				
		22	Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser cet impact dans d'autres projets similaires ?				
		23	Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?				
		24	Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?				
		25	Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?				
		26	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux besoins des mandants (hommes, femmes, etc.) ?				
		27	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée à l'évolution des priorités des partenaires ?				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
Efficacité sur les Droits humains		28	De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?				
		29	Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes et autres les groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?				
Efficacité sur le genre et l'égalité des sexes		30	Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre dans sa conception ?				
		31	Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré le genre au cours de sa mise en oeuvre ?				
		32	Y-a-t-il eu des difficultés/contraintes quant à l'intégration du genre (égalité des sexes et autonomisation des femmes) au cours de la mise en œuvre du projet ?				
		33	Quels efforts ont été déployés pour régler ces difficultés ?				
		34	Dans quelle mesure les niveaux des produits et résultats du projet ont-ils généré des résultats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?				
		35	Quelles recommandations feriez-vous pour une meilleure intégration du genre dans les projets futures (s'il y a lieu) ?				
Efficience	Rapport entre les résultats obtenus et les ressources mises en oeuvre pour atteindre ces résultats. On peut être efficace sans être efficient, et vice versa. Dans quelle mesure les <u>ressources/ intrants</u> (fonds, temps, ressources	36	En termes de Ressources humaines	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodoc, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc. Sources primaires : Représentants du	Revue de documents Discussions Focus groupe via un Guide Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		37	En termes de fonds				
		38	En termes de temps				
		39	Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?				
		40	Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance Dans quelles mesures le				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
	humaines, etc.) ont été bien gérés et <u>transformés en résultats de façon optimale</u>). Par exemple, une personne atteignant les objectifs qui lui sont fixés, mais en utilisant plus de ressources que prévu (RH, budget, temps) est efficace mais pas efficiente)		projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats obtenus ?	PNUD, Ministère Justice, MINUSCA, CVJRR, Société Civile, CPS, ONU Femmes, PBF, Victimes et autres membres de la population et autres personnes pertinentes avec connaissance du sujet, du contexte et du projet.		rapport à chaque critère d'évaluation.	
		41	Dans quelles mesures ces données mises à jour ont-elles été utilisées pour la gestion du projet ?				
		42	Dans quelles mesures l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?				
		43	Dans quelles mesures le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre à la fois par le PNUD et par les agences des Nations Unies, la MINUSCA et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités, et l'approche conjointe a-t-elle été efficace ?				
Durabilité/ pérennité	Quelle est la probabilité que les bénéfices de l'intervention se poursuivent à long terme ?	44	La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale et locale, l'utilisation des capacités nationales...) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodoc, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc. Sources primaires : Représentants du PNUD, Ministère Justice, MINUSCA, CVJRR, Société Civile, CPS, ONU Femmes, PBF, Victimes et autres membres de la	Revue de documents	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par rapport à chaque critère d'évaluation.	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		45	Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de reddition en place sont fonctionnels ?		Discussions Focus groupe via un Guide Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué		
		46	Dans quelle mesure le Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet se sont engagés à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
		47	Dans quelle mesure le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir la pérennité et l'appropriation des efforts et des résultats ?	population et autres personnes pertinentes avec connaissance du sujet, du contexte et du projet.			
		48	7.10.Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?				
		49	Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?				
		50	Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?				
		51	Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?				
		52	Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?				
		53	Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?				
		54	Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?				
		55	Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?				

Critère d'évaluation	Questions clés d'évaluation	N°	Sous-questions spécifiques	Sources d'information/ des données	Méthodes/ outils de collecte des données	Indicateurs/ critères d'appréciation de réussite	Méthode d'analyse des données
Durabilité/ pérennité (suite)		56	Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?	Sources secondaires : PSJ et de son plan d'action, APPR, RCPCA, Prodoc, Cadre des résultats, Théorie du changement, rapport trimestriels, annuels, de mi-parcours, etc. Sources primaires : Représentants du PNUD, Ministère Justice, MINUSCA, CVJRR, Société Civile, CPS, ONU Femmes, PBF, Victimes et autres membres de la population et autres personnes pertinentes avec connaissance du sujet, du contexte et du projet.	Revue de documents Discussions Focus groupe via un Guide Entretiens individuels via un questionnaire semi-structuré Entretiens avec des personnes ressources sur les 4 résultats anticipés du projet et sur le contexte national dans lequel il a évolué	Objectif (effet de développement visé) du projet Pourcentage de progrès réalisé au niveau des 4 résultats stratégiques (effets) ainsi que de leurs produits respectifs. Appréciation qualitative des parties prenantes, acteurs, bénéficiaires et de la population quant aux résultats du projet par rapport à chaque critère d'évaluation.	Analyse quantitative Analyse qualitative des entretiens Triangulation des différentes données reçues des différentes sources d'information
		57	Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?				
		58	Dans quelle mesure les hommes, les femmes et les personnes vulnérables ciblés bénéficieront-ils des interventions du projet sur le long terme ?				
Aspect catalytique		59	Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?				
		60	Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?				
		61	Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de consolidation de la paix, d'appui au processus de justice transitionnelle et aux mécanismes afférents ainsi que d'accès à la justice pour les populations, y compris les plus vulnérables ?				
Collaboration inter-agences nationales et inter-agence int'les		62	Dans quelle mesure le projet a contribué à la collaboration inter-agences nationales ?				
		63	Dans quelle mesure le projet a contribué à la collaboration inter-agences internationales (PTF) ?				
Bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations		64	Quelles sont les principales bonnes pratiques de la conception et de la mise en œuvre du projet ?				
		65	Quelles sont les principales leçons apprises de la conception et de la mise en œuvre du projet ?				
		66	Quelles sont vos recommandations pour des meilleurs résultats des projets similaires dans le futur				

Annexe 5: Liste des parties prenantes, partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires finaux consultés

LISTE DES RÉPONDANTS

Légende des couleurs :

	= Entrevue individuelle
	= Questionnaire individuel rempli
	= Focus Groupe

N°	Nom de famille	Prénom(s)	Genre		Position	Institution	Date
			F	H			
1	BAH	Alpha Amadou		✓	Spécialiste suivi-évaluation	PNUD	19 juillet
2	MALO	Dominique		✓	Chargé de Programme Gouvernance	PNUD	19 juillet
3	KRAFT	Antje	✓		Conseillère Technique Principale État de Droit	PNUD	20 juillet
4	ULRICH	Sandy		✓	Chargés du projet PBF justice	ONU Femme	21 juillet
5	YAMSSA	Mansoura	✓		Chargés du projet PBF justice	ONU Femmes	21 juillet
6	DALTON	Frank		✓	Chef de Section Justice et secteur pénitencier	MINUSCA	22 juillet
7	OUAKARA	Jacques		✓	Chargé de Mission, (co-président Groupe Thématique demande de justice/GT3)	Ministère de la justice	22 juillet
8	EI GANTRI	Reem	✓		Responsable de bureau RCA	International Center for Transitional Justice	23 juillet
9	COLE	Mike P J		✓	Chef de bureau	Cour Pénale Internationale	25 juillet
10	MADA POMBOLO	Hergy		✓	Chef projet	ONG GEPAD	25 juillet
11	OUANDE	Hervé		✓	Assistant RH	ONG GEPAD	25 juillet
12	GOUE MOUSSANGOE	Anicet Thierry		✓		Réseau des ONG	25 juillet
13	GBIEGBA	Bruna Hyacinthe		✓	Coordonnateur adjoint	Réseau des ONG	25 juillet
14	LONGBA YAONDO	Hyacinthe		✓	Assistant	Réseau des ONG	25 juillet
15	TALBI	Hanan	✓		Chef de Division Droits de l'Homme	MINUSCA	26 juillet
16	GROGA BADA	Malika	✓		Coordinatrice	PBF	26 juillet
17	NDOMA	Anatole		✓	Spécialiste suivi-évaluation	PBF	26 juillet

N°	Nom de famille	Prénom(s)	Genre		Position	Institution	Date
			F	H			
18	DOUZIMA	Marie-Edith	✓		Présidente	CVJRR	26 juillet
19	FON	Yves		✓	Commissaire	CVJRR	26 juillet
20	BOALO	Lucie	✓		Présidente de la Commission projets	AFJC	27 juillet
21	BALTHAZARD	Mychelle		✓	Expert	Harvard Humanitarian Initiative (HHI)	27 juillet
22	KOUNGBALI	Davy Landry		✓	Président	ONG Levier Plus	28 juillet
23	SENDE	Arsène		✓	Ancien Ministre, ancien Inspecteur Général, Expert Justice	Ministère de la justice (actuel Expert UE)	1er août
24	MOUSSA KEMBE	Irène	✓		Présidente	AFJC	02 août
25	MOLEMA	Marie Emelcire	✓		Agent psychosocial (Bangui)	AFJC	02 août
26	DEGOTO TIMAN	Rebecca	✓		Agent psychosocial (Bangui)	AFJC	
27	NGBADIKRO	Olivia	✓		Agent psychosocial (Berbérati)	AFJC	
28	NGUEMA	Mireille	✓		Secrétaire Générale adjointe, Juriste (Bouar)	AFJC	
29	Mme KADAYO-MBO	Placidie Stéphanie	✓		Officier juriste (Boda)	AFJC	
30	BEAD	Flore Célia	✓		Officier juriste (Nola)	AFJC	
31	BARBOSA	Augusta	✓		Agent psychosocial (Carnot)	AFJC	
32	NGOUDIMO	Lydia	✓		Agent psychosocial (Bouar)	AFJC	
33	ABISSO	Edwige	✓		Agent psychosocial (Bossangoa)	AFJC	
34	MANDAMEYA	Flore Octavie	✓		Officier juriste (Bossangoa)	AFJC	
35	DOTE	Barbara	✓		Agent psychosocial (Nola)	AFJC	
36	GBAGUENE	Aurélie	✓		Officier juriste	AFJC	
37	MBETIMALE	Prestide	✓		Officier juriste (Sibut)	AFJC	
38	GOBI	Louis Albert		✓	Président du Conseil d'Administration	IDD	03 août
39	KPIGNET	Fabrice		✓	Coordonateur	IDD	03 août
40	NDEMAMO	Leiticia	✓		Administratrice	IDD	03 août
41	KOYAGBELE	Schella	✓		Agente pschosociale	IDD	03 août
42	SAMORY	Dorine	✓		Chargée de Programme	IDD	03 août
43	MAURAYE	Modeste		✓	Chargé de Programme	IDD	03 août
44	POUKANDJA	Paul		✓	Chargé de Mission, chargé de la Politique sectorielle de la Justice	Ministère de la Justice	03 août

N°	Nom de famille	Prénom(s)	Genre		Position	Institution	Date
			F	H			
45	PAKABOMBA MUKENGE	Sylvestre		✓	Chef de l'Unité Justice Transitionnelle	MINUSCA	04 août
46	CELEBI	Ozlem	✓		Spécialiste Justice	PNUD	04 août
47	DOUMGOTO	Fidèle		✓	Assistant Administratif et Financier	PNUD	05 août

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES CONSULTÉS (les noms sont enlevés ici pour respecter le principe de l'anonymat des victimes/bénéficiaires)

N°	Nom de famille	Prénom(s)	Genre		Position	Localité	Date
			F	H			
1			✓		Bénéficiaire 1	Bangui	29 juillet
2			✓		Bénéficiaire 2	Bangui	29 juillet
3			✓		Bénéficiaire 3	Boda	29 juillet
4			✓		Bénéficiaire 4	Boda	29 juillet
5			✓		Bénéficiaire 5	Boda	29 juillet
6			✓		Bénéficiaire 6	Bossangoa	29 juillet
7			✓		Bénéficiaire 7	Bossangoa	29 juillet
8				✓	Bénéficiaire 8	Bangui	02 août
9				✓	Bénéficiaire 9	Bangui	02 août
10			✓		Bénéficiaire 10	Bangui	02 août
11			✓		Bénéficiaire 11	Bangui	02 août
12				✓	Bénéficiaire 12	Bangui	02 août
13			✓		Bénéficiaire 13	Bangui	02 août
14			✓		Bénéficiaire 14	Bangui	02 août
15			✓		Bénéficiaire 15	Bouar	03 août
16			✓		Bénéficiaire 16	Berbérati	03 août
17			✓		Bénéficiaire 17	Berbérati	03 août
18				✓	Bénéficiaire 18	Berbérati	03 août
19			✓		Bénéficiaire 19	Sibut	03 août
20				✓	Bénéficiaire 20	Sibut	03 août

N°	Nom de famille	Prénom(s)	Genre		Position	Localité	Date
			F	H			
21			✓		Bénéficiaire 21	Sibut	03 août
22			✓		Bénéficiaire 22	Bossangoa	03 août
23			✓		Bénéficiaire 23	Bossangoa	03 août
24			✓		Bénéficiaire 24	Bossangoa	03 août
25			✓		Bénéficiaire 25	Carnot	03 août
26			✓		Bénéficiaire 26	Carnot	03 août
27					Bénéficiaire 27	Carnot	03 août
28			✓		Bénéficiaire 28	Carnot	04 août
29				✓	Bénéficiaire 29	Nola	04 août
30				✓	Bénéficiaire 30	Bangassou	04 août
31			✓		Bénéficiaire 31	Bangassou	04 août
32			✓		Bénéficiaire 32	Sibut	04 août
33			✓		Bénéficiaire 33	Sibut	04 août



Notice de sélection pour le Recrutement de Consultants Individuels IC/06/ETAT DE DROIT/2022

Date : 10 mars 2022

Pays :	République Centrafricaine
Intitulé :	Recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e) pour l'évaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité.
Durée de la mission :	30 jours ouvrables sur une durée de 2 mois
Lieu	Bangui (avec possibles missions dans les localités d'interventions)

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail : achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 18 mars 2022. N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour toute information complémentaire.

I. CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET a. Contexte – Analyse de conflits

Le 6 février 2019, le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) et les 14 groupes armés qui contrôlaient la majorité du territoire ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en République centrafricaine. Cet accord, obtenu après une longue médiation de l'Union africaine et des discussions directes à Khartoum (Soudan), est censé mettre un terme à la crise sans précédent que traverse le pays depuis l'émergence de la coalition Séléka (alliance en Sango, la langue nationale). Les années de violence ont conduit à de très nombreuses violations des droits humains, dont les populations civiles ont été les principales victimes.

Un rapport d'enquête des Nations-Unies estime à plus de 3000, le nombre de civils tués entre janvier 2013 et octobre 2014 et, jusqu'à présent, un Centrafricain sur deux a besoin d'assistance humanitaire. De 2014 à 2018, l'Unicef estime à 13 327 le nombre d'enfants (dont 3577 filles) libérés des groupes armés. Rien qu'au premier trimestre 2019, près de 500 d'entre eux ont été relâchés à la faveur du lancement du programme national de démobilisation. Le conflit centrafricain est aussi caractérisé par l'ampleur des violences sexuelles. Entre 2014 et 2015, 13 7758 cas de violences sexuelles basées sur le genre ont été enregistrés dans le pays, dont 30% directement liées au conflit. Selon la MISAC (Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique centrale), 58% des cas des violences sexuelles sont commis par les groupes armés, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi que les forces de maintien de

la paix ; 21% des femmes disent avoir été spécifiquement témoin d'abus sexuels par des groupes armés, et 8% des femmes rapportent avoir été victimes de violences sexuelles commises par un personnel en uniforme. 100% des personnes survivantes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et 42% ont bénéficié d'une prise en charge médicale.

Cependant, l'accès à la justice demeure un défi majeur pour la très grande majorité de la population centrafricaine avec une faible couverture des institutions judiciaires et des services juridiques. Afin de répondre aux attentes et besoins exprimés par la population en matière de paix, de justice et de réconciliation, l'APPR recommande l'installation rapide de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en préparation depuis 2016. Il s'agit d'un maillon essentiel du processus de justice transitionnelle et complémentaire à la Cour Pénale Spéciale (CPS) et aux juridictions ordinaires afin de répondre aux demandes de justice de la population. En effet, selon les sondages de perception réalisés, 57% des personnes interrogées estiment nécessaire de "juger les responsables des crimes" et de lutter contre l'impunité pour parvenir à la paix et à la réconciliation en RCA.

Ainsi, le projet s'inscrit dans cette dynamique et initie l'appui programmatique des Nations Unies au processus de justice transitionnelle (au-delà de la CPS) et à la mise en œuvre de l'APPR et en répondant à la demande de justice et de vérité des victimes.



PRODOC - Projet
Appui VF.pdf

Plus de détails sont disponibles dans la première partie du document de projet.

On note aussi les évolutions politico-sécuritaires et sanitaires qui ont affecté la RCA en 2020 et 2021, notamment la recrudescence des conflits armés avant et après le premier tour des élections présidentielle et législatives, ainsi que la crise sanitaire liée à la COVID19, qui ont eu un impact sur la mise en œuvre du projet.

b. Informations générales sur le projet PBF & Objectifs et résultats escomptés du projet

Dans leur mission d'appui au Gouvernement de la RCA pour la consolidation de la paix, le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA (Section Justice et Service Pénitentiaires ; Division des Droits de l'Homme) ont élaboré un projet conjoint visant à appuyer le processus et l'architecture de la justice transitionnelle en RCA et la mise en œuvre de l'APPR ainsi qu'à répondre à la demande de justice et de vérité des victimes. Le projet, financé par le Fonds du Secrétaire General pour la consolidation de la paix, a démarré en août 2019 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 30 mois. Le projet clôture officiellement au 21 Janvier 2022. Le budget global de mise en œuvre est de 4.500.000 USD répartis sur quatre résultats et deux agences de mise en œuvre.

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité est mis en œuvre à Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, et Bossangoa.

Objectif principal & stratégie d'intervention :

L'objectif principal du projet est d'appuyer globalement la mise en place du processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre de l'APPR afin de répondre aux demandes et attentes des populations en matière de paix, justice, réparation et réconciliation. Le projet développe une approche à plusieurs niveaux : institutionnel, communautaire et individuel afin de maximiser les effets des interventions en matière d'accès à la justice et de consolidation de la paix. Ainsi, le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a développé une stratégie d'intervention basée sur quatre résultats complémentaires liés à la définition et mise en place

de l'architecture du processus de justice transitionnelle et ses mécanismes, conformément à la Politique Sectorielle de Justice et assurant leur complémentarité, à la mise à disposition de service d'aide légale pour les populations, y compris les plus vulnérables et à l'appui spécifique pour l'opérationnalisation de la CVJRR et l'exécution de son mandat ainsi que le renforcement des capacités des organisations de la société civile, notamment en vue de promouvoir l'accès et la participation des femmes aux mécanismes de justice transitionnelle.

Il s'agit d'un projet pilote, innovant et catalytique, pour renforcer le processus de justice transitionnelle, y compris par la mise en place et l'opérationnalisation de la CVJRR. Des complémentarités et synergies ont été réalisées avec d'autres programmes en cours d'exécution en faveur du renforcement de l'Etat de droit, d'amélioration de l'efficacité de la chaîne pénale, du renforcement des forces de sécurité et d'appui à la Cour Pénale Spéciale.

Objectifs spécifiques :

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité poursuit quatre objectifs spécifiques, à savoir : (1) Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes ; (2) A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection ; (3) Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes ; et (4) Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes.

Pour atteindre ces objectifs, la théorie du changement adoptée pour le projet est :

Si l'on remédie à l'héritage de violations passées, à la fragilité et au manque d'accès à la justice avec une architecture de justice transitionnelle et des approches et des services centrées sur les victimes et particulièrement les femmes, ALORS la demande de justice des Centrafricains sera satisfaite, la gestion du passé et la guérison sera promue, et la population pourra gagner une nouvelle confiance dans l'Etat et une paix durable en RCA.

Résultats attendus :

Les **résultats** attendus du projet sont les suivants :

1. Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes ;
2. A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection; ;
3. Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes ;
4. Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes ;

c. Alignement du projet & Parties prenantes au projet

Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux :

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité s'aligne directement sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine signé en Février 2019 par l'ensemble des parties prenantes au conflit, qui prévoit notamment l'accélération du processus de mise en place de la CVJRR et du processus de justice transitionnelle, de réconciliation nationale et de cohésion sociale. Il s'inscrit également dans le cadre de l'appui au Gouvernement à la mise en œuvre de son **Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), en particulier de son Pilier 1** relatif à la restauration de la paix, la sécurité et la réconciliation et son Pilier 2 relatif au renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population. En effet, le RCPCA envisage de nombreuses interventions en faveur de l'adoption et exécutions de réformes de la sécurité et de la justice ainsi que de la mise en place et opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale et de la CVJRR en vue de renforcer l'Etat de droit, la lutte contre l'impunité en matière de crimes de droit international et de promouvoir et protéger les droits humains en RCA.

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité s'aligne également sur la **Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) et de son plan d'action**. Dans le cadre de son intervention, le projet contribue à réaliser les résultats suivants :

- Axe 3 – Renforcement de la demande de justice et de l'accès de tous à la justice
 - Résultat 8 : Une aide légale de qualité est accessible ;
- Axe 5 – Respect des droits humains et mise en œuvre de la justice transitionnelle
 - Résultat 14 : La CVJRR est effective et ses activités sont initiées ;
 - Résultat 16 : La sensibilisation, la promotion et le monitoring des droits humains en alignement avec la politique nationale sur les droits humains sont améliorés ;

A la suite de l'adoption de la **Loi N°20.009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)** – élaboré avec l'appui du projet - le 7 Avril 2020 par le Président de la République, les interventions du projet ont également pris en compte ces nouvelles dispositions légales, quant à l'appui à la CVJRR et son opérationnalisation.

Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques internationaux :

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans **l'ODD 16 – Paix, Justice et Institutions Efficaces** – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus et **l'ODD 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**. Le projet s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 afin de promouvoir et protéger les droits des femmes et de renforcer la participation des femmes et des jeunes dans la société, et spécifiquement dans les processus de paix.

Plus spécifiquement, il s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (**UNDAF+**) 2018-2021. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement au **Résultat stratégique 1 - La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées** – et particulièrement à l'Effet 1.1 - D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains – et l'Effet 1.2 - D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et encadrent l'Etat de droit et à la bonne gouvernance.

Il est également aligné sur le cadre programmatique du Bureau Pays du PNUD RCA (CPD 2018/2021), en particulier sur le Résultat 1 – Gouvernance, consolidation de la paix et état de droit. Il s'intègre au niveau du Produit 1.1 – La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées y compris par la Cour Pénale Spéciale.

Parties prenantes au projet :

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité est mis en œuvre conjointement par ONU Femmes, la MINUSCA et le PNUD qui en assure la coordination. Les agences d'exécution (et la MINUSCA) coordonnent les différentes interventions en synergie avec d'autres programmes, notamment d'appui à la CPS, au renforcement de l'Etat de droit et des forces de sécurité.

Il est mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de la Justice.

Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité cible la population en général et les bénéficiaires directs suivants :

1. Le Ministère de la Justice de la République Centrafricaine ;
2. La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ;
3. Les acteurs judiciaires des juridictions ordinaires et spéciales ;
4. Les Cliniques juridiques et centres d'écoutes ;
5. Les organisations de la société civile, organisations de défense des droits humains et organisations féminines ;
6. Les victimes de violations des droits humains et les personnes vulnérables ;

	INFORMATIONS SUR LE PROJET/LA REALISATION
Titre du projet/ Award	PROJET D'APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE / Award N°00121087
Effet du CPD	D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme et y contribuent
Produit du CPD	La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour pénale spéciale (Produit 1.1).
Produit du CPD	Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées sont habilités à obtenir un accès universel aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités productives et bénéficier de moyens de subsistance durables
Résultats du projet	Résultats attendus : 1. Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes ;

	<p>2. A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection</p> <p>3. Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes</p> <p>4. Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes</p>		
Pays	République Centrafricaine		
Régions	RBA		
Date de signature du document de projet	Juillet 2019		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue	Extension
	1 juin 2019	Juillet 2021	Janvier 2022
Budget du projet	4 500 000 USD		
Source de financement	PNUD (3 467 900 USD), ONUFEMME (1 032 100 USD)		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	3 900 000 USD		
Agence d'exécution	PNUD, ONU FEMME		

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

En réponse aux exigences du PNUD et du Peacebuilding Fund en matière de suivi-évaluation et de redevabilité, cette évaluation finale est initiée par le Bureau de pays du PNUD en RCA, avec l'implication de toutes les parties prenantes du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité. Cette évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies.

Elle offre l'occasion d'évaluer les réalisations du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité de manière inclusive ainsi que de déterminer sa contribution globale et valeur ajoutée en matière de consolidation de la paix en RCA, notamment en termes d'appui au processus de justice transitionnelle. En évaluant la performance du projet à l'aune des objectifs et résultats fixés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation identifiera les approches et stratégies efficaces et réussies pour la consolidation de la paix ainsi que les domaines où

les résultats sont plus mitigés par rapport aux attentes. Ainsi, cette évaluation s'inscrit dans une perspective de redevabilité et d'apprentissage pour la définition des interventions futures.

L'an 2020 a été particulièrement difficile suite la pandémie du COVID-19. L'évaluation devra aussi déterminer quel a été l'impact du COVID-19 sur les interventions du Projet.

Objectifs de l'évaluation :

Sous la supervision du Spécialiste Suivi & Evaluation du PNUD RCA, et en étroite collaboration avec le PBSO, cette évaluation finale a pour objectifs de :

- viii. Evaluer la performance globale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité au regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, i durabilité²⁷ (aspects programmatiques et opérationnels) ;
- ix. Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des effets et produits attendus par le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ;
- x. Evaluer dans quelle mesure le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a contribué réellement à consolider la paix et à répondre aux demandes de justice, paix et réconciliation des populations en RCA, ainsi qu'à atteindre les ODD, en particulier de l'ODD 16, notamment dans le cadre des programmes contribuant plus globalement à l'Etat de Droit en RCA ;
- xi. Evaluer si l'appui du Peacebuilding Fund à travers le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a contribué à la promotion et réalisation de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité à travers une attention particulière portée à la participation des femmes dans les processus de paix ;
- xii. Evaluer si le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a été mis en œuvre selon une approche sensible au conflit ;
- xiii. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ainsi que des innovations ;
- xiv. Evaluer l'impact du COVID-19 – ainsi que du contexte politique et sécuritaires plus largement - sur la mise en œuvre du projet.

Portée de l'évaluation :

L'évaluation portera sur le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité mis en œuvre sous la coordination du PNUD par ONU Femmes et la MINUSCA sous la tutelle du Ministère de la Justice et en partenariat étroit avec les autorités judiciaires et la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation ainsi que les organisations de la société civile. L'évaluation porte sur toute la période de mise en œuvre et couvre ainsi toutes les interventions menées au niveau institutionnel, organisationnel et individuel en République Centrafricaine (Bangui et les 8 localités ciblées) dans le cadre du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité.

L'évaluation examinera la contribution du projet à l'atteinte de la théorie de changement – et la pertinence de la théorie de changement et du document de projet à l'époque de son élaboration. Aussi, l'évaluation examinera la mise en œuvre du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité et les résultats atteints en matière de consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur l'ensemble des évidences collectées quant au suivi des produits et des résultats. Les questions d'évaluation sont basées sur le Guide de l'évaluation du PNUD et des critères spécifiques au PBF.

²⁷ "Better criteria for better evaluation, Revised Evaluation criteria, Definitions and Principles for Use", OECD/DAC Network on Development Evaluation

L'évaluateur doit veiller à ce que la contribution du projet à la consolidation de la paix soit mise en exergue. La majorité des projets de consolidation de la paix se structure selon des thématiques différentes utilisées dans une approche de complémentarité. Ainsi, l'évaluation du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité doit inclure non seulement une réflexion sur les progrès accomplis dans les domaines thématiques mis en œuvre ainsi que sur la mesure dans laquelle ces progrès peuvent ou non avoir contribué à remédier aux facteurs de conflit.

Questions indicatives de l'évaluation :

Pertinence :

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme i) aux priorités nationales en matière d'accès à la justice en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) au Plan stratégique du PNUD, iv) au mandat de consolidation de la paix de l'ONU, v) et aux ODD (en particulier de l'ODD 16) ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des victimes et aux populations centrafricaines ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix en RCA lors de la conception du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet ?
- Les groupes cibles/bénéficiaires ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?
- La théorie du changement du projet était-elle pertinente ? a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire les résultats souhaités ? Dans quelle mesure était-elle fondée sur des évidences et reste encore valable ? sinon pourquoi ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il répondu aux lacunes de consolidation de la paix en RCA ?
- Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, aux changements institutionnels, etc. en RCA ?

Cohérence :

- Dans quelles mesures le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA, et dans quelle mesure le projet a-t-il donc été conjoint entre le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA ?
- Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité sont-alignés sur d'autres projets financés par le PBF ?

Efficacité :

- Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ? Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré de manière

substantielle le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité du projet ?

- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?
- Dans quelles mesures la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation paix à un niveau de résultat approprié ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des effets/résultats prévus ? Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser cet impact dans d'autres projets similaires ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux besoins des mandants (hommes, femmes, autres groupes) et l'évolution des priorités des partenaires ?

Efficiences :

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ? Dans quelles mesures le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats obtenus ? Dans quelles mesures ces données mises à jour ont-elles été utilisées pour la gestion du projet ?
- Dans quelles mesures l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre à la fois par le PNUD et par les agences des Nations Unies, la MINUSCA et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités, et l'approche conjointe a-t-elle été efficace ?

Durabilité & Appropriation :

- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale et locale, l'utilisation des capacités nationales...) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Quelle est la force de l'engagement du Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin de garantir la pérennité et l'appropriation des efforts et des résultats ?
- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- Dans quelle mesure les hommes, les femmes et les personnes vulnérables ciblés bénéficieront-ils des interventions du projet sur le long terme ?

Sensibilité au conflit:

- Le projet avait-il une approche explicite sensible aux conflits ?
- Les capacités internes des agences d'exécution et de la MINUSCA étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue sensible au conflit (mise en œuvre & suivi) ?
- Le projet est-il responsable de tout impact inattendu (positif ou négatif)?
- Un processus de monitoring continu d'évolutions du contexte et un processus de suivi de potentiel impact inattendu ont-ils été définis et mis en œuvre ?

Catalytiques :

- Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?

- Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de consolidation de la paix, d'appui au processus de justice transitionnelle et aux mécanismes afférents ainsi que d'accès à la justice pour les populations, y compris les plus vulnérables?

Sensibilité temporelle:

- Le projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité a-t-il été opportun pour adresser un facteur de conflit ou tirer profit d'une opportunité spécifique/particulière ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti d'une fenêtre d'opportunité d'engagement politique ?

Innovations :

- Dans quelles mesures l'approche du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité était-elle innovante ? Peut-on identifier des bonnes pratiques et leçons apprises pour enrichir des approches similaires dans d'autres programmations ?

Prise en compte des dimensions transversales Droits humains

- Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes et autres les groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

Égalité des genres

- Tous les critères d'évaluation et questions d'évaluation appliqués doivent être vérifiés pour voir s'il y a d'autres dimensions de genre qui s'y rattachent, en plus des questions d'égalité des genres énoncées.
- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été abordées dans la conception, mise en œuvre et suivi du projet ?
- Le marqueur genre attribué à ce projet est-il représentatif de la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé des changements positifs en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ? Des effets indésirables sont-ils apparus pour les femmes, les hommes ou les personnes ou groupes vulnérables ?

Invalidité

- Les personnes handicapées ont-elles été consultées et impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre ?
- Quelle proportion des bénéficiaires d'un programme étaient des personnes handicapées ?
- À quels obstacles les personnes handicapées ont-elles été confrontées ? - Une approche à deux voies a-t-elle été adoptée ?

Recommandations et leçons apprises

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires et les parties prenantes nationales et internationale devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
- Quelles sont les principales leçons apprises de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

III. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION FINALE

La méthodologie spécifique et le plan de travail de l'évaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité seront élaborés et présentés par un ou une consultant/e international/e et national/e, et validés par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA. L'évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation²⁸ et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies²⁹.

La méthodologie proposée devra s'appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d'établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

1. De la **revue documentaire** en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, de ONU Femmes et de la MINUSCA ainsi que des partenaires de mise en œuvre (autorités nationales ; CVJRR ; organisations de la société civile...) : note conceptuelle, documents de programme, termes de références des activités ; compte rendu des organes de gouvernance et des mécanismes de coordination ; études et évaluations connexes (notamment les évaluations d'autres projets du portefeuille de l'Etat de Droit)...
2. Examen systématique des **données de suivi** et des rapports réguliers quant à l'atteinte des résultats ;
3. Des **entretiens structurés ou semi-structurés, les focus groups** avec les responsables de l'exécution des projets (PNUD, MINUSCA, ONU Femmes) le bailleur (Fond de Consolidation de la Paix) et les bénéficiaires (Ministère du Plan et Ministère de la Justice ; CVJRR ; Cliniques juridiques ; organisations de la société civile ; victimes de violations des droits humains...) dans le respect des mesures barrières.
4. **Des visites de terrain** dans 1 ou 2 des différentes localités d'intervention du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité : Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, Bossangoa.

Les consultants international et national seront libres de proposer tout autre outil ou approche pertinente pour la réalisation de cette évaluation. Il/Elle sera également libre de prendre contact avec toutes les personnes et/ou institutions qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation de son mandat. Le PNUD devra faciliter la prise de contact du consultant avec toutes les parties prenantes identifiées.

IV. PRODUITS ATTENDUS DE L'EVALUATION (PRESTATIONS DE L'EQUIPE D'EVALUATION)

Les principaux produits attendus de l'équipe d'évaluation sont :

- **Produit 1 : Note méthodologique et plan de travail de l'évaluation** (validé par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD avec l'appui du comité de relecture) :
Ce document décrit l'approche de l'évaluation en incluant la méthodologie spécifique de l'évaluation du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité, y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter l'ensemble des données nécessaires pour répondre aux objectifs de l'évaluation. Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d'évaluation.

Les questionnaires pour les entretiens (semi-structurés et/ou focus groups) et la matrice de conception d'évaluation seront inclus comme annexe de ce document.

²⁸ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

²⁹ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

Un chronogramme de l'évaluation sera également partagé et validé.

- **Produit 2 : Rapport provisoire d'évaluation** (validé par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA avec l'appui du comité de relecture) :
Il s'agit d'un rapport en français qui reprend synthétiquement les principaux constats et conclusions des activités menées avec toutes les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation selon les objectifs de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 25 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes pour obtenir leurs commentaires et observations.
- **Produit 3 : Piste d'audit du rapport d'évaluation**
Les modifications apportées par l'évaluateur en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.
- **Produit 4 : Rapport final d'évaluation** (validé par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA avec l'appui du comité de relecture) :
Il s'agit d'un rapport final en français de l'évaluation conduite, répondant aux objectifs fixés par ces termes de référence et répondant aux questions de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes.

Il est noté que l'équipe d'évaluateurs devra travailler en tandem, que le/la consultant/e international est le team leader, et que le/la consultant/e nationale est supervisé/e par le consultant international.

V. PROFIL DU CONSULTANT (E) NATIONAL (E) ET COMPETENCES REQUISES

Afin de réaliser cette évaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA et ses partenaires, un(e) consultant(e) national(e) sera recruté(e).

Il/elle devra justifier d'expériences similaires dans la conduite d'évaluation finale de projet ainsi que de connaissances et expériences en matière de consolidation de la paix et d'appui au processus de justice transitionnelle. Il est important que le/la consultant(e) maîtrise parfaitement le français (écrit et parlé).

<u>Profil général du consultant</u>	<ul style="list-style-type: none">• Démontrer une solide expérience en matière de conduite d'évaluation finale de projet dans le domaine de la consolidation de la paix et/ou de la justice transitionnelle ;• Maîtriser parfaitement le français (écrit et parlé);• Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
-------------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à travailler sans faire de discrimination d'ordre culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité sociopolitique ; • Démontrer de la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé ;
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités accrues d'analyse et de synthèse ; • Capacités accrues de rédaction ; • Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ; • Aptitude à tenir des délais contraignants ; • Aptitude à travailler sous pression et dans un contexte sécuritaire difficile; • Parfaite maîtrise des logiciels de collecte de données numériques et d'analyse des données en sciences sociales ; • Maîtriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet.
Education :	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme universitaire de master en sciences sociales, sciences politiques, droit ou dans tout autre domaine pertinent.
Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience de minimum 7 ans en matière de gestion et de conduite d'évaluation de projet de consolidation de la paix et de justice. • Expérience démontrée dans le domaine de la justice transitionnelle et de l'aide légale ; • Excellentes capacités d'analyses et de production de réflexions/orientations stratégiques de haut niveau ; • Connaissance de l'environnement politique, social, économique de la République Centrafricaine ; • Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ;
Connaissances linguistiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise indispensable de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

VI. ETHIQUE ET DEONTOLOGIE D'ÉVALUATION

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

VII. MODALITES D'EXECUTION ET ROLES ET RESPONSABILITES ASSOCIEES A L'EVALUATION

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de l'évaluation. Un Comité de relecture composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour prendre part à la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter le consultant avec les bénéficiaires, le Comité de pilotage du projet et les principales parties prenantes. Pendant

l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le consultant et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentant Résident

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme

- Met en place le Comité de relecture de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au Comité de relecture concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Veille sur l'indépendance des évaluations.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes réunis dans le comité de relecture, il examine et valide les différents livrables de l'évaluation.

d) Comité de relecture

Il est constitué de représentants des parties prenantes clés. Les membres sont proposés par l'équipe de projet et validé par le chargé de programme gouvernance et le secrétariat du PBF.

- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- S'assure de la qualité et de la pertinence des analyses et conclusions de l'évaluation ;
- Prend part à la revue et à la validation de tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, rapport final etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ; - Participent au Comité de relecture de l'évaluation.

f) L'équipe du projet

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation ;

- Fourni des commentaires et des clarifications sur les livrables.

g) Evalueur

- S'acquies des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

VIII. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'ensemble du processus d'évaluation se déroulera pendant 60 jours calendaires suivant le calendrier indicatif ci-après :

La consultation se déroulera sur une période de 60 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

N°	Principales activités	Nombre de jours estimé	Echéance de réalisation	Lieu	Responsable
	Réunion d'information avec le PNUD (responsables de Programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)	-	Au démarrage de la mission	PNUD/Bangui	Responsable/ commanditaire de l'évaluation
1	Faire la revue documentaire	3	3 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
2	Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes)	4	7 jours après le démarrage de la mission	Bangui	A organiser par l'équipe du projet
3	Rédiger et valider le rapport initial (rapport méthodologique)	10	12 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
4	Collecter les données/informations sur le terrain à Bangui	10	17 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultant, avec l'appui de l'équipe du projet
5	Collecter les données/informations sur le terrain dans autres localités ciblées par les projets	15	37 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultant, avec l'appui de l'équipe du projet
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	7	42 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
6	Tenir la réunion de validation	1	43 jours après le démarrage de la mission	Bangui	PNUD/Comité de relecture
7	Finalisation du rapport final d'évaluation	10	45 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
	Total	60			

IX. COUTS / BUDGET

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et tiendront compte des rubriques et modalités de paiement ci-après:

1. Les Honoraires pour la durée de l'évaluation et la réalisation des livrables :
 - i) 40% à la soumission et validation de la note méthodologique ;
 - ii) 20% à la soumission et validation du rapport provisoire ;
 - iii) 40% à la soumission et validation du rapport final par toutes les parties prenantes de l'évaluation (PBF, PNUD) ;
2. Les frais de mission et de déplacement dans les territoires.

Il est noté que l'équipe d'évaluateurs devra travailler en tandem, que le/la consultant/e international est le team leader, et que le/la consultant/e nationale est supervisé/e par le consultant international. Les paiements se font en fonction des contributions aux livrables communs.

9. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

9.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le consultant sur la base de grille d'évaluation dans le paragraphe 10. A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du Comité de relecture.

9.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission, notamment les visites à organiser hors de la capitale Bangui ;
- La période de la mission y compris la remise du rapport final va du 25 mars 2023 au 24 mai 2022.

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

1. Critères de sélection

Le consultant sera invité à soumettre leurs offres techniques et financières. L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

- La compréhension des TDR
- La méthodologie et le plan de travail
- La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

